



HAL
open science

Regard géographique sur la notion d'espace transfrontalier : le cas du Kenya

Pavel Kabacoff

► **To cite this version:**

Pavel Kabacoff. Regard géographique sur la notion d'espace transfrontalier : le cas du Kenya. Géographie. 2000. dumas-01312744

HAL Id: dumas-01312744

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01312744>

Submitted on 9 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.


L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de recherche

en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies :

« Dynamique des milieux et des Sociétés : Espaces tropicaux et Domaines européens ».

IFRA



No. d'inventaire	IFRA004471
Date	05:10:2001
Cote	KE/KAB T 341.42

REGARD GÉOGRAPHIQUE SUR LA NOTION D'ESPACE TRANSFRONTALIER :

Le cas du Kenya.

Pavel KABACOFF

Sous la direction de François Bart
Professeur à l'université de Bordeaux III

Avec le soutien et le financement
de l'IFRA-Nairobi et du DYMSET

Année universitaire 1999-2000

Institut de Géographie Louis Papy
Université Michel de Montaigne – Bordeaux III

REMERCIEMENTS :

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont permis de partir et qui ont participé de près ou de loin à cette étude : François Bart, les membres scientifiques de l'IFRA-Nairobi (Philippe Bocquier, François Grignon), l'équipe du DYMSET, Guy Di Méo. Je remercie Jean Huchon et Yvan Droz pour leur aide sur le terrain. Mes pensées vont à Wanda, Njorje, Toshi et mes parents pour tout ce qu'ils font. Je dédie ce travail à Connie pour sa patience et son soutien.

INTRODUCTION

La frontière est un thème de recherche qui intéresse différentes disciplines des sciences sociales, que ce soit la géographie (GUICHONNET, RAFFESTIN, 1974; PRADEAU, 1994; RENARD, 1997), les sciences politiques (FOUCHER, 1991) ou encore les sciences économiques (RATTI, 1996). Les auteurs, selon leur domaine, étudient l'épistémologie, la genèse des frontières ou leurs effets sur les sociétés et les espaces. Lorsque ces études portent sur l'Afrique, surgissent alors de nombreuses polémiques.

D'abord d'origine militaire, puisqu'on ^(dit) "aller « en frontière » pour faire front " (FOUCHER, 1991, p.38), la frontière est une idée occidentale qui traduit la limite du territoire de l'Etat et qui est représentée par une ligne sur les cartes. Appliquée au continent africain dès la décolonisation et les indépendances, la frontière a été sévèrement critiquée, jugée hors réalité, accusée d'être la cause des nombreux conflits et une source du "mal développement" ou du mauvais départ de l'Afrique. De nombreux discours dénoncent l'artificialité du tracé des frontières actuelles, hérité de la période coloniale, car il circonscrit des territoires non viables et « déchire » dans la douleur des groupes ethniques. D'un point de vue social et économique, les frontières africaines ont, pour certains, des conséquences négatives sur l'essor d'une région, puisque *"des aires homogènes qui pourraient connaître un développement unique et rationnel sont coupées par des frontières qui freinent leur expansion"* (GUICHONNET, RAFFESTIN, 1974, p.121).

Cependant, le théâtre quotidien de certaines zones frontalières africaines présentent des scènes de passage de frontière, avec des va-et-vient incessants, de personnes et de véhicules chargés de marchandises. Les marchés hebdomadaires de villes ou de villages frontaliers, dont leur ^{la} taille n'a rien envié à ^{elles} celles des capitales nationales, sont fréquentés de personnes de différentes nationalités qui échangent dans une ambiance parfois frénétique. Les agglomérations frontalières connaissent une croissance démographique souvent considérable. Nous constatons bien évidemment que l'intense activité économique et la vitalité des zones frontalières ne doivent leur dynamisme qu'à la présence de la frontière. Peut-on alors encore considérer les frontières comme des verrous au développement, alors que l'on voit apparaître, sur les marges étatiques, des zones dynamiques d'échanges? La suppression des limites territoriales ne risque-t-elle pas de condamner des régions qui connaissent un développement "unique et rationnel" grâce à la frontière? Peut-on encore envisager que

ces zones frontalières soient des enclaves inertes ou des périphéries délaissées, alors qu'elles apparaissent comme des pôles économiques ? Ces premières interrogations nous permettent de mieux percevoir la complexité du rôle de la frontière, c'est-à-dire une frontière qui a des effets de séparation et qui a, à la fois, des effets de contact.

Pour une géographie des espaces transfrontaliers.

Tandis que certains critiquent l'existence des frontières en Afrique, force est de constater que les populations frontalières, séparées par la ligne politique, se rapprochent afin de profiter des aubaines qu'offre la présence de celle-ci. Si la frontière est une notion *a priori* étrangère aux sociétés africaines, elle est comprise et entièrement intégrée comme un état de fait qui s'insère dans les différentes logiques des acteurs africains. Ils exploitent l'asymétrie territoriale des Etats et tissent entre eux, de part et d'autre de la frontière, des relations qui se caractérisent essentiellement par des échanges marchands. Des auteurs, de disciplines diverses, ont vu à travers ce phénomène la création d'entités spatiales. Ainsi, on a pu parler de zones, de régions, de territoires ou d'espaces auxquels on a ajouté des adjectifs qualificatifs tels que : frontaliers, transfrontaliers, interfrontaliers, transfrontières, interfrontières, transnationaux, transétatiques, inter-étatiques, etc. Ils regroupent une même réalité qui est la construction de formes spatiales organisées par les échanges que produit la frontière. La géographie a étudié les différents échanges mais, quelque soit le vocabulaire employé, elle ne s'est jamais réellement attachée à analyser ces entités spatiales. Les géographes disposent d'une panoplie de termes dont ils devinent le sens, mais qu'ils utilisent fréquemment sans savoir l'idée qu'ils contiennent et ce qu'ils impliquent. Peut être n'a-t-elle pas su trouver la légitimité ou le besoin de s'y intéresser, mais nous pensons que la géographie dispose là des perspectives de recherches intéressantes.

Nous avons, pour notre part, pris le parti, parmi ces nombreuses terminologies, de retenir et d'analyser la notion d'*espace transfrontalier*. Notre choix répond à plusieurs critères. Tout d'abord, il est celui le plus souvent usité. Ensuite, l'utilisation du terme « espace » exprime davantage la souplesse, la flexibilité que les concepts de région et de territoire qui parfois trop rigides, supposent des exigences identitaires et

politiques. La notion « espace » s'adapte mieux aux dynamismes des échanges. Le mot frontalier renvoie directement à la frontière, à cette discontinuité spatiale sur laquelle les populations s'appuient pour mener leurs stratégies. Enfin, le préfixe « trans » qui signifie « au delà de » et aussi « à travers » détermine un espace qui est à cheval sur la frontière.

Lorsque nous faisons l'état des lieux des géographes qui s'intéressent aux *espaces transfrontaliers* proprement dits, nous constatons qu'ils sont peu nombreux. G. Wackermann¹ utilise le terme dans son analyse des échanges culturels en Europe, ainsi que B. Stary² et K. Bennafla³ pour les échanges commerciaux en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale. C. Pradeau l'emploie également dans son ouvrage sur les frontières⁴ et il demeure le seul géographe à avoir défini la notion de *transfrontalier* ; dans son lexique de la géographie humaine⁵ le mot *transfrontalier* désigne pour lui un « fait, une action qui déborde la limite induite par la présence d'une frontière : des régions, des conurbations transfrontalières existent dans le monde, générant des espaces spécifiques » (PRADEAU, 1998, p.87).

Par conséquent, l'intérêt et l'originalité de notre travail réside dans la définition et l'analyse du terme d'*espace transfrontalier*. Pour cela, nous partons de l'hypothèse qu'un espace transfrontalier est une formation socio-spatiale organisée et structurée par un système de relations produites par une frontière.

Pourquoi le Kenya ?

Afin de réaliser notre analyse du concept d'espace transfrontalier, nous nous appuyons sur les frontières du Kenya.

¹ WACKERMANN G. ; Les échanges interculturels dans les espaces transfrontaliers, 1990
BAGF, n°5, pp.348-356

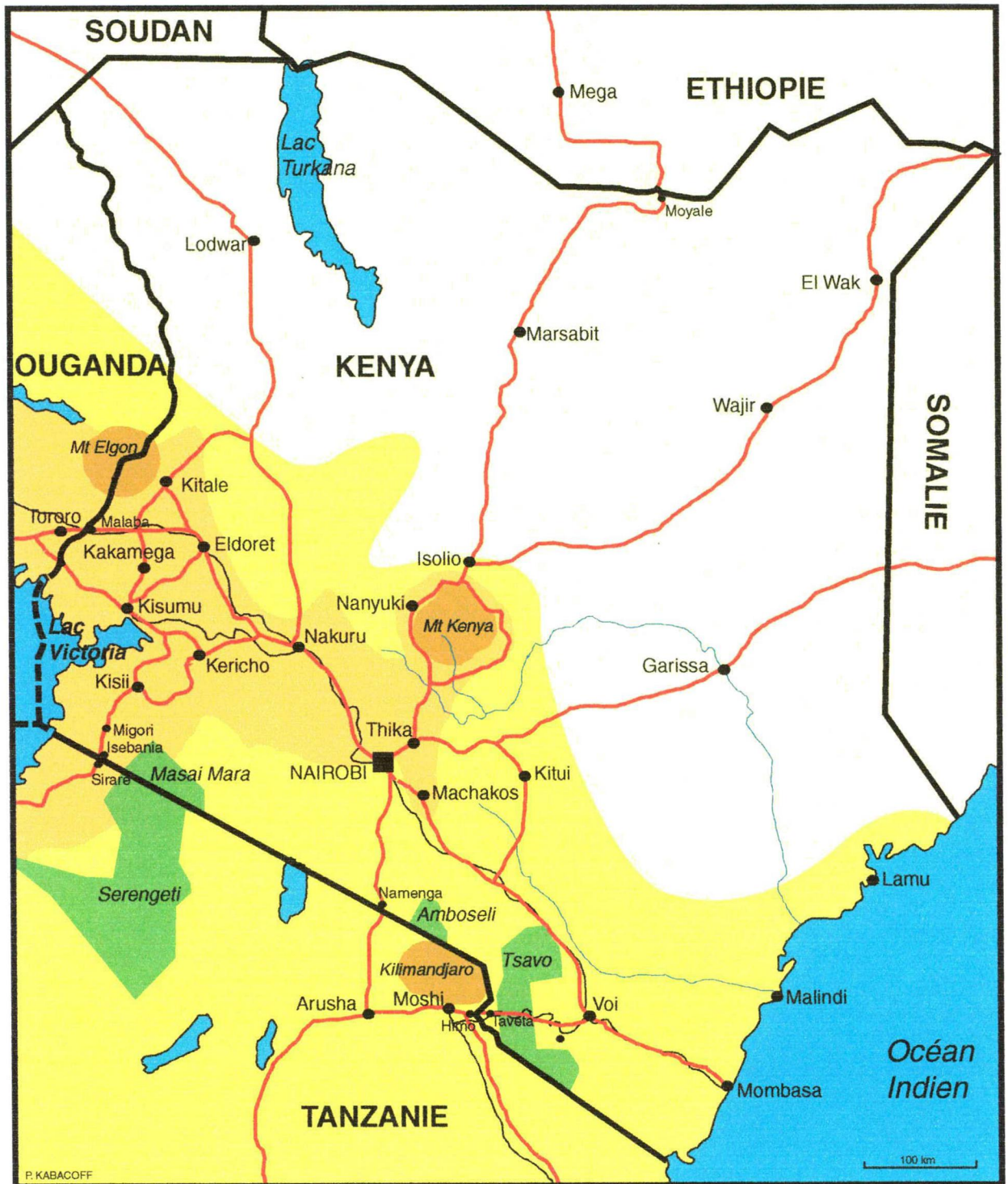
² STARY B. ; Rentes et ressources frontalières : le cas des échanges Ghana-Côte-d'Ivoire, 1998
In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*,
Karthala, Paris, pp. 243-255

³ BENNAFLA K. ; La fin des territoires nationaux ?, 1999
Politique Africaine, n°73, mars 1999, pp. 24-49.

⁴ PRADEAU C. ; *Jeux et enjeux des frontières*, 1994
Presses Universitaires de Bordeaux, Talence, 362 p.

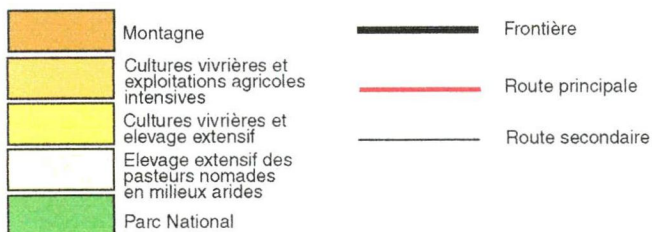
⁵ PRADEAU C. ; *Lexique de la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 95p.

Figure n°1
 FRONTIERES DU KENYA ET MISE EN VALEUR
 DU TERRITOIRE



P. KABACOFF

Source: Encyclopédie Universalis



La particularité de cette étude est qu'elle est la seule à porter sur les espaces transfrontaliers du Kenya et d'Afrique de l'Est. La littérature française, sur ce thème, a été écrite à partir des frontières des pays d'Afrique de l'Ouest ou de l'Afrique Centrale ; elle est ainsi pour nous la base scientifique de notre réflexion⁶. Notre analyse est tout de même renforcée par plusieurs expériences de terrain le long des frontières du Kenya. Tout d'abord, un séjour de quatre mois, en 1999, dans la zone transfrontalière⁷ d'Himo/Taveta, au sud-est du Kilimandjaro, et qui avait pour but d'analyser les effets de la frontière tanzano-kenyane, dans le cadre d'un Travail d'Etude et de Recherche. Ensuite, un séjour de 6 semaines au cours des mois de mars et avril 2000 où nous avons visité divers sites frontaliers du Kenya qui constituent les principaux points de passage du pays. Nous avons séjourné à Namanga et Isebania sur la frontière tanzanienne, ainsi qu'à Malaba, Busia et au nord du mont Elgon le long de la frontière ougandaise ; ce modeste travail de terrain nous a permis de mieux saisir l'organisation des échanges transfrontaliers dans cette partie du continent africain. Les deux séjours ont été financés par l'Institut Français de Recherche en Afrique situé à Nairobi.

Si l'étude d'un espace transfrontalier suppose d'être abordée à partir d'exemples pris dans chaque pays que sépare la frontière, la notre se réduit, par notre expérience, essentiellement aux exemples kenyans car nous n'avons pas pu nous rendre dans les pays limitrophes, durant notre dernier séjour. Nos informations concernant la partie non kenyane de la zone transfrontalière, ont été recueillies au Kenya, sans que nous ayons vérifiée leur véracité. Malgré ces lacunes, nous allons analyser la notion d'espace transfrontalier à partir des frontières du Kenya.

Problématique

Au cours de cette étude, notre travail consistera à la conceptualisation du terme « espace transfrontalier », notre regard géographique sur cette notion doit aboutir à la formulation d'un concept. A partir des travaux réalisés sur les échanges transfrontaliers

⁶ Nous ajoutons que la littérature anglo-saxonne qui s'intéresse aux échanges transfrontaliers en Afrique de l'Est est assez pauvre, du moins celle qui existe dans les centres de documentation français, et qu'elle s'appuie également sur les travaux francophones réalisés à partir d'exemples d'Afrique de l'Ouest.

⁷ A la différence d'un espace transfrontalier qui est structuré par les échanges, la zone transfrontalière constitue simplement une aire géographique à cheval sur la frontière.

et notre expérience de terrain, notre problématique s'orientera ~~autour de~~ quatre axes majeurs. *le long de*
relax

Il s'agira, dans un premier temps, de comprendre les fondements de notre analyse en jetant les bases théoriques de la notion d'espace transfrontalier. Celle-ci intègre deux concepts majeurs. Le premier est la frontière, sa définition révèle que son ambivalence, entre une frontière qui sépare et une frontière qui rapproche, est la condition *sine qua non* de toute création d'espace transfrontalier. Le deuxième, l'espace, incite à nous interroger sur le sens que nous devons lui accorder. En géographie, l'espace a fait l'objet de nombreuses définitions et conceptualisations ; nous nous demandons si l'espace transfrontalier est un espace physique, absolu, relatif, social, de vie ou vécu ? N'est-il pas une combinaison de ces espaces ?

Mais que ~~soit~~ le type d'espace, il est déterminé par les relations créées par la frontière. Il est par conséquent nécessaire de porter notre attention sur les propriétés des échanges au Kenya et en Afrique de l'Est. Ils expriment essentiellement des rapports marchands et les logiques des acteurs de la frontière entre dans la sphère de l'informel, c'est-à-dire une réalité qui s'écarte des normes et des règles officielles. Nous devons prendre garde de ne pas tomber dans le piège du manichéisme, les relations de part et d'autre de la frontière sont beaucoup plus complexes car elles allient légalité et illégalité. ?

Afin d'analyser la structure d'un espace transfrontalier, nous devons étudier les modes d'organisations et de coordinations des relations. Certains pensent que les rapports économiques et commerciaux sont enchâssés dans les rapports sociaux ; comme eux, nous nous demandons si les échanges transfrontaliers, face aux problèmes des Etats, ne doivent pas leur vitalité et leur efficacité à leur insertion dans des réseaux de relations ? S'ils font appels à des formes de solidarité, nous devons identifier les acteurs et leurs modes d'appartenance et prendre en compte la taille de ces réseaux.

Dans un deuxième temps, nous aborderons l'analyse socio-spatiale de l'espace transfrontalier afin de saisir son organisation et sa structuration. Dans notre conceptualisation, nous nous aidons de l'outil méthodologique *formation socio-spatiale* car il constitue un appui intéressant pour notre travail. Cet outil géographique nous

permet d'interpréter les fondements matériels et idéels spatiaux de l'espace transfrontalier et à partir de là, nous pourrions établir sa structure socio-spatiale.

Nous devons nous demander si celle-ci ne repose pas sur d'autres systèmes socio-spatiaux, tels que les structures d'échanges pré-coloniales ou les systèmes territoriaux. Si les relations transfrontalières s'organisent dans des réseaux, nous envisagerons alors que notre espace adopte une forme réticulaire dont les points de connexions seraient les lieux d'échanges proches de la frontière.

La structure d'un espace transfrontalier ne peut pas être analysée sans sa dimension temporelle. Une frontière n'est jamais immuable car les fonctions qui lui sont attribuées changent selon les décisions politiques. Dès lors les relations se modifieraient et l'espace transfrontalier adapterait sa structure selon que la frontière se ferme ou s'ouvre. Un espace transfrontalier ne peut-il pas non plus changer de forme selon un temps cyclique des relations ? Si l'on tient compte de l'espace vécu, est-il susceptible de se « mouvoir » suivant l'évolution des représentations que les individus ont de la frontière ?

A partir de l'armature de l'espace transfrontalier, nous proposerons, dans une troisième partie, l'essai d'une typologie. Celle-ci doit nous permettre de différencier tel ou tel type d'espace. Etant donné que les échanges structurent un espace transfrontalier, nous pouvons envisager une classification suivant le degré de relations. Elle fera apparaître les hiatus selon le dynamisme des échanges.

Une autre nomenclature peut se réaliser suivant les particularités des frontières. Le Kenya ne dispose pas seulement de frontières terrestres, mais il possède également des frontières maritimes et lacustres qui peuvent structurer des espaces transfrontaliers particuliers. Il sera intéressant de nous questionner sur les impacts des Parcs Nationaux frontaliers sur les échanges transfrontaliers.

Enfin, dans une quatrième partie, nous nous interrogerons sur les effets des espaces transfrontaliers. Face aux problèmes des Etats d'Afrique de l'Est, les échanges transfrontaliers, dits informels, apparaissent profitables aux populations frontalières en raison de leur caractère redistributif. Devant l'échec des aides au développement, les espaces transfrontaliers sont-ils des pôles de développement « alternatif » ? Alors que les formes de coopérations économiques institutionnelles ont des difficultés à se mettre

en place, les échanges transfrontaliers, dans une logique des réseaux, aboutissent-ils à une forme d'intégration régionale réalisée « par le bas » ? dans un contexte où les Etats africains sont dans un processus de « privatisation », car ils interviennent moins dans la vie politique et économique, certains auteurs s'interrogent sur les effets destructurants des relations transfrontalières sur les territoires nationaux. En s'affranchissant de la frontière, elles peuvent constituer une menace à l'intégrité et à la souveraineté des Etats. Les échanges transfrontaliers sont-ils un mode de négation ou de contestation des territoires nationaux hérités de la colonisation ?

Cependant, nous devons réduire la portée de ces effets. Des appréciations trop idéalistes des espaces transfrontaliers faussent l'analyse. Voir au travers des échanges transfrontaliers, dits informels, un *développement alternatif*, n'est-ce pas une tentative de normalisation, contraire au principe de l'informel ? Ne sommes-nous pas dans le paradoxe de la formalisation de l'informel ? La libéralisation des échanges a tendance à réduire les effets de la frontière et donc les possibilités de profits. Afin de compenser ce manque à gagner, ne risque-t-on pas d'aboutir à une « criminalisation » des échanges transfrontaliers ? Les espaces transfrontaliers sont fragiles car ils sont dépendants d'une seule activité économique, le commerce, qui est sensible aux modifications des frontières. Peuvent-ils être alors envisagés comme des pôles de développement durables ?

Il faut également prendre garde à ne pas opposer une logique étatique à une logique des populations, elles sont différentes mais pas forcément divergentes ou contradictoires. Les populations qui profitent de la frontière n'ont pas intérêt à la voir disparaître. Les échanges transfrontaliers ne concourent-ils pas au maintien des limites territoriales ? Nous nous demandons si les échanges transfrontaliers expriment une contestation des territoires nationaux, alors que les populations admettent et intériorisent les frontières pour mener leurs affaires ? Le dynamisme des espaces transfrontaliers accroît les revenus de l'Etat par l'intermédiaire des taxes sur les marchés. N'a-t-il pas intérêt à laisser développer ce type de commerce ? Ne participe-t-il pas indirectement à l'essor des échanges en améliorant les infrastructures ?

PREMIÈRE PARTIE

APPROCHE THÉORIQUE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Le travail qui va suivre consiste à poser les bases conceptuelles de la notion d'espace transfrontalier afin de mieux entreprendre plus tard l'analyse socio-spatiale qui nous éclairera sur son organisation et sa structuration. A partir de l'examen des deux concepts, frontière et espace, qui composent le terme « espace transfrontalier », nous allons comprendre le sens que nous lui donnons ainsi que les fondements théoriques sur lesquels il repose. Dans le but de connaître les caractéristiques d'un espace transfrontalier en Afrique de l'Est, il s'agira d'étudier les spécificités des échanges qui composent cet espace.

PREMIER CHAPITRE :

ANALYSE CONCEPTUELLE DE LA NOTION D'ESPACE TRANSFRONTALIER.

La notion d'espace transfrontalier intègre dans sa composition deux concepts majeurs. Le premier est bien évidemment la frontière qui est au cœur des analyses à venir; elle est la base, le point d'équilibre et centralisateur de tout espace transfrontalier. Le second est le concept d'espace qui, chargé de significations différentes, nécessite des précisions théoriques.

A – L'ambivalence de la frontière.

La frontière du Kenya, héritée de la période coloniale, n'est pas une simple ligne de démarcation du territoire de l'Etat ; les fonctions qui lui sont assignées ont des effets, à la fois de séparations et de contacts, sur les espaces et les collectivités environnants.

1 - La frontière limite

Une frontière est une ligne qui « limite l'espace sur lequel s'étend une souveraineté nationale. Le long de la frontière deux souverainetés entrent en contact et s'opposent : de part et d'autre de cette ligne, tracée d'abord sur une carte, démarquée ensuite sur le terrain, les autorités ne sont pas les mêmes, les lois ne sont pas les mêmes ; donc, l'organisation des sociétés diffère... » (GUICHONNET, RAFFESTIN, 1974, p. 5). La frontière a donc des effets de séparation car elle est en même temps une limite et une enveloppe spatiale dans laquelle s'organisent les sociétés.

Le Kenya possède une enveloppe de 3472 km de frontière, divisée en cinq dyades (frontières communes associant deux Etats) : la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan,

l’Ethiopie et la Somalie. Ces frontières tirent leur origine de la période coloniale et leurs tracés ont été plus ou moins définis à partir de la conférence de Berlin en 1885. A la fin du 19° et au début du 20° siècle, des séries de traités entre les Britanniques qui administrent le Kenya et les autres puissances précisent les délimitations. De cette « *horogénèse* » (FOUCHER, 1991, p.23), on distingue différents types de frontières. Des frontières inter-impériales qui ont vu s’opposer les Britanniques et les Allemands pour la frontière tanzanienne et les Britanniques avec les Italiens pour la frontière somalienne. Des frontières intra-impériales, Soudan et Ouganda, délimitées dans le cadre du Protectorat Britannique Est Africain. Une frontière éthiopienne « Européo-Africaine » dont les négociations ont été orchestrées par les Britanniques, les Français et les Italiens, mais qui reconnaissent la souveraineté de l’Ethiopie dirigée par l’empereur Ménélik. Toutes ces frontières ont pris leur sens de limites étatiques dès les indépendances.

Les effets exercés par la frontière, que l’on appellera *effets-frontière*, trouvent leur origine dans les fonctions qui lui sont attribuées. Les fonctions légales, fiscales et de contrôle en sont les trois principales. La première définit la frontière comme le cadre d’une aire territoriale dans laquelle s’exerce la souveraineté de l’Etat au travers d’un ensemble d’institutions juridiques. La deuxième vise à défendre le marché national et à alimenter les caisses de l’Etat par le prélèvement de taxes sur les produits étrangers. La dernière a pour objectif de surveiller le franchissement des hommes et des biens.

Chaque Etat construit un système politico-institutionnel et économique qui lui est propre, engendrant un différentiel qui se manifeste de part et d’autre de la frontière. Les effets de séparation de la frontière s’accroissent quand les politiques économiques et sociales des Etats s’opposent et s’éloignent. Ainsi, la *frontière-séparation* juxtapose deux *espace frontaliers*⁸ qui se caractérisent par des organisations spatiales distinctes.

2 - La frontière créatrice d’espace ou l’espace transfrontalier.

Par ses effets de séparation, la frontière favorise paradoxalement le rapprochement des collectivités séparées car elles cherchent à tirer parti des disparités

⁸ KABACOFF P.; *Frontière et espace (trans)frontalier: La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d’Himo/Taveta*, 1999
TER, Université de Bordeaux-III, p. 112

territoriales, au moyen de l'échange. Le Kenya est en position hégémonique en Afrique orientale, tant économique que politique. Ceux qui participent aux échanges transfrontaliers, cherchent avant tout à profiter des ressources du Kenya, car il dispose d'une industrie plus développée et d'une monnaie plus forte que celles de ses voisins. Les échanges sont variés, il s'agit aussi bien de migrations de travail que de l'utilisation du service public du pays voisin (école, hôpital). Néanmoins, les relations se caractérisent essentiellement par des échanges marchands, car le commerce d'« opportunité » permet d'importantes possibilités de profits grâce aux disparités monétaires, les disparités douanières, les inégalités de taxe à l'exportation, la surévaluation ou sous-évaluation des monnaies. Les villes et les villages des zones transfrontalières bénéficient de cette rente de situation et ils ont vu surgir de nombreux *kiosk*⁹ et *duka*¹⁰, et, d'une manière générale, on y échange des produits vivriers de l'Ouganda ou de la Tanzanie contre des produits manufacturés kenyans

Ainsi, la frontière à effets de contact crée un système de relations qui dépasse le cadre national ; ce système de relations est constitué par la combinaison des rapports transfrontaliers. D'une certaine manière, elle remplit une fonction sociale par la régulation des impacts négatifs sur les populations séparées et par la complémentarité des ressources productives. Par conséquent, la frontière donne naissance à un ensemble spatial que l'on nomme *espace transfrontalier*¹¹ qui structure et organise le système de relations.

Nous pouvons conclure que la frontière n'est pas seulement une discontinuité spatiale, elle sécrète également du continu sous le vocable d'espace transfrontalier.

B - Quel espace pour un espace transfrontalier ?

Comprendre la notion d'espace transfrontalier nous oblige à considérer plus en détail le concept d'espace qui doit nous permettre d'en définir les limites spatiales. Fondement de la géographie, l'espace a fait l'objet de nombreuses définitions par

⁹ Petite boutique qui vend les produits de base en petite quantité.

¹⁰ Boutique de grosse taille qui vend en grosse quantité.

¹¹ KABACOFF P.; *op. cit.*, p. 113

différentes doctrines des sciences sociales¹². En nous inspirant de ces interprétations, nous considérons un espace transfrontalier comme une combinaison de plusieurs espaces.

1 - Un espace physique.

Bien que nous le considérions peu, l'espace physique et sa dimension écologique jouent un rôle non négligeable dans la structuration, l'orientation, la nature et le volume des échanges. Une rivière, des reliefs élevés, la végétation, en limitant ou en empêchant les franchissements, ont des conséquences sur l'organisation des espaces transfrontaliers. Certains segments de la frontière du Kenya reposent sur des éléments oro-hydrographiques, comme au sud-est du Kilimandjaro (rivière Losoyai) ou sur la majeure partie de la frontière commune avec l'Ouganda. Le Mont Elgon, divisé par la limite territoriale, ne voit sur ses hauteurs aucune relation humaine possible du fait de son altitude et de sa forêt. Simple support, l'espace physique a toutefois une influence sur la configuration des espaces transfrontaliers.

2 - Un espace absolu.

L'espace transfrontalier est un espace que l'on peut repérer, situer, voire cartographier. La localisation des lieux où agissent les effet-frontières nous permet d'en distinguer les contours ou du moins sa profondeur par rapport à la frontière qui est en position axiale.

La notion de distance est ici centrale et nous pouvons supposer que les effets de la frontière décroissent à mesure que l'on s'en éloigne¹³. Malaba-Kenya, accolée à l'Ouganda, a davantage d'activités commerciales transfrontalières que Bungoma située à 40 km delà. Par conséquent, l'espace transfrontalier serait une étendue, une aire où nous pouvons distinguer des paliers d'attraction. Une première bande de 10 km à partir de la limite politique, qui bénéficie généralement de la tolérance douanière, connaît des

¹² BAILLY A., BEGUIN H ; *Introduction à la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 216 p.

¹³ KABACOFF P.; *op. cit.*, p. 105

échanges transfrontaliers importants. Au-delà, les relations entre les collectivités situées de part et d'autre se réduisent.

Dans la mesure où les deux systèmes politico-institutionnels et économiques sont différents, nous supposons que ces effets-frontière n'ont pas le même rayon de diffusion de part et d'autre de la frontière. Cet espace présente alors une forme asymétrique.

Cette approche qui localise, par la distance, la portée spatiale des effets de la frontière, est la représentation la plus simple de l'espace transfrontalier.

3 - Un espace relatif.

Le caractère absolu de l'espace transfrontalier doit être relativisée car la configuration du système de relations est davantage définie par la variable du temps que par celle de la distance.

Les activités liées à la frontières, les migrations, sont en partie déterminées par le rapport espace-temps, c'est-à-dire que les logiques d'échanges transfrontaliers répondent à des logiques de rationalisation du temps et de sa composante, la durée. Dès lors, à la rigidité métrique de l'espace absolu, s'ajoutent la souplesse et l'élasticité temporelle de l'espace relatif. Nous constatons bien souvent que c'est le contenu (activités humaines) de cet espace, appelé encore « *espace produit* » (DI MEO, 1998, p.27), qui agit sur le temps ; la portée spatiale des effet-frontières se diffusent plus vers l'intérieur le long des axes de communication qui changent la durée des déplacements. Le marché de Migori est davantage fréquenté par des gens de Kisii, située à 150 Km, relié par une route goudronné et bien desservie par une multitude de *matatu*¹⁴, que les côtiers du lac Victoria, localisés à une trentaine de kilomètres, mais ne bénéficiant pas des mêmes avantages routiers. Le rapport espace-temps se modifie lorsque l'accessibilité aux lieux d'échanges est facilitée par une amélioration des infrastructures routières, notamment. Le bitumage de la route entre Himo et Taveta a accru dans cette zone les échanges entre le Kenya et la Tanzanie.

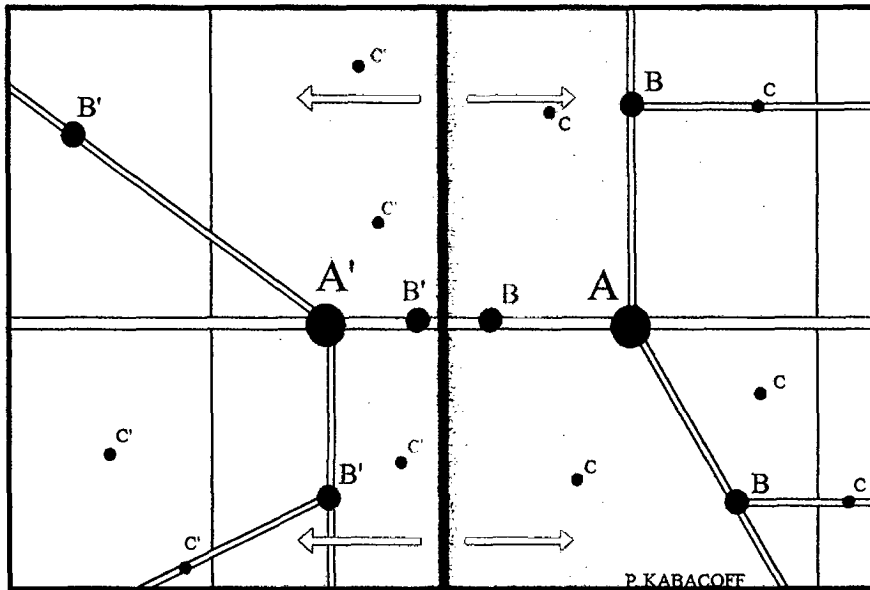
Le coût de déplacement est également une donnée qui entre dans les logiques d'échanges. Un coût de transport trop élevé limite la portée des effet-frontières ; sur le

¹⁴ Minibus utilisé comme transport en commun par la majorité de la population kenyane.

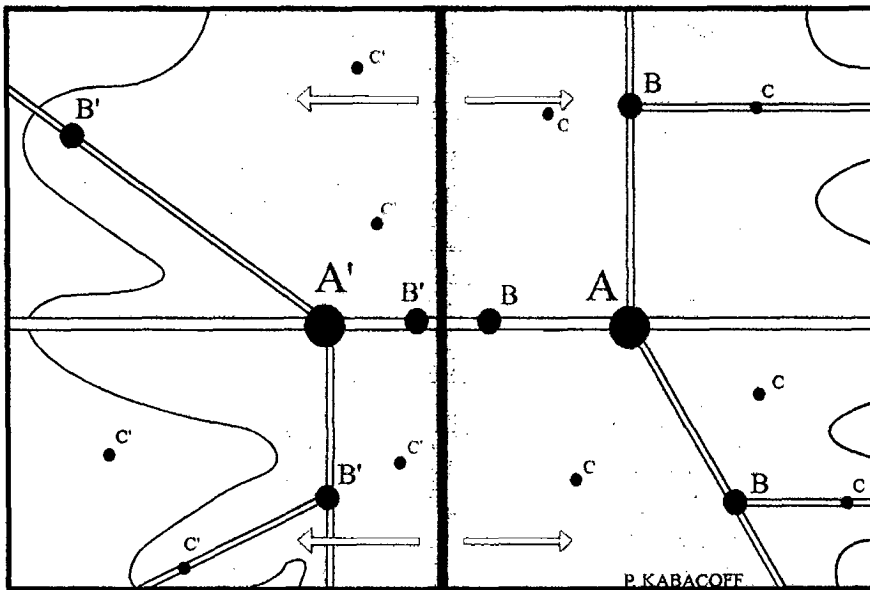
Figure n°2





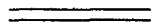




L'ESPACE TRANSFRONTALIER:

UN ESPACE QUI MESURE LA DISTANCE DES EFFETS-FRONTIERE



ET QUI PREND EN COMPTE LES VARIABLES TEMPORELLES



- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
|  | Frontière |  | Zone d'affaiblissement des effets-frontière |
|  | Limite de l'espace transfrontalier |  | A Ville principale |
|  | Axe routier principal |  | B Ville secondaire |
|  | Axe routier secondaire |  | c Village |
|  | Sens de diffusion des effets-frontière | | |

marché de Taveta, le nombre de marchands et de clients originaires de villes éloignées a diminué lorsque le prix de l'essence a augmenté à partir de 1997.

Ainsi, à la définition des contours d'un espace transfrontalier par la localisation et la distance des effet-frontières, s'ajoute la prise en compte du temps et des coûts.

4 - Un espace social.

L'espace social¹⁵, ainsi que l'espace vécu, mentionné ci-dessous, tiennent une place importante dans notre analyse et dépassent largement les interprétations vues précédemment. Un espace transfrontalier ne peut pas être expliqué uniquement par les facteurs distance et proximité, il doit surtout être traduit comme un espace dans lequel s'inscrivent les relations sociales liées à la frontière.

Le système de relations et son rapport à l'espace s'interprètent au travers de l'organisation sociale des sociétés et des individus. Les rapports sociaux, qu'ils soient économiques, politiques, religieux ou culturels, structurent et organisent les échanges transfrontaliers. L'étude de l'architecture sociale d'un groupe intégré au système de relations permet la lecture de ces échanges. Les entrepreneurs Kikuyu sont un groupe kenyan bien défini qui participe activement et puissamment au commerce transfrontalier ; l'analyse de la configuration des échanges commerciaux passe par la connaissance du fonctionnement de ce groupe. Chaque groupe, chaque individu, ont un usage, une relation avec la frontière qui leur est propre. Ainsi, la compréhension sociale des interrelations nous permet de saisir la structure et l'organisation d'un espace transfrontalier.

L'apport sociologique et anthropologique est donc inévitable, et nous pouvons voir apparaître d'autres éléments qui entrent dans l'analyse, comme le pouvoir et la domination, l'idéologie ou bien les réseaux de relations, hiérarchiques ou non. Ces systèmes jouent un rôle important dans la formation socio-spatiale des échanges. Par conséquent, ces différentes formes spatiales qui dessinent l'espace transfrontalier peuvent être constituées, tour à tour ou à la fois, *«soit d'une étendue compacte et continue, soit d'aires dispersées, organisées en réseau, en système réticulaire aux éléments plus ou moins hiérarchisés»* (DI MEO, 1998, p.32).

¹⁵ L'espace social correspond à l'imbrication des lieux et des rapports sociaux.

5 - Un espace de vie, un espace vécu.

Un espace transfrontalier s'interprète également au travers du vécu des individus, même si les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues ne sont pas simples à déterminer.

Il est plus aisé d'explorer sa composante, l'espace de vie. L'espace de vie, dans le cadre d'un espace transfrontalier, est l'aire des pratiques spatiales qui correspondent à l'ensemble des lieux fréquentés par les individus qui entrent dans le système de relations. Il se compose des itinéraires (routes commerciales, chemins de contrebande), des lieux d'échanges (villes, marchés, magasins) ou de la douane. Voir dans celui-ci, « *un espace construit par une multitude de liens affectifs, spirituels et symboliques* » (BAILLY, 1998, p.202), nous amène à des interprétations psychologiques délicates à évaluer ici.

Nous adoptons volontiers l'idée selon laquelle l'espace transfrontalier est un espace vécu lorsqu'il est un espace chargé de représentations et de perceptions de la frontière et des lieux fréquentés dans le système de relations, dans la mesure où celles-ci s'intègrent aux logiques d'échanges. Les vécus spatiaux, les comportements individuels ou collectifs, les attitudes ou les stratégies vis-à-vis de la frontière, nous renseignent sur la nature et la structure des relations.

Le système de relations est constitué d'un ensemble d'habitus¹⁶, eux-mêmes construits « *par la pratique sociale et la fréquentation routinière des lieux* » (DI MEO, 1998, p.158) qui sont façonnés par le milieu social et territorial. L'individu ne doit pas être perçu comme un agent prisonnier des règles sociales ; il a la capacité de créer et de développer des stratégies, notamment face aux changements des fonctions de la frontière, modifiant ainsi son espace de vie.

Cette position qui tient compte du vécu des individus et de leurs rapports spatiaux, fondus dans l'espace social, nous rapproche de la territorialité. Ces territorialités, individuelles ou collectives, ces pratiques spatiales au quotidien, inscrites dans les rapports sociaux, nous livrent les secrets des enjeux de la frontière et nous aident à comprendre la trame de l'espace transfrontalier.

¹⁶ BOURDIEU P. ; *La distinction*, 1979
Les Éditions de Minuits, Paris.

Nous pouvons conclure qu'un espace transfrontalier est une construction idéologique qui traduit les rapports socio-spatiaux d'un ensemble de relations créées par la frontière. Elle fait la synthèse entre le structuralisme et la phénoménologie car les territorialités des acteurs de la frontière, qui fondent l'espace transfrontalier, doivent être analysées à la fois dans des structures socio-spatiales et le vécu individuel.

Il s'agit maintenant d'identifier ces relations afin de mener, par la suite, notre analyse socio-spatiale des échanges transfrontaliers.

DEUXIEME CHAPITRE :

LES SPECIFICITES DES ECHANGES : AUTOUR DE L'INFORMEL ET DES RESEAUX

La compréhension d'un espace transfrontalier, où s'expriment les rapports spatiaux d'un système de relations produites par la frontière, nécessite l'identification des échanges.

Les échanges transfrontaliers qui s'opèrent le long des frontières kenyanes sont variés et multiples ; mais quelles que soient leurs natures, ils répondent dans leur grande majorité à des enjeux économiques. Ils sont essentiellement représentés par des échanges commerciaux transfrontaliers qui traduisent l'exploitation des disparités territoriales.

Cependant, notre analyse ne peut se satisfaire exclusivement des outils de la discipline économique, même si les opérations d'échanges s'effectuent sur des marchés, sont mises en œuvre par des acteurs économiques et qu'elles peuvent répondre aux « lois » de l'économie, l'offre et la demande par exemple. Au contraire, lorsque l'on connaît le caractère et la nature profonde de ces échanges transfrontaliers marchands et non marchands, qui tiennent aux spécificités des sociétés et des cultures africaines, et plus particulièrement celles d'Afrique de l'Est, nous soutenons l'idée selon laquelle ces actions économiques sont enchâssées dans le social¹⁷.

L'enchâssement de l'économie dans le social¹⁸, connu sous le terme anglais *embeddedness*¹⁹, explique que tout échange, tout rapport économique est consubstantiel au lien social. Cette approche nous invite à lire les échanges transfrontaliers au travers des filtres sociaux et pas seulement à travers l'œil, souvent myope, d'un paradigme économique qui trouble la vision des réalités sociales et culturelles. Si le commerce transfrontalier met en scène des producteurs, des marchands et des consommateurs,

¹⁷ LATOUCHE S. ; *L'autre Afrique. Entre don et marché*, 1998
Albin Michel, Paris, 246p.

¹⁸ Voir Karl Polanyi

¹⁹ GRANOVETTER M. ; *Economic Action and Social Structure : the Problem of Embeddedness*, 1985

ceux-ci n'obéissent pas aux lois du marché, mais plutôt à des normes sociales et à des logiques de comportement, comme nous pouvons l'entrevoir avec le marchandage.

Les échanges transfrontaliers relèvent principalement de ce qui est appelé communément « l'informel », car ils ne tirent leur existence que dans la violation et le contournement des règles étatiques, qui se manifestent par la fraude, la contrebande ou la corruption. Ainsi, nous ne pouvons envisager, que d'une façon partielle, l'étude de ces échanges avec les outils d'une économie institutionnelle. Notre analyse doit donc se porter sur les logiques économiques individuelles et collectives qui s'insèrent dans des logiques sociales. On peut la qualifier d'analyse « par le bas » qui s'oppose à celle des institutions, « par le haut ».

Les échanges transfrontaliers, dits *informels*, s'expriment dans la sphère plus large de l'échange qui compose le substrat social des sociétés africaines. C'est celui qui crée et nourrit les relations sociales par la réciprocité, l'entraide, la solidarité ; ces rapports sociaux s'inscrivent dans des *réseaux*, terme conventionnel pour expliquer les liens qui s'élargissent généralement au-delà de la famille, par l'appartenance à un clan, un groupe ethnique, un quartier, une région, mais aussi à une même religion ou profession.

Par conséquent, nos réponses sur le caractère des échanges transfrontaliers sont à chercher dans la compréhension de l'*informel* et des *réseaux* de relations.

A - Des échanges qui se caractérisent par leur « informalité ».

Les échanges transfrontaliers appartiennent en grande partie à l'informel. Il semble paradoxal de le prétendre dès lors que l'on ne peut les comptabiliser, en raison même de leur caractère imperceptible²⁰. Mais, les profits du commerce transfrontalier sont plus élevés quand ils échappent aux contrôles des douaniers, et surtout à la taxe sur les importations. Le mode de fonctionnement des appareils étatiques en Afrique qui laisse une large place à la corruption, fait dire que l'informel est le caractère principal

American Journal of Sociology, n°91, pp.481-510

²⁰ Deux études financées par l'agence USAID ont tout de même chiffré la contrebande en Afrique de l'Est. En 1994, entre le Kenya et l'Ouganda, une estimation sur le commerce informel (produits pétroliers, produits manufacturiers et produits agricoles) se montait à environ 146 millions de dollars US, soit 60% du commerce officiel. Entre le Kenya et la Tanzanie, elle était moindre avec 18,8 millions (7%).

des échanges. Il faut pour notre part définir l'informel dans les échanges transfrontaliers car ce terme recouvre une multitude de facettes, sans rentrer dans l'éternel débat sémantique.

1 - Les échanges transfrontaliers dans la problématique de l'informel.

La notion d'informel, plus connue sous les appellations d'« économie informelle » ou de « secteur informel », regorge de définitions et nous verrons les plus significatives pour notre sujet d'étude.

Dans son acception anglaise, « *informal* » signifie « sans formalité » au sens de irrégulier, qui échappe aux règles. Dans sa signification française, le mot « informel » désigne ce qui ne correspond pas à des formes classiques ou connues, c'est à dire que les activités informelles sont celles qui n'épousent pas les formes reconnues et codifiées de la modernité.

Alors que certains voient dans l'informel une réalité anomique, celle des déshérités de la modernité qui vivent d'expédients, d'autres comme S. Latouche²¹ y devinent une véritable invention sociale structurée par des « *solidarités néoclaniques* », qu'il appelle « *oeconomie néoclanique* » ou « *société vernaculaire* ». En effet, l'économie informelle ne se réduit pas à une absence de forme, « *elle est organisée par ses rapports de parenté, ethniques, de solidarité ou de violence ; elle a ses codes, ses sanctions, ses hiérarchies* » (NSENGIYUMVA, 1996, p.11). Les activités informelles sont le fait d'individus unis par des « *liens d'affections* »²² qui se sont auto-organisés en dehors du cadre étatique.

D'autres termes servent à désigner les activités qui échappent aux normes légales et statistiques : économie non officielle, souterraine, parallèle, illégale, non enregistrée, marginale, duale, petite production marchande, activités spontanées, etc. En ce qui concerne les flux transfrontaliers il est difficile de leur apposer ces expressions lorsque l'on observe leur mode d'organisation. Le commerce transfrontalier est très

Mais nous ne pouvons pas prendre en compte simplement ces valeurs quantitatives car leur mode de calcul ne peut pas saisir toute la complexité de l'informel.

²¹ LATOUCHE S. ; *op. cit.*, p.171

²² L'expression d'« économie d'affection » a été forgé par G. Hyden pour désigner un type d'organisation reposant sur des réseaux de soutien, de communication et d'interaction entre des groupes définis structurellement par le sang, la parenté, la communauté ou quelque autre affinité.

structuré autour de réseaux et « *il transite essentiellement par des postes officiels de contrôle où il est soumis à des « sollicitations » de la part des agents de l'Etat, qui ne se traduisent que marginalement dans les caisses de l'Etat* » (EGG, HERRERA, 1998, p.9). Plus que d'échanges parallèles ou clandestins, il s'agit d'échanges qui se réalisent dans la fraude. Bien que l'expression « informelle » soit sujette à discussion quant à sa pertinence, son utilisation dans notre analyse nous convient car elle correspond assez bien aux spécificités de ces échanges qui sortent du cadre institutionnel.

Par conséquent, nous pouvons qualifier les échanges transfrontaliers d'*échanges informels*, dans la mesure où ils sont intégrés dans cette économie enchâssée dans le social qui s'écarte, par la contrebande et la fraude, des normes étatiques et des présupposés formels de l'économie politique, même s'il existe une informalisation du formel avec la participation des agents de l'Etat et des sociétés privées à ce type d'échanges..

2 - Les pratiques de la contrebande et de la fraude dans les échanges transfrontaliers.

La contrebande et la fraude sont des pratiques économiques informelles qui caractérisent principalement les échanges transfrontaliers ; la contrebande opère en dehors des réseaux formels, la fraude désigne ce qui passe de façon informelle par des réseaux plus ou moins formels.

De manière plus précise, la contrebande se réalise en dehors des douanes et en dehors des circuits officiels. En Afrique de l'Est, les chemins de contrebande qui franchissent la frontière en contournant les postes de douane sont appelés *panya routes*²³. Que ce soit à pied, à vélo, en camion ou bien en bateau sur le lac Victoria, les contrebandiers essaient de tromper la vigilance des douaniers. Autour des principaux points de passage de frontière sur les axes transnationaux importants, à Taveta, Namanga ou Malaba, sont implantés divers entrepôts qui participent à la contrebande ; des marchandises déposées attendent qu'un camion du pays limitrophe vienne les récupérer.

²³ Route des rats.

La fraude, quant à elle, se caractérise par l'obtention et la délivrance de faux documents, par la déclaration de fausses quantités, par la dissimulation de produits prohibés, par la minoration de la valeur en douane, par l'utilisation de prête-noms ou par la négociation des droits de douane et autres taxes.

Ces échanges informels, ces trafics d'import-export, qui franchissent la frontière du Kenya sans être contrôlés ou qui passent la douane avec la complicité des agents de l'Etat, comportent, dans leur diversité, des aspects positifs et négatifs. Nous jugeons profitables les flux informels transfrontaliers du vivrier marchand (légumes, fruits, céréales), des *mitumba*²⁴ ou des produits manufacturiers kenyans. Par contre, certains trafics mafieux comme les armes et la drogue sont beaucoup plus nuisibles. Des organisations criminelles se sont développées au Kenya et en Tanzanie avec le trafic de drogues²⁵ et elles bénéficient de la montée de l'informel, due à la crise sociale provoquée par les Plans d'Ajustements Structurels, pour étendre leur action au niveau international. Le Kenya est devenu un important pays producteur de cannabis et de pavot²⁶, et les paysans, victimes des crises des produits agricoles destinés à l'exportation, se réorientent vers ces cultures plus rémunératrices (ils sèment curieusement dans les champs de sisal).

Toutes ces pratiques illégales et illicites ne peuvent expliquer leur efficacité que par leurs liens implicites avec le secteur formel (entreprises, sociétés) et les agents de l'Etat qui participent aux échanges transfrontaliers dans un contexte de corruption.

3 - Les échanges transfrontaliers dans le « complexe de la corruption ».

Certains marchands ne cherchent pas à contourner systématiquement les postes de contrôle et ils préfèrent soudoyer les agents de l'Etat pour obtenir un faux-semblant de légalité et éviter les pertes en temps et en argent. Ces pratiques relevant de la corruption doivent être perçues à l'aune de logiques sociales propres à cette région d'Afrique. Si nous abordons le thème de la corruption, ce n'est pas pour blâmer sa montée dans les systèmes étatiques africains, en raison notamment de la crise profonde

²⁴ Fripes.

²⁵ LABROUSSE A. ; Productions illicites et trafics de drogues, 1998

In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, p.271.

²⁶ On a découvert, en mars 1996, 600 hectares de ces plants dans la Province de la *Rift Valley*.

qui les affecte, mais nous voulons comprendre comment ce phénomène social influe sur les échanges transfrontaliers.

La corruption, avec ses systèmes de valeurs et ses codes culturels, fait partie des rapports sociaux qui entrent dans le système de relations. *Economie morale*²⁷ en Afrique pour quelques auteurs, il est manifeste de constater dans les pays d'Afrique de l'Est un « *enchâssement culturel de la corruption* » (OLIVIER DE SARDAN, 1996, p.98). Connue dans cette région d'Afrique sous le terme *magendo*²⁸, la corruption concerne toutes les couches sociales et elle fait partie des pratiques courantes dans les relations transfrontalières. Afin de comprendre dans quel contexte s'effectuent les échanges transfrontaliers, nous devons connaître les différentes logiques qui animent « *le complexe de la corruption* » (*ibidem*).

La logique de la négociation est souvent vue sous la forme du « marchandage » qui est en effet une forme marchande de la négociation, très présente dans les échanges en Afrique. Cependant, le marchandage va au-delà de la simple transaction commerciale, il est inséré dans le champ général des négociations quotidiennes, marchandes et non marchandes, où il faut souvent négocier les règles elles-mêmes. De ce fait, les pratiques de la corruption profitent de cette logique de la négociation ; elles revêtent la forme du marchandage et, plus encore, elles prennent souvent « *l'aspect d'une négociation simultanée sur les règles, leur pertinence et la façon de les interpréter* » (*op. cit.*, p.99). Pour ces usages « illicites », cette négociation est indispensable pour qu'ils puissent se banaliser, se dépénaliser et entrer dans celles des négociations quotidiennes.

Dans la droite ligne du marchandage, la logique du courtage fait intervenir un intermédiaire. Le courtier est largement présent dans la vie quotidienne en Afrique, il met en relation ceux qui veulent échanger et il tire sa rémunération en prenant une part sur la transaction. Pour la corruption il en est de même, il organise les transactions et décharge les deux parties des aspects gênants du procédé. Nous avons pu rencontrer à Malaba-Kenya un jeune homme qui travaille pour une société kenyane de transport du pétrole ; il est chargé exclusivement de faire passer la frontière aux camions et de

²⁷ OLIVIER DE SARDAN J.P. ; L'économie morale de la corruption en Afrique, 1996 *Politique Africaine*, n°63, p.97.

²⁸ NABUGUZI E.; *Le magendo: marchés parallèles et processus politiques*, 1994 In: *L'Ouganda contemporain*, Karthala-IFRA, Paris, pp.241-259

négocier la taxe avec les douaniers, en diminuant sur le document le volume de la charge transportée. Par conséquent, « *le recours généralisé aux intermédiaires dissout la visibilité et la lisibilité des pratiques de la corruption en les noyant dans les usages communs* » (*op. cit.*, p.98).

Autre aspect de la vie quotidienne, la logique du « cadeau » est insérée dans les échanges transfrontaliers et les usages relevant de la corruption. Véritable devoir moral, tout bénéficiaire d'une aide quelconque se doit de faire un geste, et le cadeau va d'ailleurs au-delà du service rendu. Un Tanzanien qui réside près de la frontière du Kenya ne peut pas rendre visite à sa famille habitant dans l'intérieur du pays sans apporter des marchandises kenyanes : des chaussures, des vêtements ou de la nourriture. S'il ne le faisait pas, elle serait en droit de les lui réclamer. Les pratiques de la corruption entrent dans cette logique du « cadeau ». Un riche marchand offrira à son « ami » douanier autant de bières qu'il veut pour bénéficier de sa complaisance.

Alors que les premières concernent les relations quotidiennes, la logique de l'autorité prédatrice²⁹ touche les rapports de pouvoirs. Beaucoup de personnes détentrices d'une position de pouvoir, s'arrogent le droit de demander un extra à ceux qui demandent leur prestation. Toutes les catégories sociales se livrent à cette sorte de racket, les politiciens, les employés administratifs, les policiers ou les douaniers ; ils réclament tous leur *TKK*³⁰ (*Toa Kitu Kidogo*) et ne pas le faire est presque anormal.

A la suite de la logique de l'autorité prédatrice, nous trouvons la logique de l'accumulation redistributrice. Se livrer à ce type de prédation permet ensuite de témoigner sa reconnaissance à ceux qui auparavant vous ont aidé et de démontrer sa largesse, sa générosité, soit toutes les vertus qui entrent dans la sphère du don³¹. Nous connaissons un douanier à Taveta, qui régulièrement part en chasse à la recherche de contrebandiers qui peuvent lui fournir le *chums*³² nécessaire au maintien de sa position sociale. Cette « collecte » lui permet d'inviter à boire et à manger toute sorte de personnes, pauvres ou riches, assurant ainsi sa réputation dans la ville.

L'ensemble de ces logiques, plus encore les deux dernières, expliquent la configuration de la corruption en Afrique de l'Est. Cependant, nous ne devons pas en

²⁹ Voir aussi : DARBON D. ; L'Etat prédateur, 1990
Politique Africaine, n°39, pp.37-45.

³⁰ « Donne moi un petit quelque chose ».

³¹ NICOLAS G. ; *Don, rituel et échange marchand dans une société sahélienne*, 1986
Institut d'ethnologie, Paris, 265p.

³² Argent en *cheng* (mélange d'anglais et de swahili).

conclure une culture africaine de la corruption, mais davantage y voir une insertion de la corruption dans les cultures. Quoiqu'il en soit, ces logiques permettent de comprendre dans quelles conditions se réalisent les échanges transfrontaliers. Nous pouvons peut être en déduire qu'elles facilitent les échanges, ou du moins qu'elles en singularisent le caractère.

Il faut aussi souligner que ces pratiques sont facilitées par certaines pressions sociales qui se manifestent par une sur-monétarisation. Elle traduit l'incessante quête monétaire en vue d'une redistribution, aperçue ci-dessus, et d'une rémunération, ainsi que pour les cérémonie familiales, les fêtes sociales et autres rituels oblatifs. Ces formes de sociabilité nécessitent une circulation importante de l'argent en liquide car à chaque instant on doit être en possession d'un billet ou d'une pièce. Cette sur-monétarisation de la vie courante explique en partie la création de petits et grands commerces dans les zones frontalières où les possibilités de trouver l'argent, essentiel à la réalisation de sa vie sociale, sont grandes.

Par conséquent, nous voyons à travers ces logiques sociales comment la corruption intervient dans les échanges transfrontaliers et comment elles posent le problème d'établir une limite entre le formel et l'informel, car, si les échanges transfrontaliers échappent aux règles étatiques, l'Etat et l'ensemble de ses appareils y sont également partie prenante. Ainsi, les agents de l'Etat sont aussi des acteurs de la frontière en participant tacitement au commerce transnational et ce phénomène de corruption, rapport social ancré dans le système de relations, contribue à créer des liens transfrontaliers.

B - Des échanges organisés autour de réseaux.

Dans la littérature ouest africaine qui traite des échanges commerciaux transfrontaliers, il est courant d'utiliser le terme de *réseaux* pour expliquer leur soubassement. Bien qu'évocatrice, la notion de réseaux mérite quelques précisions sur sa définition et son utilisation. Dans notre approche d'une sociologie économique des

échanges transfrontaliers nous faisons une large place à la notion de *réseau social*³³, c'est à dire « *un ensemble d'individus ou de groupes entretenant des relations binaires permettant la circulation des ressources. Il s'agit avant tout d'une forme, qui ne nécessite pas, pour être identifiée, de produire de l'identité collective ou d'être dotée d'une mémoire commune, contrairement au territoire* » (OFFNER, PUMAIN, 1996, p.155). Nous partons du principe que, dans une large mesure, les actions économiques transfrontalières sont enchâssées dans les réseaux de relations.

Si nous partageons cette idée, c'est en raison de constats que nous avons établis le long des frontières du Kenya. Bien que nous n'ayons pas pu faire une analyse approfondie des différents groupes marchands³⁴, nous avons pu remarquer que des filières commerciales étaient aux mains de groupes d'appartenances diverses. Les Somali détiennent majoritairement la filière des tissus (*kitenge, kikoi*), les Kikuyu l'habillement et le café, les Luo le poisson, etc. Si cette énumération paraît catégorique et réductrice, elle met en avant l'idée selon laquelle les échanges transfrontaliers sont organisés par des relations socioculturelles, dont les liens sociaux sont d'origine familiale, ethnique, communautaire, religieux, territoriale.... Ce mode d'organisation et de coordination des échanges transfrontaliers s'interprète alors sous la notion de réseaux.

1 - Des échanges transfrontaliers insérés dans les réseaux.

Derrière le mot *réseau*, nous retrouvons, en effet, les spécificités des échanges transfrontaliers. Il exprime d'une manière générale tout système relationnel fondé sur une dimension informelle où l'on distingue les interactions sociales et le fonctionnement d'une organisation. De plus, il représente les flux, la circulation, le dynamisme, les formes de sociabilités et il souligne le rôle des relations de confiance et des échanges non marchands. Enfin, la notion de réseau met l'accent sur les processus de coordination, de coopération ou de régulation plutôt que sur les institutions.

Si pour certains, l'idée d'*informel* signifie une non structuration des relations marchandes en Afrique, nous insistons pour dire que les échanges transfrontaliers sont

³³ OFFNER J.M., PUMAIN D. (Dir.) ; *Réseaux et territoires : significations croisées*, 1996 Edition de l'Aube, Paris, 280p.

³⁴ Enquêtes faites sur le marché de Taveta en janvier 1999.

structurés autour de réseaux, dont la taille, qui peut dépasser l'échelle continentale, n'est plus à démontrer³⁵. Les échanges transfrontaliers seraient par conséquent un sous-ensemble de ces réseaux.

Les échanges sont le fait d'individus qui sont inscrits dans des systèmes complexes d'appartenance qui sont autant de ressources qu'ils peuvent mobiliser pour la bonne conduite de leurs affaires. Ainsi, les réseaux marchands se définissent selon une série de connexions entre acteurs, par des liens familiaux, territoriaux ou culturels, qui se doublent souvent de relations hiérarchiques, d'obligation et de dépendance. Ces réseaux de sociabilité qui entrent dans la logique africaine du devoir d'entraide révèlent l'importance pour chacun de se constituer un capital de relations sociales, afin qu'il puisse bénéficier de la multitude de ses «*liens faibles*» (OFFNER, PUMAIN, 1996, p.145). Les reliés trouvent dans ces réseaux des formes de garanties et de minimisation des risques dans des contextes politiques et économiques instables. Par conséquent, le réseau correspond à une organisation commerciale qui assure une série de fonctions comme la circulation d'informations, le crédit, l'avance de marchandises, mais également l'hébergement des marchands, le stockage, la distribution, le courtage, etc.

Si ces réseaux s'occupent de faire passer des produits plus ou moins prohibés, ou de manière illégale, il ne s'agit pas réellement d'organisations parallèles, car leur efficacité se trouve dans les liens qu'elles entretiennent avec l'administration, par le jeu du clientélisme, quand ce n'est pas des politiciens qui sont à la tête de ces organisations.

Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer que tous les échanges transfrontaliers se réalisent dans le cadre des réseaux marchands et non marchands. Les relations entre marchands peuvent être de simples transactions, nous parlerons alors de commerce par relais. Cependant, les échanges commerciaux transfrontaliers s'organisent majoritairement autour de réseaux de relations.

Ces réseaux sont nombreux et ils diffèrent de par leur taille, leurs modes d'appartenance et de coordination, ce qui rend complexe l'analyse des échanges transfrontaliers.

³⁵ GREGOIRE E., LABAZEE P. (Dir.); *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, 1993 Karthala-ORSTOM, Paris, 262p.

2 - L'analyse des échanges transfrontaliers : un problème d'emboîtement d'échelles,...

Si les échanges transfrontaliers doivent être considérés à l'échelle locale ou du moins régionale, c'est à dire dans une zone où agissent les effets de la frontière, nous devons aussi les interpréter à petite échelle.

Ils s'analysent donc au travers de ces réseaux de longue distance qui sont conduit par ce qu'appelle B. Hibou les « *grands de la fraude* » ou les *mafutamingi*³⁶. Ce sont ces systèmes structurés et hiérarchisés, difficiles à pénétrer et ayant leurs propres règles. Ils sont commandés par les marchands traditionnels, des hommes politiques et des élites proches du pouvoir, ainsi qu'une partie des « minorités allogènes » comme les Indiens ou les Arabes en Afrique de l'Est. Ces derniers, issus des diasporas, soulignent le rôle important des migrations qui favorisent l'établissement de réseaux à l'échelle continentale ou transcontinentale. On peut inclure dans ces diasporas celle des Somaliens très présents dans le commerce transfrontalier. Ces réseaux peuvent s'insérer dans des systèmes plus formels et certains acteurs du secteur formel y participent afin de profiter de ces structures de contournement. L'ensemble de ces acteurs s'occupe d'organiser le commerce de marchandises en grosse quantité, y compris les produits illicites, et il contrôle les circuits et les filières d'approvisionnement. Le commerce du khat ou *miraa*, cultivé au Kenya, destiné, entre autres, aux marchés de la Somalie, est contrôlé par les chefs de guerre somaliens

A l'échelon local nous trouvons davantage un commerce de capillarité, par des transactions entre acteurs autonomes qui constituent l'essentiel des acteurs de la frontière. Participent à ce commerce, les groupes séparés par la frontière qui profitent de leur situation et dont les référents sociaux (lieu d'origine, ethnie) paraissent les mieux aptes à résoudre les questions de confiance et de réputation, ainsi que des individus qui ont migré vers les zones frontalières pour bénéficier de leurs avantages et qui d'ailleurs n'ont pas forcément recours aux différentes formes de solidarité. Ce commerce dit « éclaté », fait souvent appel à des organisations telles que les systèmes de crédit ou les marchés parallèles de change qui, eux, sont contrôlés par les grands réseaux. Les frontaliers forment les derniers maillons de ces structures en réseaux et ils trafiquent en petite quantité. Ces « *petits de la fraude* » sont des fraudeurs ou des contrebandiers

³⁶ Gros bénéficiaires du *magendo*.

individuels, des petits commerçants ou producteurs, ou bien des individus qui cherchent à compléter leur revenu par la « débrouille » et des activités commerciales de survie, comme les paysans qui deviennent des marchands durant la saison sèche.

3 - ... de diversité des systèmes de référence et de complémentarité des différentes formes de coordination.

Dans cet emboîtement d'échelles de l'organisation des échanges commerciaux transfrontaliers, on notera que les différents systèmes de référence apportent des complémentarités dans les formes de coordination.

Le rôle des Indiens et des Arabes dans ces échanges, par l'importation et la redistribution de produits provenant d'autres continents, est incontestable. Bien que constitués de groupes disparates³⁷, les premiers qui détiennent presque tous les secteurs de l'économie, sauf l'agriculture, du Kenya, de la Tanzanie et bientôt l'Ouganda³⁸ sont également des grands commerçants. Leurs liens s'étendent de l'Afrique de l'Est, du Soudan, du Congo et du Rwanda au Canada, à l'Angleterre et évidemment à l'Inde, et ils ont noué des relations avec des multinationales. Différentes familles contrôlent les productions locales africaines et se chargent de leur distribution en grosse quantité ; dans les différents flux transfrontaliers, ils sont à la tête de divers trafics. De l'Ouganda vers le Kenya, il s'agit du maïs, du thé, du café ou du coton. De la Tanzanie vers le Kenya, ils dirigent les trafics de riz et du sucre. Du Kenya vers les autres pays limitrophes les flux sont plus importants et variés : bières, matériaux de construction, plastiques, huiles végétales, détergents, produits pharmaceutiques, textiles et autres biens de consommation courante. Les Arabes, d'origine hadrami et omani et installés depuis longtemps sur la côte de l'océan indien, sont une charnière importante entre l'Afrique orientale et le monde arabo-islamique : Arabie saoudite, Oman et les Emirats (surtout Dubaï). Ils dirigent des filières d'objets de luxe (ils sont souvent en concurrence avec les Indiens), comme les bijoux, les voitures, l'audiovisuel, l'informatique ou les produits cosmétiques.

³⁷ Il faut, par exemple, distinguer les Indiens hindouistes et les Indiens musulmans.

³⁸ FORREST T.; Le retour des indiens en Ouganda, 1999
Politique Africaine, n°75, pp.76-89

A une échelle nationale ou transnationale, le commerce transfrontalier est conduit par des groupes divers à la réputation bien établie de « commerçants dans l'âme ». Au Kenya, on distingue les Kikuyu, les Somali, les Swahili qui ont d'ailleurs d'importants liens familiaux avec les Arabes et dans une moindre mesure on retrouve les Kamba, les Luhya ou les Luo ; en Tanzanie on remarquera le rôle des Chagga. Ils peuvent maîtriser des filières déjà mentionnées ci-dessus, mais de façon beaucoup plus réduite. Certains, comme les Kikuyu, bénéficient ou ont bénéficié³⁹ de leur présence au gouvernement ou dans les différents appareils étatiques pour se livrer à des fraudes. Contrairement aux Indiens, en raison de l'hostilité des populations locales, ces commerçants sont présents dans les zones frontalières et ils sont majoritairement propriétaires de magasins de gros ou d'entrepôts⁴⁰. Ils se fournissent le plus souvent dans les entreprises ou les sociétés appartenant à des Indiens. Enfin, ils dominent dans le secteur des transports, comme les Somali avec le trafic de carburant.

Les frontaliers se chargent proprement dit des échanges transfrontaliers en leur faisant franchir localement la frontière aux marchandises. Ces acteurs, ayant chacun leur place et leur aire d'action dans les échanges, sont essentiellement représentés par de simples commerçants qui vendent au détail sur les marchés frontaliers, par des transporteurs et des passeurs intégrés dans des réseaux plus ou moins vastes. Divers groupes profitent de leurs liens socioculturels transfrontaliers pour se livrer à des petits trafics. Selon les régions, nous situons: les Luo, les Japadhola, les Bagisu, les Luhya, les Teso sur la frontière ougando-kenyane ; les Taveta, les Massaï, les Kuria sur la frontière tanzano-kenyane ; divers groupes somalis sur les frontières somaliennes et éthiopiennes.

Nous constatons donc que ces structures sont inter-reliées, ce qui rend complexe la lecture des réseaux et l'analyse des échanges transfrontaliers. Il est rare qu'un groupe maîtrise toute la filière commerciale ; à Taveta des jeunes Somali vendent des tissus et leur patron est Arabe. Il existe bien des complémentarités entre certains groupes qui peuvent être d'origine socioculturelle ou simplement économique. Un commerçant de telle appartenance « *pourra s'appuyer sur d'autres réseaux de solidarités marchandes à partir du moment où la finalité de l'échange servira le réseau et le marchand* »

³⁹ Affaire du café illégalement exporté vers l'Ouganda par les grands camions à remorque appartenant à des politiciens et des hommes d'affaires kenyans.

⁴⁰ Notre séjour près des frontières de l'Ouganda et de la Tanzanie révéla que c'est surtout les Somali qui détiennent le commerce de gros.

(ROBERT, 1998, p.28). Ces solidarités ou ces liens « trans-réseaux » constituent la clef de voûte du système de relations.

En conclusion de cette première partie, nous rappelons que l'espace transfrontalier est un concept qui définit le rapport spatial d'un système de relations produites par la frontière. Nous avons vu également les méthodes et les fondements théoriques nécessaires à l'analyse d'un espace transfrontalier ; elles laissent une place importante aux structures socio-spatiales et aux territorialités. Et nous signalons que notre définition du concept s'appuie sur des relations transfrontalières spécifiques à l'Afrique orientale, et elle est, par conséquent, difficilement applicable aux frontières d'autres continents, et surtout à l'Europe.

Les contours géographiques de l'espace et les échanges étant définis, il nous reste à entrer au cœur de l'espace transfrontalier en analysant son organisation et sa structuration.

DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION ET STRUCTURATION DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER : LA FORMATION SOCIO-SPATIALE DES ÉCHANGES

L'analyse socio-spatiale de l'espace transfrontalier doit nous permettre de comprendre son organisation et sa structuration. Pour cela, nous nous servons de l'outil méthodologique *formation socio-spatiale* qui s'adapte bien à notre travail de définition. Dès lors, nous constatons que la structure d'un espace transfrontalier prend appui sur d'autres systèmes socio-spatiaux et qu'elle a essentiellement une configuration réticulaire. Cette analyse nous révèle aussi qu'un espace transfrontalier varie de forme dans différentes temporalités.

PREMIER CHAPITRE:

L'ANALYSE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER : L'APPORT DE L'OUTIL FORMATION SOCIO- SPATIALE.

Les échanges transfrontaliers font intervenir différents acteurs de la frontière ; l'analyse spatiale de ces relations est difficile car leur rapport à l'espace s'inscrit dans plusieurs systèmes de référence et dans des territorialités plus ou moins vastes. L'outil formation socio-spatiale nous aide à lier ces relations pour constituer un système cohérent nécessaire à notre analyse.

A – L'outil formation socio-spatiale dans l'analyse de l'espace transfrontalier.

1 – L'intérêt de l'outil formation socio-spatiale.

La formation socio-spatiale (FSS)⁴¹ constitue un outil méthodologique approprié à l'analyse d'un espace transfrontalier en Afrique de l'Est.

Nous avons vu que le système de relations créé par la frontière et son rapport à l'espace couvrent simultanément différentes formes spatiales et territoriales. Il est particulièrement difficile d'établir les limites de cet espace, même si nous avons été tentés de le faire avec la localisation des effets-frontière. Peu importe, la FSS ne se soucie guère du cadre des entités spatiales, elle s'intéresse davantage à leurs fondements et G. Di Méo rappelle que « *la FSS s'applique sans réserve aux espaces transnationaux, pour peu que des représentations identitaires ou des stratégies les distinguent* » (DI MEO, 1998, p.153). Si nous émettons un doute quant à l'existence de représentations identitaires, en revanche les stratégies liées à la frontière composent le substrat de l'espace transfrontalier.

⁴¹ - DI MEO G. ; *L'Homme, la Société, l'Espace*, 1991
Anthropos, Paris, 319p.

- DI MEO G. ; *Géographie sociale et territoires*, 1998
Nathan Université, Paris, 320 p.

Bien que l'espace transfrontalier soit un espace flou, la FSS permet d'évaluer la dimension de l'agrégation socio-spatiale des relations transfrontalières et de spécifier ses discontinuités. Nous précisons qu'il existe différents types d'espaces transfrontaliers le long des frontières d'un pays, du fait de la contiguïté avec d'autres pays, mais il est également possible sur une même frontière commune de compter plusieurs espaces transfrontaliers ; la FSS peut les différencier grâce aux interactions des instances (économique, géographique, politique, idéologique), des ensembles de structures, qu'elle repère.

Nous mettons un bémol à une entière application de la FSS à l'analyse de l'espace transfrontalier. L'outil attache beaucoup d'importance aux noms des lieux qui composent la FSS ; il n'existe pas véritablement de noms qui désignent tel ou tel espace transfrontalier. Il s'agit surtout d'un concept, d'une construction idéologique, et cet espace n'a pas d'empreintes territoriales et identitaires qui auraient pu le nommer. C'est ici qu'il convient de faire la distinction entre un espace transnational et un espace transfrontalier. Nous considérons le premier comme un espace préexistant à la mise en place de la frontière (il peut toujours exister), comme le territoire Massaï ; celui-ci dispose de sa propre FSS qui résulte d'une construction territoriale, aux sens politiques et culturels. Le second au contraire voit son existence grâce à la frontière et il est parfois difficile de lui appliquer le mot territoire. Cependant, nous ne rejetons pas l'idée que l'espace transfrontalier peut s'appuyer sur d'autres configurations spatiales transnationales.

Néanmoins, l'outil FSS nous aide à saisir l'ensemble des pratiques, des stratégies, des relations et des rapports sociaux que les individus, pris dans d'autres formations socio-spatiales souvent plus vastes, nouent avec la frontière. L'analyse de l'espace transfrontalier nécessite une attention particulière à ces territorialités qui composent notre formation socio-spatiale.

2 – Des territorialités à la formation socio-spatiale.

Nous avons déjà souligné, dans la partie précédente, l'intérêt de l'étude des territorialités individuelles dans la conception de l'espace transfrontalier. Elles sont l'inscription spatiale des rapports sociaux, produits par la frontière, que nous avons vu

au travers des différentes spécificités des échanges transfrontaliers. Leur combinaison façonne la formation socio-spatiale.

Ces territorialités individuelles peuvent être interprétées comme des *méastructures socio-spatiales*⁴². Une méastructure socio-spatiale est « *l'ensemble des structures, souples et labiles, tant sociales que spatiales, qui rattachent l'individu à son milieu territorial* » (DI MEO, 1998, p.31). Ainsi, en voulant profiter des effets de la frontière, un individu tisse un ensemble de relations (structure), sociales et spatiales, qui forme sa méastructure socio-spatiale. Celle-ci est modelée par son espace vécu, dont l'espace de vie, en liaison avec la frontière et mêlé à d'autres relations sociales.

La correspondance des méastructures socio-spatiales des acteurs de la frontière forme un ensemble cohérent que nous avons déjà repéré dans le système de relations. Ce système, né de la superposition de ces expériences, constitue la formation socio-spatiale des échanges transfrontaliers. Dans ce système apparaissent différentes formes « *dont on parvient à reconnaître les centres, les nœuds, les réseaux et les structures* » (DI MEO, 1991, p.204), mais rarement les limites.

Par conséquent, l'espace transfrontalier (formation socio-spatiale) est considéré comme un système de relations, produites par la frontière, qui est conçu par des territorialités (méastructures socio-spatiales) inter-reliées. Un espace transfrontalier peut se distinguer d'un autre espace transfrontalier, grâce aux différentes instances qu'analyse l'outil FSS.

B – Les fondements de la formation socio-spatiale : la structure de l'espace transfrontalier.

Un espace transfrontalier se distingue par sa structure et son organisation. Ce système, la FSS le construit en articulant les quatre instances qui sont interdépendantes et qui se soudent en deux couples : l'infrastructure et la superstructure.

⁴² DI MEO G. ; *L'Homme, la Société, l'Espace*, 1991
Anthropos, Paris, p.128

1 – L'infrastructure.

L'infrastructure géo-économique, qui associe l'instance économique et l'instance géographique constitue les formes visibles de la FSS, c'est à dire « *la substance même, la matérialité du tissu géographique interprété et transformé par les Hommes* » (DI MEO, 1998, p.155).

Par géo-économie, nous entendons les modes de production, de distribution, de consommation, les services, soit toutes les activités économiques et sociales qui participent au système de relations et qui sont « *organisées au sein de groupes qui contrôlent et exploitent les lieux* » (*ibidem*). Dans un espace transfrontalier, nous retiendrons essentiellement le rôle des échanges commerciaux, ainsi que les forces économiques et les rapports sociaux qu'ils déploient. Cette organisation économique des échanges transfrontaliers qui est incluse dans les réseaux de relations, pour être comprise, doit être examinée dans des organisations plus vastes ou plus petites. A l'importance des lieux, dans la configuration de l'espace transfrontaliers, il faut ajouter la place que tiennent les voies de communication et les moyens de transport dans la composition des territorialités.

Dans cet imbroglio des instances, nous notons l'action de l'instance géographique dans les spécificités d'un espace transfrontalier. Tel ou tel espace transfrontalier peut avoir sensiblement la même organisation économique, par contre l'agencement des lieux d'échanges est toujours différent d'un espace à l'autre. Cette structuration est déterminée par la superposition des espaces physiques, produits, représentés et sociaux. Un espace transfrontalier qui s'appuie sur une configuration spatiale composée d'importantes densités, de nombreuses villes, d'un réseau de communications élaboré ou de systèmes agricoles variés, diffère d'un espace transfrontalier qui repose sur un espace désertique, peu habité et parcouru par quelques groupes pasteur-nomades. Enfin, à cela s'ajoute le caractère asymétrique de l'infrastructure par rapport à la frontière, en raison des différences entre les territoires nationaux.

Par conséquent, l'infrastructure de notre formation socio-spatiale des échanges transfrontaliers doit être analysée en relation avec d'autres dispositifs territoriaux et elle peut correspondre à des formes spatiales homogènes ou s'appuyer sur des entités disparates.

2 – La superstructure.

Les instances idéologique et politiques qui forment la superstructure ne sont pas simples à analyser car elle ne se repèrent pas dans l'univers sensible, « *il faut les imaginer dans l'esprit de chacun, sous la forme de valeurs culturelles, de croyances, de mœurs, d'habitus et d'habitudes collectives plus ou moins vifs, plus ou moins présents, inculqués ou rappelés, ressassés en permanence par l'œuvre inlassable des appareils idéologiques* » (*op.cit.*, p.157).

Cette approche pose quelques problèmes à notre définition de l'espace transfrontalier car elle renvoie fortement aux identités, aux représentations, aux formes de pouvoir qui laissent percevoir derrière elles le concept de territoire. Il n'existe pas *a priori* dans un espace transfrontalier une identité collective. De plus, celui-ci ne fait pas l'objet d'une appropriation politique ou culturelle. Il existe bien au sein de cet espace des rapports de pouvoirs, seulement ils sont dominés, non pas par des institutions, mais par des individus (dans le cadre des réseaux de relations) qui résident le plus souvent dans les villes intérieures, en dehors de l'espace transfrontalier. La frontière crée des relations socio-spatiales et les seuls territoires qu'elle produit sont ceux qu'elle enveloppe. Toutefois, nous rappelons qu'un espace transfrontalier peut se calquer sur un territoire transnational.

Néanmoins, il ne faut pas omettre de signaler le rôle des logiques socio-spatiales qui s'animent autour de la frontière. Ces logiques qui s'analysent au travers des valeurs culturelles, des représentations, des identités et des pouvoirs, s'insèrent dans d'autres formations socio-spatiales. L'acteur de la frontière intègre dans ses stratégies ces différents éléments de la superstructure. Certains d'entre eux sont inscrits dans des systèmes de référence territoriale (communauté familiale, culturelle, linguistiques, religieux,...) qui dépassent le cadre national, et ils mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance pour déjouer les contrôles. Plusieurs individus dont leur territoire ethnique, est séparé par la frontière disposent de deux cartes d'identité et utilisent l'une ou l'autre des nationalités selon les circonstances. Nous verrons également plus tard que les représentations, notamment dans le vécu de la frontière, ont des conséquences sur les échanges transfrontaliers.

Ainsi combinées, ces deux instances nous renseignent sur les comportements, les stratégies, les pratiques de la frontière qui forment ainsi la superstructure de la

formation socio-spatiale. On pourrait croire que ces usages « effacent » les effets de séparation de la frontière, qu'elle soit, pour ces populations, assimilée ou occultée. Pourtant, paradoxalement, mais cela est logique, pour profiter de la frontière elle doit être vécue comme une rupture, et les zones d'échanges transfrontaliers les plus dynamiques sont celles où les modalités de contrôle et de taxation sont les plus nombreuses.

Superposées et interagies, toutes les instances précisent les schémas matériels et idéels de la formation socio-spatiale, et nous concluons que celle-ci constitue un outil méthodologique intéressant pour l'analyse de la structure socio-spatiale de l'espace transfrontalier.

DEUXIÈME CHAPITRE :

LA STRUCTURE SOCIO-SPATIALE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER.

A – L'influence des systèmes socio-spatiaux dans la structure de l'espace transfrontalier.

L'espace transfrontalier n'est pas une formation socio-spatiale qui est apparue *ex-nihilo* dès la création de la frontière, il est structuré en relation avec d'autres systèmes socio-spatiaux sur lesquels il a su s'édifier et s'adapter.

1 – Un espace qui s'appuie sur des structures d'échanges pré-coloniales.

Nous supposons, en extrapolant des travaux faits en Afrique de l'Ouest, que certains espaces transfrontaliers se sont structurés sur des systèmes socio-spatiaux préexistants aux frontières.

On présume que les échanges transfrontaliers sont enracinés dans les logiques d'échanges précédant l'apparition de l'Etat colonial et que les frontières n'ont jamais vraiment rompu « *les liens d'échanges et de socialisation existant entre les chaînes de société* » (GRIGNON, 1999b, p.4) qui s'étendaient de l'océan Indien aux régions des grands lacs. Une société échangeait une partie de sa production contre d'autres produits d'une société voisine et elles entretenaient parfois des relations d'interdépendance. Les Kamba ont une réputation de commerçants mobiles⁴³, car ils se déplaçaient dans des régions afin de se fournir de certaines denrées pour les échanger dans d'autres régions,

⁴³ PEATRIK A.M. ; Les sociétés anciennes et leur héritage, 1998
In : *Le Kenya contemporain*, Karthala, Paris, pp. 53-76

notamment l'ivoire qui intéressait les gens de la côte. Leurs migrations répondaient aussi à une mobilité structurelle en raison de la pression démographique et en se lançant dans des activités d'échanges ils ont tissé des liens entre les hautes terres et les basses terres. Aujourd'hui dispersés dans les zones frontalières, les Kamba sont des acteurs importants de la frontière et ces déplacements et ces anciennes relations nous éclairent sur leur rôle dans les échanges transfrontaliers. Les femmes kikuyu participaient beaucoup aux trocs et aux échanges, et cela peut expliquer actuellement qu'elles soient très actives et puissantes dans la contrebande.

La structure des caravanes commerciales, installées par les Arabes, les Européens ou les Indiens, entre, par exemple, le mont Kilimandjaro, le royaume Busoga et la côte, permet de comprendre aussi la configuration des échanges contemporains.

Cependant, nous devons en conclure, non pas une transposition des réseaux actuels sur les structures d'échanges pré-coloniales, mais davantage une adaptation, une reconstruction lors de la création des frontières. Par la suite, les échanges ont traduit l'exploitation des ressources engendrées par les disparités fiscal-douanières et monétaires entre les ensembles coloniaux séparés par des frontières inter-impériales.

2 – Un espace structuré par les systèmes territoriaux.

La base matérielle sur laquelle repose l'espace transfrontalier est celle qui a été construite par les sociétés dans leurs territoires.

Le plus déterminant et le plus approprié à notre analyse des frontières est l'encadrement territorial de l'Etat, dans le cadre de l'aménagement du territoire. Les Etats contemporains d'Afrique orientale se sont construits sur les systèmes territoriaux des puissances coloniales. On notera que la création, au début du siècle, du chemin de fer qui relie l'Ouganda à la côte de l'océan Indien, est aujourd'hui un corridor (route continentale) qui joue un rôle important dans les échanges transfrontaliers entre le Kenya et l'Ouganda.

L'organisation spatiale des Etats détermine l'organisation de l'espace transfrontalier. Celui-ci dépend donc des différentes politiques qui bâtissent l'armature de la formation socio-spatiale de l'Etat, mais pas seulement dans un but de contrôle, elles traduisent aussi « *la volonté de donner une direction à l'activité économique* »

(MEDARD C., 1999, p.15). Il en résulte des différences organisationnelles de part et d'autre de la frontière (routes, villes, espaces de productions agricoles ou industrielles, etc.) et les acteurs de la frontières composent avec la diversité des paysages (infrastructures) pour modeler à leur tour leur espace d'échanges.

On remarquera le rôle, surtout au Kenya, des espaces politico-administratifs de l'Etat. L'organisation de régions administratives sur lesquelles s'appuie l'espace transfrontalier conditionne parfois plus sa structure que l'organisation de l'Etat, car, par certains aspects, les frontières intérieures du Kenya ont des effets de séparation plus importants que les frontières nationales⁴⁴. Communauté ethnique et région administrative sont souvent associées et les élites au pouvoir favorisent économiquement leur région électorale et d'appartenance ethnique. L'exemple le plus frappant, même s'il ne participe pas de manière directe aux échanges transfrontaliers, est le *District* de Baringo, fief du Président Moi, qui dispose d'infrastructures routières remarquables, en comparaison avec le reste du pays. Ainsi, d'une région administrative à l'autre on trouve des différences spatiales que les acteurs intègrent dans leurs logiques opportunistes.

B – Les lieux-échanges dans la structure de l'espace transfrontalier.

Pour tout acteur géographique, le lieu est son espace de vie ; pour les acteurs de la frontière les lieux-échanges constituent les fondements de leurs territorialités.

Les lieux-échanges se définissent comme des espaces punctiformes, des unités spatiales à l'échelle de la localité, dans lesquels se réalisent les relations qui entrent dans les logiques transfrontalières.

Nous rappelons que dans les relations transfrontalières le mot « échange » ne signifie pas uniquement un rapport marchand. Les Kenyans de la région de Taveta vont se soigner à l'hôpital de Moshi, en Tanzanie, moins éloigné que ceux de Nairobi ou de Mombasa. Ou bien, des enfants tanzaniens franchissent quotidiennement la frontière pour se rendre dans les écoles kenyanes, meilleures pour l'apprentissage de la langue

⁴⁴ MEDARD C. ; *Territoires de l'ethnicité*, 1999
Thèse pour le doctorat de géographie, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, 523p.

anglaise. L'hôpital ou l'école qui entrent dans le système de relations sont dans ces cas des lieux-échanges. On pourrait également désigner le poste de douane comme un lieu-échange dans la mesure où il s'intègre, dans le cadre de la corruption, dans ce système.

Cependant, les échanges transfrontaliers étant dominés par des échanges marchands, les lieux-échanges correspondent surtout à des places⁴⁵ commerciales. Les espaces urbanisés, villes et villages, sont les points nodaux des flux transfrontaliers car ils concentrent les activités commerciales liées à la frontière. Ces lieux-échanges sont les principaux lieux qui structurent l'espace transfrontalier. On voit apparaître des villes-marchés qui se consacrent presque exclusivement au commerce transfrontalier ; elles sont pour la plupart accolées à la frontière et situées sur les principaux axes de passage. Le long de la frontière tanzano-kenyane nous distinguons : Horohoro, Taveta, Himo, Holili, Tarakea, Oloitokitok, Namanga, Sirare et Isebania ; le long de la frontière ougando-kenyane : Usenge, Busia, Malaba, Chepkube, Lwakhaka. Le long des autres frontières nous ne disposons pas, ni de sources de terrain, ni de sources documentaires sur ce sujet, mais nous pouvons supposer que certaines villes, sur des routes importantes, correspondent à notre représentation des villes-marchés : Moyale, Mandera, El Wak ou Kobio.

A l'intérieur de ces lieux-échanges urbains nous remarquons d'autres lieux-échanges qui ont des fonctions bien définies dans le commerce transfrontalier. Il s'agit des marchés à ciel ouvert qui donnent rendez-vous hebdomadairement aux marchands qui vendent en petite quantité, sur des étales ou à même le sol, et aux consommateurs qui achètent au détail. Des quartiers marchands, où se rassemblent des petites boutiques ou des magasins de gros. Les lieux-échanges, c'est également les entrepôts, clandestins ou non, ou bien c'est le marché parallèle de change qui est bien localisé dans la ville.

Toutefois, les lieux-échanges, dans le commerce transfrontalier, n'intéressent pas seulement les formes urbaines. Chaque marché, chaque boutique, chaque étalage en milieu rural, où il est possible de tirer profit de la présence de la frontière, est un lieu-échange. Les routes⁴⁶ sont également des lieux-échanges, surtout les plus importantes, où s'implantent de nombreux petits commerçants pour profiter des flux des voyageurs.

⁴⁵ Pris dans le sens anglo-saxon où *the place* signifie le lieu.

⁴⁶ Vues par certains auteurs comme des non-lieux.

Par conséquent, tous les lieux de rencontres, de rapports sociaux qui s'insèrent dans les territorialités participant au système de relations, sont des lieux-échanges qui sont de nature à structurer l'espace transfrontalier.

C – Un espace essentiellement de forme réticulaire.

1 – Un espace en réseau : la mise en correspondance du réseau social et de l'espace.

Nous avons vu précédemment comment les échanges transfrontaliers s'organisent d'un point de vue social ; la spatialisation de ce système social nous permet de définir la forme de l'espace transfrontalier.

Les échanges transfrontaliers étant surtout commerciaux, ils sont organisés autour de réseaux marchands. Ils se matérialisent par des flux, la circulation de marchandises et ils s'appuient sur les voies de communication, les chemins de contrebande qui constituent la base concrète des liens du réseaux. Ces liens relient les points du réseau, les lieux-échanges, où se réalisent les rapports marchands.

Ces réseaux marchands, pour être efficaces, s'insèrent dans des réseaux de relations. Ces liens sociaux, base idéale des échanges transfrontaliers, connectent des acteurs qui inscrivent ces relations dans l'espace. Leurs rapports aux lieux, qui s'analysent au travers des territorialités de chacun, forment la structure de l'espace. Ainsi, mode d'organisation sociale et spatiale, « *le réseau est ce qui relie les lieux et les acteurs, assure la communication en fonction du facteur distance (physique, temporelle, sociale ou psychologique) ; visible ou invisible, abstrait ou concret, le réseau devient en définitive le révélateur d'une manière de maîtriser l'enveloppe spatio-temporelle* » (OFFNER, PUMAIN, 1996, p.153).

Le facteur distance ici mentionné nous ramène à la mesure des effets-frontière et la proximité constitue certainement un élément déterminant dans notre perception des limites d'un espace transfrontalier. La proximité géographique explique l'intensification des relations le long de la frontière car « *en permettant la récurrence des rencontres, elle favorise leur renforcement et leur complexification* » (op.cit., p.159). Il faut ajouter que « *la force d'un lien social est en partie liée à la possibilité de multiplier les*

situations de coprésence » (*ibidem*). Mais c'est également la proximité entre la frontière et les lieux-échanges qui traduit le dynamisme des zones frontalières : ici les prix sont plus attractifs car les contrebandiers préfèrent écouler leurs marchandises sur les marchés frontaliers, évitant ainsi les contrôles sur les routes. Ainsi, notre perception de l'intensité des activités liées à la frontière permet d'évaluer les limites d'un espace transfrontalier, au delà ces activités se diluent dans d'autres logiques.

Par conséquent, sous-ensemble d'une organisation sociale et spatiale en réseau, l'espace transfrontalier trouve sa cohérence dans les relations proxémiques de la frontière.

2 – L'organisation spatiale en réseau de l'espace transfrontalier.

Nous allons essayer de montrer, de façon schématique, l'organisation spatiale en réseau de l'espace transfrontalier, au travers des échanges.

Au sein de l'espace transfrontalier, les villes et les villages, dans lesquelles sont installés les marchés, sont des points d'ancrage, des relais, dans les réseaux internationaux. Ces villes-marchés, déjà aperçues ci-dessus, concentrent les activités commerciales (marchés périodiques, boutiques et magasins de gros). Ils sont reliés à des centres urbains plus importants qui peuvent être des lieux de consommation et/ou des centres économiques d'approvisionnement (ports, villes industrielles, villes-entrepôts, marchés agricoles). Selon le type de marchandises le réseau est plus ou moins étendu : pour les produits manufacturés, les principaux lieux fournisseurs, comme Nairobi, sont éloignés de la zone frontalière, par contre le commerce de produits vivriers fragiles (tomates, fruits) s'effectue sur de courtes distances.

Les villes-marchés polarisent la zone frontalière environnante en approvisionnant les marchés en milieu rural et en recevant les productions agricoles locales. Ainsi, dans ces organisations en réseau, aux relations verticales que l'on peut traduire comme des rapports villes-campagnes, s'ajoutent des relations horizontales à caractère extraterritorial, en économie d'archipel .

Une telle structuration pose quelques limites, car le poids de ces structures socio-spatiales risque de cacher certaines réalités des échanges transfrontaliers. Le danger est d'aboutir à un structuralisme aliénant les pratiques spatiales individuelles dans des

structures. Tous les acteurs frontaliers ne s'intègrent pas dans ces systèmes réticulaires, certains profitent des réseaux marchands pour, à leur tour, faire du commerce transfrontalier. Il s'agit le plus souvent de marchands occasionnels, de paysans, qui tirent avantage de leur résidence près de la frontière. Ils sont nombreux à se livrer à la petite contrebande avec un sac de maïs ou un bidon de pétrole sur leur vélo, et ils sont des acteurs indépendants de tout système commercial et de toutes règles spatiales. Ces pratiques sont autant de territorialités qui rendent complexes l'analyse des relations et la construction d'un schéma spatial organisationnel.

Bien que discutable, cette organisation en réseau du commerce transfrontalier nous donne une idée de la structure d'un espace transfrontalier ; cette configuration semble la plus appropriée à notre analyse et elle sera davantage développée dans notre essai de typologie des espaces transfrontaliers.

TROISIEME CHAPITRE :

LA DIMENSION SPATIO-TEMPORELLE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER.

L'espace transfrontalier n'est pas un espace figé qui serait construit par des relations immuables, au contraire le système de relations varie de forme en fonction de la temporalité et du vécu des individus. Les acteurs modifient leurs stratégies, leurs comportements, leurs pratiques socio-spatiales pour s'adapter aux différents états de la frontière inscrite dans un temps historique. L'espace transfrontalier est également construit sur un temps cyclique des relations, et il se compose des différentes territorialités qui trouvent leurs particularités dans les représentations que les acteurs se font de la frontière.

A – Temps historique et frontière : une formation socio-spatiale qui s'adapte aux changements de la frontière.

C. Raffestin définit la frontière comme une enveloppe spatio-temporelle⁴⁷ à l'intérieur de laquelle toute société tend à s'approprier un territoire en réalisant, à la fois dans le temps et dans l'espace, son projet social (souveraineté territoriale, cohésion nationale, etc.). Les impacts de la frontière sont par conséquent dépendants des choix qui sont dictés de l'intérieur. Dans le cadre de limites étatiques, les décisions prises par l'Etat sur les fonctions politiques, juridiques et fiscales de la frontière ont des répercussions dans la configuration des échanges. Au cours de son histoire, le Kenya a

⁴⁷ RAFFESTIN C. ; Espace, temps et frontière, 1974a
Cahiers de géographie de Québec, vol. 18, no. 43, pp. 23-33.

vu ses frontières ouvertes ou fermées selon la nature des relations extérieures qu'il entretenait avec les pays voisins.

Les relations politiques et économiques entre pays ont, en effet, des conséquences dans les pratiques socio-spatiales des acteurs de la frontière.

Aujourd'hui, les échanges entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda sont importants, du fait de la relance de l'*East African Community (EAC)*, et ils tendent à s'accroître. Cette ouverture économique favorise les relations transfrontalières car les passages à la frontière sont moins contraignants. Néanmoins, si le commerce transfrontalier reste florissant, c'est en raison de la volonté des Etats de continuer de protéger leur économie nationale, notamment par des taxes aux frontières. Une ouverture complète, avec l'abolition des taxes, ruinerait certains acteurs de la frontière qui risqueraient de se tourner vers des trafics illicites, comme la drogue ou les armes. En effet, les acteurs s'adaptent aux nouvelles contraintes de la frontière en changeant leurs stratégies ; hier, le long de la frontière ougando-kenyane le vivrier marchand était rémunérateur, aujourd'hui avec l'*EAC* et la libéralisation des échanges, il ne rapporte presque rien et les frontaliers se tournent dorénavant vers d'autres filières, comme les cigarettes ou les produits pharmaceutiques.

Mais les frontières du Kenya n'ont pas toujours été ouvertes, elles ont été fermées durant certaines périodes : la fermeture de la frontière tanzano-kenyane⁴⁸, entre 1977 et 1983, a suivi l'échec de l'*EAC* ou bien encore, le Kenya avait fermé sa frontière avec l'Ouganda, en décembre 1992, pour prévenir d'une soi-disant infiltration du pays par des mouvements de guérillas. La fermeture d'une frontière, surtout lorsqu'elle se manifeste par une présence militaire, a des conséquences néfastes sur les populations frontalières. Les frontaliers ne peuvent pas rendre visite à leur famille ou amis qui résident de l'autre côté et l'économie locale se dégrade car le commerce transfrontalier opère moins. Cependant, ceux qui maîtrisent les filières de contrebande s'enrichissent dans ces situations, car, si le volume des produits échangés baisse, les marchandises se vendent beaucoup plus cher. Ainsi, lors d'une fermeture de frontière les échanges se réduisent et changent de caractères.

Par conséquent, toutes les évolutions dans les fonctions de la frontière ont des incidences sur les comportements sociaux et spatiaux des acteurs ; ils s'adaptent au

contexte politique et économique, modifiant ainsi leurs territorialités et donc la formation socio-spatiale des échanges transfrontaliers.

B – Le temps cyclique des relations.

L'espace transfrontalier est une formation spatiale souple, qui s'adapte aux rythmes des différents groupes et individus. Les échanges transfrontaliers intègrent dans leurs dynamiques les différents temps sociaux, c'est à dire le temps conventionnel des sociétés qui se répète de manière cyclique.

Pratiques religieuses et commerce transfrontalier trouvent des complémentarités entre des groupes musulmans et des groupes chrétiens qui partagent les jours de travail et le jour de repos. Quand une communauté ne travaille pas l'autre fait du commerce modifiant ainsi, dans la semaine, le rythme des échanges.

La périodicité des marchés rythme aussi le commerce transfrontalier. Les villes frontalières ont généralement deux jours de marché dans la semaine, alors que les villages frontaliers n'ont qu'un marché hebdomadaire. Dans certains espaces transfrontaliers, comme dans la zone d'Himo/Taveta, les marchés des deux villes séparées par la frontière, cherchent des complémentarités en répartissant dans la semaine les différents jours de marché, afin de ne pas être en concurrence. Ainsi, à Taveta le marché a lieu le mercredi et le samedi, alors qu'à Himo il a lieu le lundi et le jeudi. Le village d'Holili, situé entre ces deux villes, pour profiter au mieux des échanges commerciaux transfrontaliers, a disposé ces jours de marché le mardi et le vendredi. Ainsi, selon le jour et le marché, les relations sont plus ou moins vastes. Le marché de Taveta reçoit des marchands et des clients de régions éloignées, comme Nairobi⁴⁹, Mombasa ou Dar Es Salaam. Le marché d'Himo a une aire de chalandise plus régionale et celui d'Holili encore plus restreinte. De ce fait, d'un jour à l'autre, l'organisation de l'espace transfrontalier change de configuration.

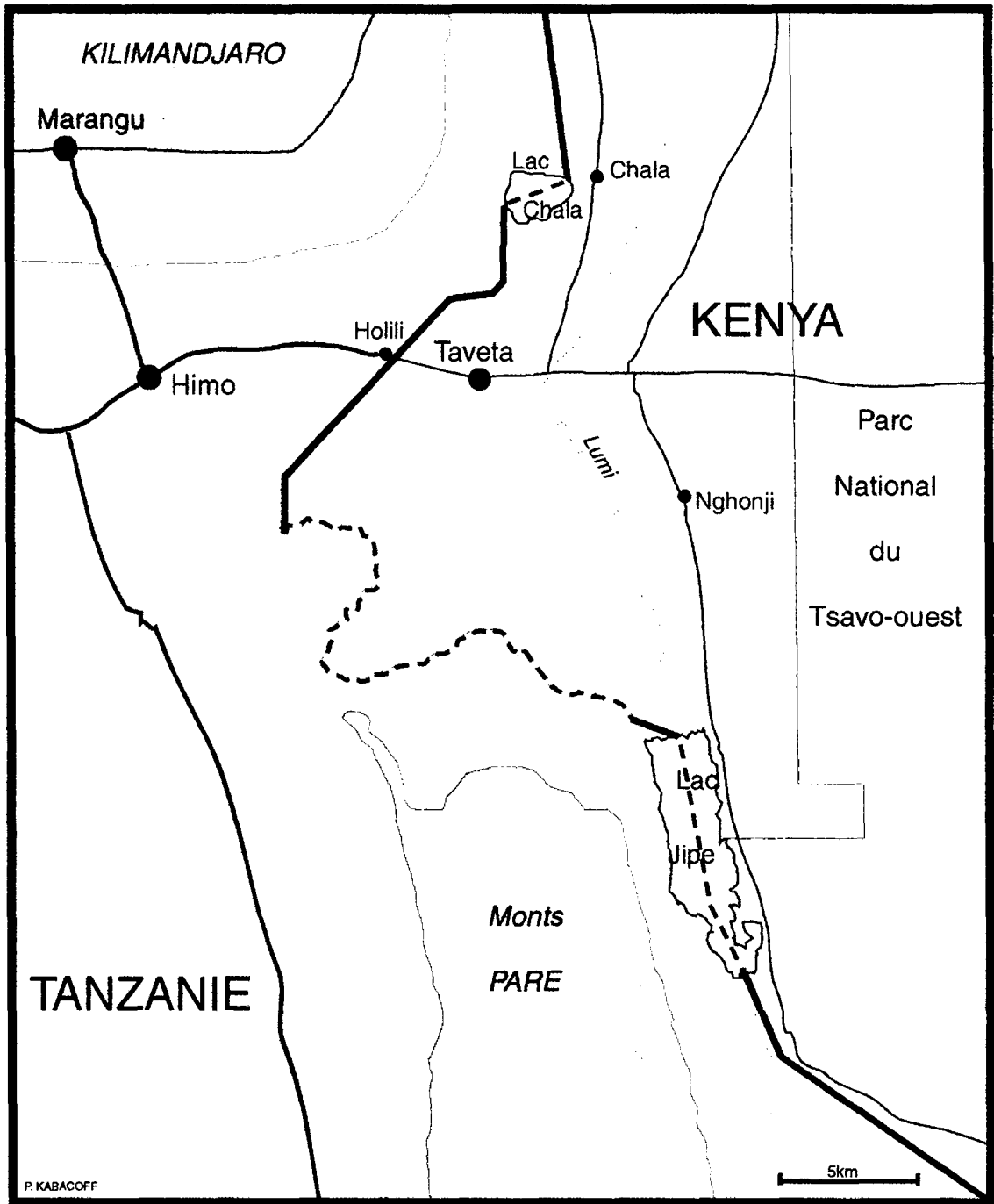
Si le système de relations change aux rythmes hebdomadaires, il évolue aussi selon les saisons. Si un espace se construit sur les structures commerciales de biens agricoles, il se modifie en fonction des cycles annuels des produits. Nous avons aperçu

⁴⁸ Pour plus de précision lire : BENEZRA R. ; La Communauté de l'Afrique de l'Est : qu'en reste-t-il aujourd'hui ?, 1997, *Afrique contemporaine*, n°71, pp. 8-13.

⁴⁹ Une liaison en bus a spécialement été établie entre Nairobi et Taveta pour les jours de marché.

Figure n°3

LA ZONE HIMO-TAVETA AU SUD-EST DU KILIMANDJARO



Source: d'après enquête de terrain et Surveys and mapping (Kenya et Tanzanie) 1962, 1990.

également, que certains acteurs de la frontière délaissent leurs activités, à certains moments de l'année, pour se consacrer aux échanges transfrontaliers ; il s'agit d'une sorte d'*exit option*⁵⁰, c'est à dire une opportunité de faire du commerce, pour ceux qui habitent près de la frontière et qui ne sont pas marchands. Il s'agit surtout de paysans, habitant dans des milieux secs, qui participent au commerce transfrontalier durant la saison sèche quand les travaux agricoles sont impossibles. Dans une grande majorité, des non Kenyans vendent leurs productions (céréales) sur les marchés frontaliers du Kenya car la monnaie est plus forte et, avec les profits qu'ils ont réalisés, ils achètent des produits manufacturés pour les vendre dans leur pays.

Ainsi, les structures d'un espace transfrontalier évoluent aux différents rythmes cycliques des relations que produit la frontière.

C – Espace transfrontalier et représentations de la frontière.

Dans notre travail précédent⁵¹, nous avons souligné le caractère équivoque de la frontière, car elle peut être perçue plus ou moins comme une barrière selon les populations. Mais il s'avère que c'est surtout les représentations des agents de l'Etat sur les acteurs de la frontière qui modifient les stratégies et les pratiques transfrontalières.

Nous avons pu établir une typologie des différentes contraintes que produit la frontière sur certains groupes et nous constatons que, selon son origine sociale et territoriale, une personne a un vécu particulier de la frontière. Les agents de l'Etat identifient les individus qui franchissent la frontière suivant des représentations et des perceptions difficiles à évaluer ; nous pouvons supposer qu'elles proviennent de l'apparence physique et vestimentaire ou de la langue utilisée pour communiquer. Des Massaï de la région du Kilimandjaro, dont le clan est situé de part et d'autre de la frontière, jouent de ces représentations pour tromper les douaniers. Ils revêtent leurs habits traditionnels et leurs disent qu'ils se rendent dans leur famille ; ils parviennent ainsi à franchir la frontière avec des marchandises cachées sur des ânes.

En revanche, les Somalis kenyans traversent difficilement la frontière tanzanienne, car ils sont perçus par les autorités de la Tanzanie comme des réfugiés. Ils

⁵⁰ RETAILLE D. ; Afrique : le besoin d'en parler autrement qu'en surface, 1993
Espace Temps. Les Cahiers, n° 51-52, p.60

⁵¹ KABACOFF P.; *op. cit.*, p. 62

ont des problèmes lors des contrôles et ils ont souvent besoin d'acheter leur passage aux douaniers qui les rackettent. Ils sont donc réduits à tenir des magasins et à vendre dans les zones frontalières kenyanes.

Pour les autres acteurs allogènes, originaires de *noyaux ethno-démographiques*⁵² éloignés de la zone transfrontalière, les franchissements sont moins difficiles, mais ils sont toujours perçus comme des personnes qui veulent profiter de la frontière. Certains essaient d'entretenir des relations favorables avec les douaniers pour faciliter la bonne conduite de leurs trafics. Du fait de ces comportements, les douaniers kenyans sont mutés environ tous les 5 ans pour empêcher que des liens trop étroits s'établissent entre eux et les contrebandiers.

Les acteurs endogènes, natifs des zones transfrontalières, ont plus de facilité à traverser la frontière. Il s'agit généralement de populations locales dont le noyau ethno-démographique a été divisé par la limite politique ; ils bénéficient de la tolérance douanière qui leur permet de se déplacer sans document, dans un périmètre proche de la frontière. Cette faveur a sans doute été instaurée pour réduire les effets de séparation.

Nous pouvons conclure, que chaque acteur de la frontière a, selon son origine sociale et territoriale, un vécu de la frontière spécifique et donc une métastructure socio-spatiale qui tient à des représentations. Ces territorialités sont de nature à évoluer lorsque changent ces représentations, modifiant ainsi les structures de l'espace transfrontalier.

Formation socio-spatiale souple et dynamique, dans le temps et dans l'espace, l'espace transfrontalier est structuré par un système de territorialités très complexe, mais qui tire une certaine cohérence grâce à un ensemble de pratiques socio-spatiales qui s'organisent en réseaux.

Notre analyse doit maintenant se porter vers les particularités qui différencient les espaces transfrontaliers en essayant de construire une typologie sur les frontières du Kenya.

⁵² GALLAIS J. ; Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine, 1982
Les Cahiers d'Outre-Mer, n°138, avril-juin 1982, p.103

TROISIÈME PARTIE

ESSAI DE TYPOLOGIE D'ESPACES TRANSFRONTALIERS

Si nous avons défini le schéma organisationnel et structurel d'un espace transfrontalier, nous devons compléter notre analyse en étudiant les propriétés qui différencie un espace d'un autre. Pour construire cette typologie, nous avons regroupé les espaces transfrontaliers selon le degré de relations que produit la frontière, ainsi que par les particularités de celle-ci.

PREMIER CHAPITRE :

ESPACES TRANSFRONTALIERS ET DEGRES DE RELATIONS.

Nous proposons une typologie d'espaces transfrontaliers en prenant en compte les différents degrés de relations qui se sont établies de part et d'autre des frontières du Kenya. Pour cela, nous nous aidons des travaux de J.O. Igue⁵³ qui a réalisé une « *typologie d'espaces frontaliers* » (IGUE, 1995, p.45) dans les pays du Golfe du Bénin⁵⁴, en fonction de l'intensité des échanges et de leurs impacts dans la structuration de l'espace. Tout comme lui, nous en distinguons trois types : un *espace transfrontalier à faible dynamisme*, un *espace transfrontalier transitionnel* et un troisième dont on peut discuter la terminologie entre une « *périphérie nationale* » ou un *espace transfrontalier dynamique*.

A – Espaces transfrontaliers à faible dynamisme.

1 – La corrélation entre frontière floue, espace « vide » et faiblesse des échanges.

Les espaces transfrontaliers à faible dynamisme sont ceux qui se caractérisent par la faiblesse des échanges qui ont, de ce fait, peu de pouvoirs structurants.

Ces espaces s'articulent essentiellement autour des frontières mal définies ayant un tracé géométrique : frontière avec la Somalie, l'Ethiopie, le Soudan, des segments de la frontière tanzanienne. Néanmoins, nous situons aussi des espaces transfrontaliers à

⁵³ IGUE O. J. ; *Le territoire et l'Etat en Afrique*, 1995
Karthala, Paris, p.45

faible dynamisme sur le segment nord de la frontière ougando-kenyane dont le tracé s'appuie sur des supports oro-hydrographiques. En ce qui concerne les frontières géométriques, elles sont pas ou très mal matérialisées sur le terrain, donc peu repérables, et d'une manière générale, elles sont très peu fonctionnalisées.

Cette imprécision dans le tracé et son immatérialité s'expliquent par la faiblesse de l'occupation de l'espace. On constate qu'il s'agit surtout des frontières situées au nord d'une ligne partant au nord du mont Elgon jusqu'à Malindi sur la côte en passant par Isolio. Cette ligne délimite les espaces marginalisés, mal contrôlés par l'Etat et aux conditions climatiques et pédologiques difficiles. Ce sont des espaces chauds et arides, voire désertiques, peu peuplés et habités par des pasteurs nomades, et qui n'ont pratiquement pas fait l'objet d'aménagement d'infrastructures (routes, marchés, villes) de la part de l'Etat. De plus, ces régions sont instables en raison des conflits inhérents qui traduisent les rivalités intercommunautaires entre les différents groupes pastoraux (Turkana, Pokot, Karamojong, Samburu, Boran, Marakwet, Rendille, Somali)⁵⁵. Nous localisons aussi ces espaces dans les régions de « bush », le long de la frontière du Kenya et de la Tanzanie, qui sont peuplées par des Massai.

En raison de l'instabilité, de la faible densité de populations, de la quasi absence de villes près des frontières, de l'économie pastorale extensive, les relations transfrontalières sont par conséquent très faibles.

2 – Des espaces transfrontaliers « distendus ».

Dans ces espaces où les relations sont faibles il n'existe pas de lieux-échanges proches de la frontière qui puissent polariser les échanges transfrontaliers ; ils s'organisent essentiellement dans des villes très éloignées.

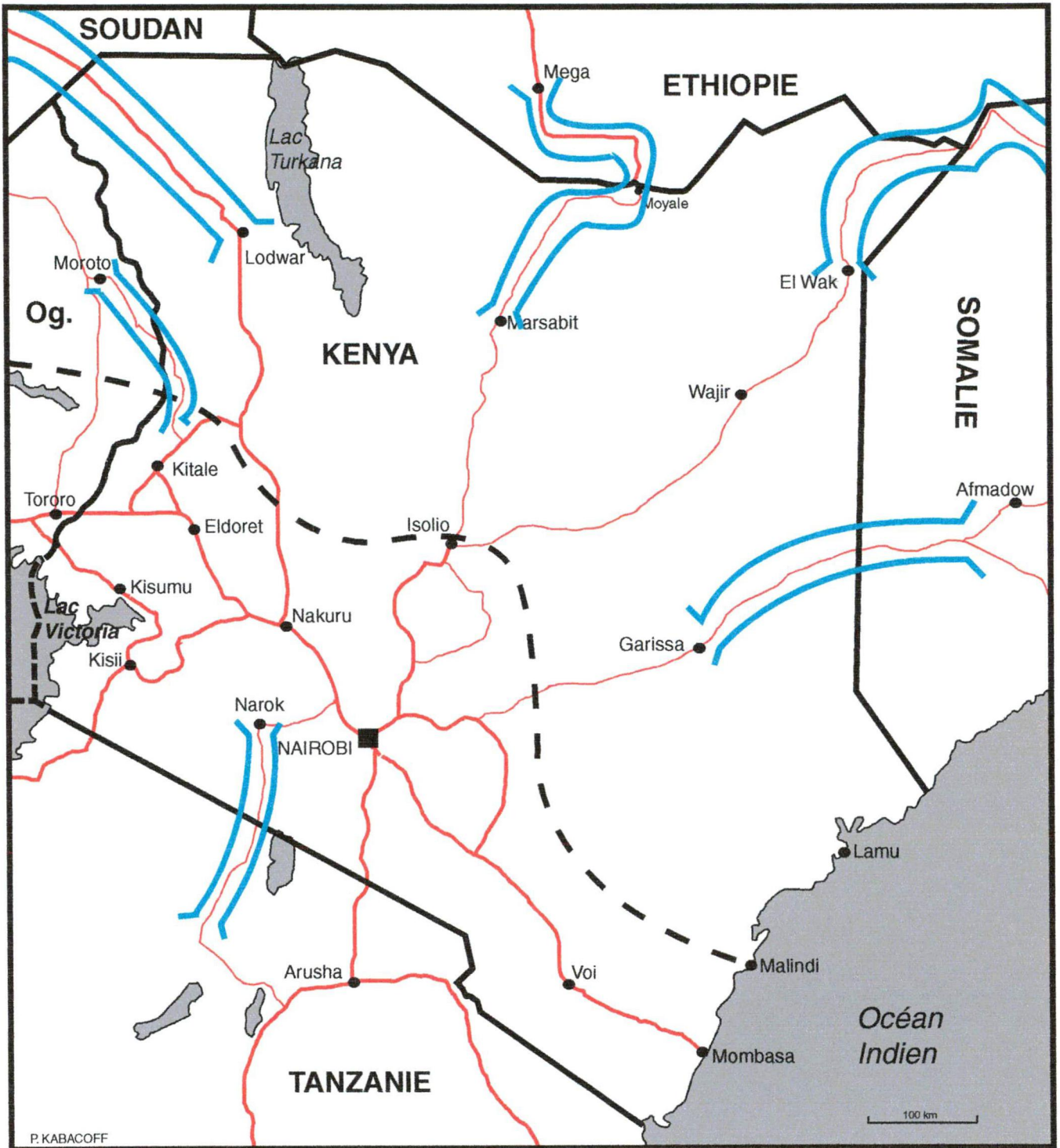
Le mode d'occupation de l'espace par les nomades implique l'absence de villages susceptibles d'accueillir des marchés ou des infrastructures commerciales. Les quelques villages existants s'éparpillent uniquement sur les quelques routes qui franchissent les frontières. Ainsi, la structure de ces espaces transfrontaliers est très

⁵⁴Si son but n'a pas été de définir, de façon géographique, la notion d'espace transfrontalier (on remarquera qu'il n'utilise pas le préfixe « trans »), J.O. Igwe est, à notre connaissance, le seul géographe à avoir analysé les structures de ces formes spatiales.

⁵⁵ MUSAMBAYI K. ; 0,4° au nord de l'équateur : une souveraineté à l'abandon, 1998
Politique Africaine, n°70, pp.22-31

Figure n°4

ESPACES TRANSFRONTALIERS A FAIBLE DYNAMISME



P. KABACOFF

Source: d'après Encyclopédie Universalis

-  Espace transfrontalier
-  Frontière
-  Route principale (bitumée)
-  Route secondaire (partiellement bitumée)
-  Limite nord du Kenya utile et "sûr"

élémentaire puisqu'elle est construite le long de ces voies de communication (routes et pistes) qui relient les marchés. Les échanges transfrontaliers sont également très simples car ils se traduisent par des exportations de bétails vers le Kenya contre des importations de produits kenyans. Dans la mesure où les nomades qui convoient le bétail participent aux échanges, nous pouvons considérer que leurs parcours, leurs itinéraires constituent des territorialités qui structurent l'espace transfrontalier.

Néanmoins, les échanges transfrontaliers se canalisent vers des centres urbains très reculés par rapport à la frontière. Les principaux marchés, dans la partie kenyane, sont implantés dans des villes comme Lodwar située à 320 km de la frontière soudanaise, Marsabit à 250 km de la frontière éthiopienne ou Garissa à 300 km de la frontière somalienne. Dans ces places commerciales, s'opèrent la majorité des échanges de marchandises qui franchissent la frontière, car elles constituent les quelques lieux de concentration humaine et les seuls lieux sécurisés de ces régions.

Ainsi, les relations transfrontalières qui s'organisent autour de ces lieux-échanges très éloignés de part et d'autre de la frontière structurent l'espace transfrontalier de façon très étirée. Nous pouvons en conclure que les espaces transfrontaliers à faible dynamisme sont des espaces transfrontaliers « distendus ».

Entre ces espaces, il semble exister des zones transfrontalières vides d'activités commerciales où la frontière n'a aucune incidence. Cependant, dans ces zones dépourvues d'infrastructures et d'échanges transfrontaliers, il serait trompeur de croire que les populations nomades n'ont pas intégré la frontière dans leurs logiques, notamment dans la vente de bétails et de trafic en tous genres (armes, drogues), et elles corrigent le manque d'infrastructures par leur mobilité.

3 – Exemple d'espace transfrontalier à faible dynamisme sur la frontière de la Somalie au niveau de l'équateur.

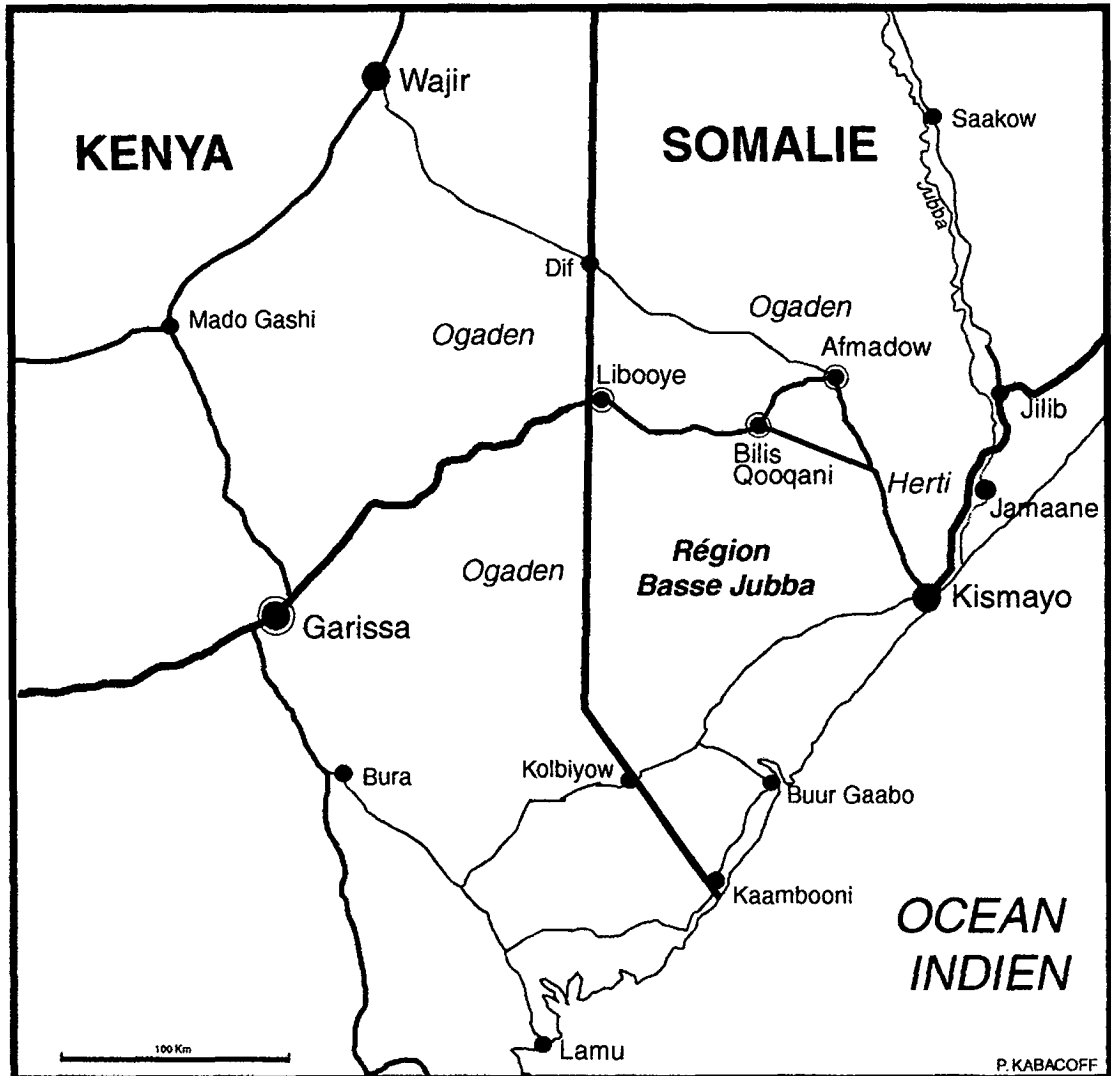
A travers le commerce de bétails entre Afmadow en Somalie et Garissa au Kenya⁵⁶, nous apercevons des échanges qui structurent un espace transfrontalier à faible dynamisme.

⁵⁶ - LITTLE P.D.; *The Traders, brokers a Market crisis in Southern Somalia*, 1992
Africa, n°62, pp.94-124





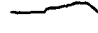

- LITTLE P.D. ; *Conflictive Trade, Contested Identity : The Effects of Export Markets on Pastoralists of Southern Somalia*, 1996
African Studies Review, vol. 39, n°1, pp.25-53

Figure n°5

ESPACE TRANSFRONTALIER A FAIBLE DYNAMISME
ENTRE AFMADOW ET GARISSA



Source: d'après carte Michelin d'Afrique centre et sud, 1/4000000

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|  | Route bitumée |  | Ville |
|  | Route partiellement bitumée |  | Village |
|  | Piste |  | Ville ou village dynamisé par les échanges transfrontaliers |
| | | | <i>Ogaden</i> Clan Somali |

Depuis le milieu des années 1980, les marchands somaliens de bétails se sont orientés vers les marchés du Kenya. Jusqu'à cette période, les productions de la riche région en élevages de la Basse-Jubba étaient essentiellement exportées par la mer, depuis le port de Kismayo, vers les pays de la péninsule arabique. Ce tournant est une réponse à plusieurs crises qui se sont produites dans les années 1980. Tout d'abord, l'embargo sanitaire décrété en 1983 par le premier pays destinataire, l'Arabie Saoudite, sur les importations d'animaux originaires de la Somalie du Sud, a fait chuter considérablement les exportations. Les éleveurs kenyans qui ont vu leurs troupeaux décimés par la sécheresse des années 80, ont constitué une nouvelle demande. Enfin, la guerre civile en Somalie a limité les accès aux marchés du nord.

Par conséquent, Garissa est devenu le plus grand marché acheteur de bétails originaires du sud de la Somalie. La région Basse-Jubba exporte ainsi vers le nord-est du Kenya environ 30 000⁵⁷ animaux par an, essentiellement des bovins dont une partie est destinée aux ranchs de la Vallée du Rift. Ce trafic est suspendu durant la longue saison sèche (janvier-avril) car le parcours entre les marchés somaliens et Garissa est distant de plus de 200 km et les points d'eaux sont souvent à secs.

Avec l'essor de cette filière, se sont développés les marchés de la partie ouest de la région Basse-Jubba (Afmadow, Bilis Qooqani et Libooye) au dépens de Kismayo. Ils doivent leur essor à leur situation proche de la frontière, mais également à un réseau de relations qui s'est établi entre ces villes et Garissa. La partie ouest de la région de la Basse-Jubba est majoritairement occupée par des semi-pasteurs nomades et des marchands appartenant au clan des Ogaden ; cette population réside jusqu'à 100 km au-delà de la frontière kenyane. Des marchands somaliens ont pu ainsi activer leurs liens avec des membres kenyans de leur clan, habitant à Garissa. Autour de ce réseau de relations, s'est formée une organisation commerciale (crédits, registres, systèmes de contrats,...), qui a permis, en plus des pots de vin, de rendre rapidement efficace les nouvelles stratégies et de sécuriser le circuit.

Ce type d'échanges transfrontaliers s'opère schématiquement de cette manière : un intermédiaire⁵⁸ somalien achète du bétail aux pasteurs qui les revend à un important marchand somalien basé dans une des villes; celui-ci l'achemine, avec l'aide d'autres intermédiaires, vers Garissa (en camion ou à pieds). Il les vend à son tour à un marchand kenyan, généralement un membre du clan, qui constitue une personne de

⁵⁷ LITTLE P.D. ; 1996, p.35

confiance et qui facilite l'accès au marché. Ce trafic vers le Kenya présente des avantages pour les marchands somaliens. Tout d'abord, les opérations commerciales se font avec la monnaie kenyane, dont le taux de change est plus avantageux par rapport au shilling somalien. Les marchands somaliens réalisent ainsi d'importants profits, et ce d'autant plus lorsque la monnaie somalienne se dévalue, comme en 1988. Ensuite, le marchand de bétail peut utiliser la monnaie kenyane pour acheter des produits kenyans de consommation courante pour les revendre en Somalie, ou bien il peut vendre ses shillings kenyans à des importateurs somaliens. Ces marchandises kenyanes sont souvent absentes ou disponibles à des prix très élevés dans le sud de la Somalie.

Ainsi, cet exemple montre comment ces échanges, faibles et organisés essentiellement entre Afmadow et Garissa sur les quelques infrastructures existantes, structurent un espace transfrontalier à faible dynamisme.

B – Espaces transfrontaliers transitionnels.

1 – Caractéristiques de ce type d'espace transfrontalier.

Les espaces transfrontaliers transitionnels sont actifs dans les échanges mais ils ne disposent pas d'une infrastructure suffisante qui intensifierait les relations et donc structurerait un espace complexe.

Ces espaces se localisent dans des régions de faible peuplement, sans grands équipements routiers, et dont l'économie repose sur des pasteurs ou des paysanneries qui pratiquent une agriculture de subsistance. Ces régions n'incitent pas l'Etat à y mener des politiques d'aménagement qui permettraient de dynamiser les échanges. Les espaces transfrontaliers transitionnels se caractérisent par l'absence de villes frontalières, de marchés périodiques dynamiques, de magasins de stockage, de marché parallèle de change, etc. La faiblesse des structures commerciales est due à « *l'éloignement des pôles urbains qui commandent les flux d'échanges dans les régions frontalières* » (*ibid.*, 52) Tout comme les espaces transfrontaliers à faible dynamisme, ils sont de simples couloirs de passage et de trafics qui s'appuient sur la seule route qui traverse la frontière. Ces espaces sont souvent concurrencés par des espaces transfrontaliers plus

⁵⁸ Un intermédiaire peut être ou non un associé.

dynamiques. Lorsqu'il y a occupation de la frontière, il s'agit de simples hameaux ou villages qui ne peuvent pas polariser les échanges. Les frontaliers saisissent les occasions que leur offre la frontière, mais cela reste du commerce tout à fait médiocre.

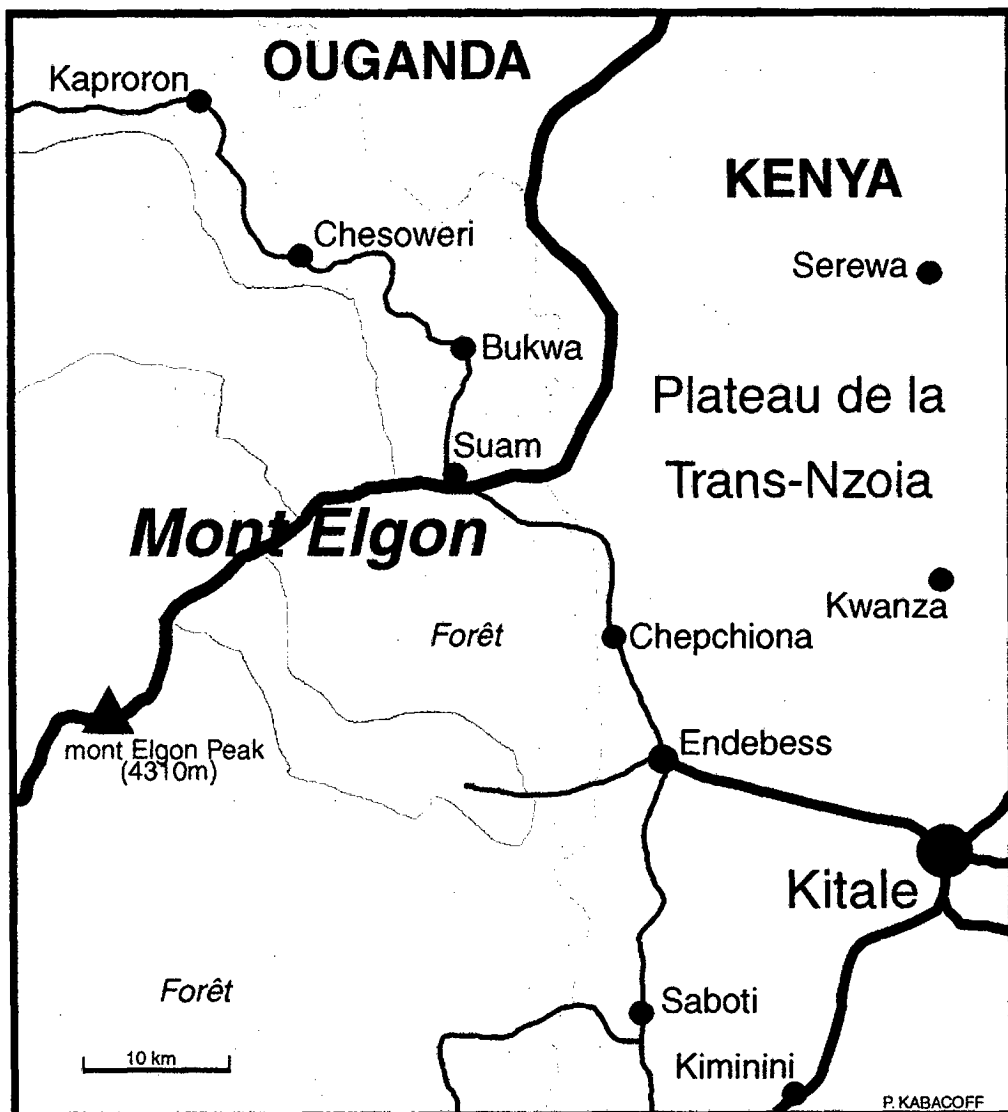
L'espace transfrontalier de Namanga est un cas particulier dans cette typologie. La ville de Namanga, d'environ 10 000 habitants et accolée à la frontière tanzanienne, est située sur l'axe principal qui relie Nairobi à Dar Es Salaam. Ce point de passage très important dans les échanges en Afrique de l'Est, qui voit transiter tous les jours de nombreuses marchandises, ne connaît pas pour autant de grand dynamisme. Les raisons sont celles évoquées ci-dessus, la région, peu habitée, est mise en valeur par des pasteurs nomades Massaï et les centres urbains les plus proches sont Nairobi et Arusha. Dans un rayon de 40 km autour de Namanga, il n'existe aucun village qui puissent constituer des lieux-échanges pouvant structurer un système de relations plus dense et plus complexe. Avant la libéralisation économique de la Tanzanie et la relance de l'EAC, la ville vivait largement du commerce transfrontalier, car les Tanzaniens venaient nombreux y acheter des marchandises kenyanes, interdites ou très coûteuses sur les marchés de leur pays. Aujourd'hui, avec l'ouverture de la frontière ils peuvent se les procurer dans les places commerciales tanzaniennes, librement et à un prix encore raisonnable. Les foyers de consommation de la région, du Kilimandjaro et du mont Meru, avec des centres urbains importants, comme Arusha et Moshi, préfèrent s'approvisionner en marchandises kenyanes à Taveta, dont le marché est beaucoup plus dynamique. Ainsi, aujourd'hui dans la zone transfrontalière de Namanga, la frontière qui pourrait développer des échanges dynamiques, grâce à un équipement routier majeur, ne peut pas tisser d'importantes relations, en raison de l'organisation spatiale de la région.

2 – Exemple d'espace transfrontalier transitionnel au nord-est du mont Elgon.

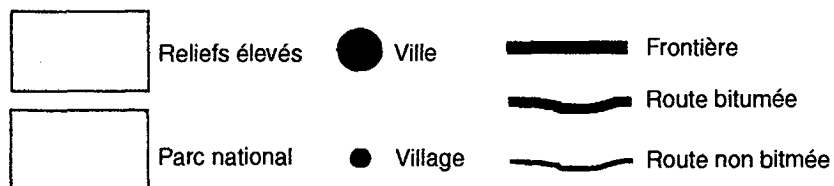
L'activité commerciale dans la région nord-est du mont Elgon, nous renseigne dans l'organisation et la structuration d'un espace transfrontalier transitionnel.

La région se divise en trois zones écologiques. La première est le pays Luhya sur le plateau de la Trans-Nzoia où sont pratiquées des cultures commerciales (maïs,

Figure n°6
 ESPACE TRANSFRONTALIER TRANSITIONNEL
 AU NORD-EST DU MONT ELGON



Source: d'après enquête de terrain et Nelles Maps (Kenya) 1/1100000



blé) dans des grands domaines, hérités de la colonisation. La deuxième est limitée sur les versants du mont Elgon couverts par la forêt et abrite des parcs nationaux. Entre les deux, la zone étroite des piedmonts est habitée par une petite paysannerie, souvent très pauvre, qui sur des petites parcelles pratique une agriculture de subsistance. Un nombre important de ces paysans sont des ouvriers agricoles dans les grandes propriétés foncières de la Trans-Nzoia.

L'espace transfrontalier se structure autour de la route qui relie Kaproron en Ouganda à Endebess au Kenya, car elle constitue l'unique passage entre les deux pays au nord du mont Elgon. Sur cet axe, les échanges commerciaux transfrontaliers sont réduits et les villages ougandais à proximité de la frontière, comme Suam ou Bukwa, n'ont pas de marché périodique. Le seul marché qui organise ces échanges est celui de Chepchiona qui se tient le dimanche. De petits commerçants, originaires de Kitale et qui s'approvisionnent chez les Indiens de la ville, vendent au détail aux Ougandais des biens de consommation courante, du sucre ou des fertilisants. Le fertilisant est utilisé en Ouganda pour la culture du maïs et celui-ci est exporté en grosse quantité vers le Kenya. Cet espace transfrontalier intègre une infime partie du circuit commercial transnational du maïs qui est transporté essentiellement par des *pick-up* vers Kitale où il est stocké. Les échanges s'organisent aussi à travers des liens socioculturels des populations Sebei qui sont séparées par la frontière. C'est le nombre important de ces populations locales qui permet de pérenniser les échanges transfrontaliers par des relations transversales.

C – Espaces transfrontaliers dynamiques.

1 – Les conditions du dynamisme des échanges transfrontaliers.

Les espaces transfrontaliers dynamiques doivent leur vitalité à une série de facteurs qui permettent l'intensité des échanges. Sur les frontières du Kenya, nous répertorions quatre espaces transfrontaliers dynamiques : dans les zones transfrontalières de Himo et Taveta, de Isebania et Sirare, de Malaba et de Busia.

Ces zones sont dynamiques car elles sont traversées par des axes de communications majeurs en Afrique de l'Est. Malaba est situé sur le « Corridor

Nord »⁵⁹, c'est à dire un axe de communication entre le port de Mombasa et l'Afrique des grands lacs. Ce réseau est constitué par la ligne ferroviaire Mombasa-Nairobi-Kampala-Kasese, l'oléoduc Nairobi-Eldoret et l'axe routier Mombasa-Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura et au delà la RDC. Busia est traversé par un axe moins fréquenté qui relie les régions est du lac Victoria à l'Ouganda et qui rejoint le Corridor Nord 20km après la frontière ougandaise. Sirare et Isebania sont sur la principale route qui fait la liaison entre la région de Mwanza (Tanzanie) et l'ouest du Kenya. Enfin, Himo et Taveta sont localisés sur la route⁶⁰ qui lie Mombasa à la région du Kilimandjaro et elle se connecte, près d'Himo, à l'axe Nairobi-Dar Es Salaam.

Les zones transfrontalières s'intègrent dans de riches régions agricoles qui alimentent des flux de produits locaux vers les pays voisins. Il s'agit des hautes terres du Kenya et de l'Ouganda (café, maïs, coton, canne à sucre, thé), du pays Luo sur les rives du lac Victoria (poissons, canne à sucre, haricots, bananes), de la région du Kilimandjaro (bananes, maïs, oignons) et de la bananeraie de Taveta. Ces régions supportent d'importantes densités de population. L'exercice du petit commerce transfrontalier permet d'échapper aux problèmes fonciers liés à la pression démographique.

Les zones transfrontalières ont à proximité un chapelet de villes qui sont autant de centre urbains d'approvisionnement et de consommation qui dynamisent les échanges transfrontaliers. Ces villes constituent généralement la base commerciale des grands commerçants qui trafiquent en grosse quantité.

Enfin, les échanges transfrontaliers sont facilités et stimulés par les populations endogènes qui sont à cheval sur la frontière. Il s'agit des Teso à Malaba et à Busia, des Kuria à Isebania et Sirare. Dans la zone d'Himo/Taveta la frontière n'a pas divisé les noyaux ethno-démographiques car elle a placé les Chagga et les Pare en Tanzanie et les Taveta au Kenya. Toutefois, nous supposons que les Taveta et les Pare, qui ont un langage très proche, entretiennent d'importantes relations.

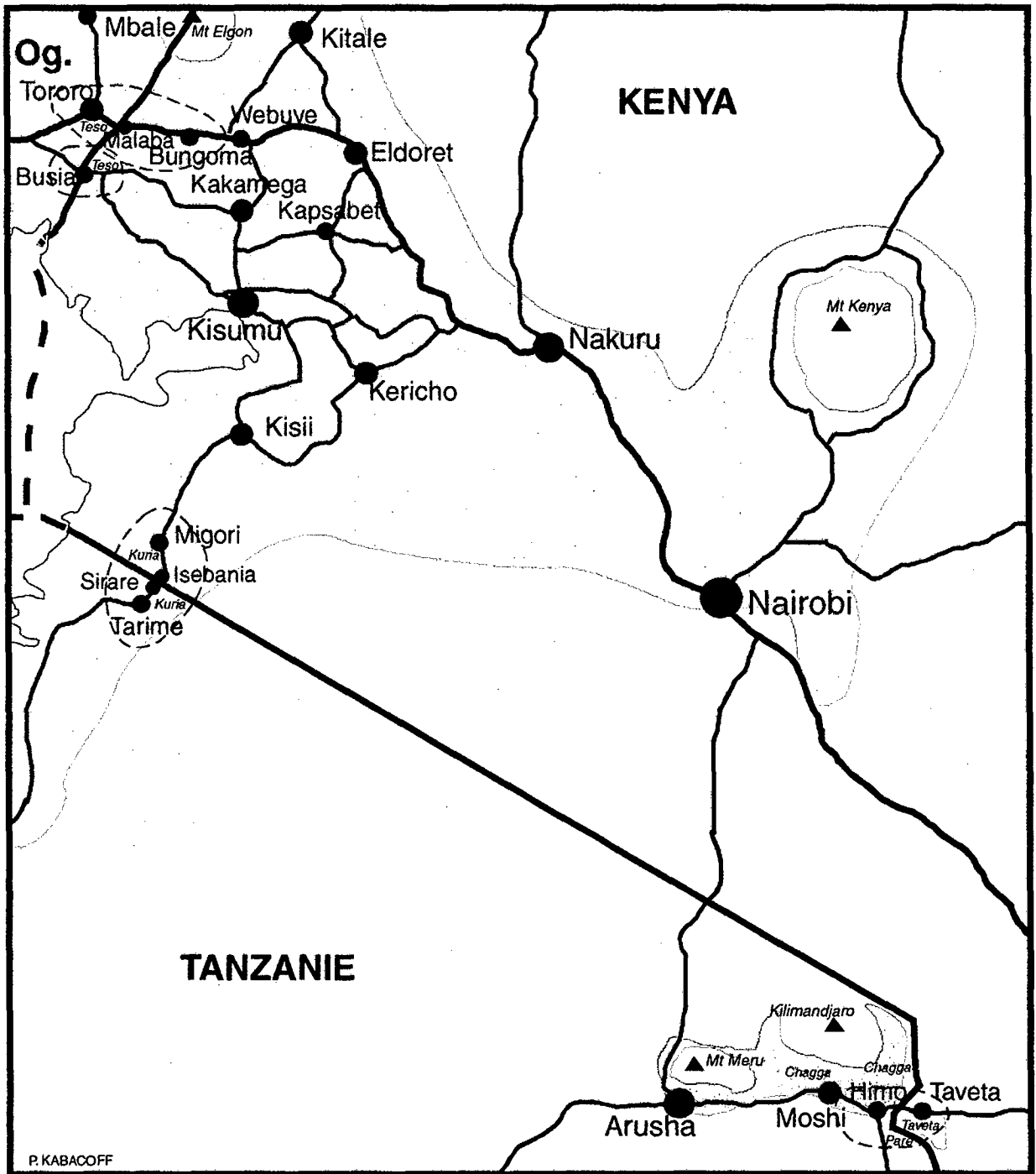
⁵⁹ LESTER J. ; *Le Corridor Nord*, 1985

Le courrier ACPCE, n°91, p.38

⁶⁰ Cette route n'est pas bitumée entre Voi (Kenya) et la frontière tanzanienne.



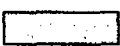
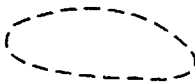


Figure n°7

ESPACES TRANSFRONTALIERS DYNAMIQUES



P. KABACOFF

Source: Carte Michelin Afrique centre et sud, 1/4000000

-  "Corridor Nord"
-  Route principale
-  Riche région agricole
-  Zone d'échanges dynamiques
-  Kuria
-  Groupe ethnique

2 – La structure des espaces transfrontalier dynamiques.

La diversité des échanges, leurs volumes importants, structurent un espace transfrontalier dense et complexe de relations. Comme J.O. Igwe, nous avons constaté trois éléments qui caractérisent ces espaces transfrontaliers : les marchés périodiques, les villes et les entrepôts frontaliers.

Nous avons déjà souligné le rôle important des marchés périodiques dans la structuration des échanges. Chaque marché frontalier a son jumeau de l'autre côté de la frontière, ils s'activent généralement deux fois par semaine et grâce à leur fréquentation et à leur complémentarité ils permettent aux populations frontalières de communiquer régulièrement. Bien que gémellaire, il existe un déséquilibre entre les deux marchés ; le dynamisme est plus important pour les marchés du Kenya, grand pays vendeur et fournisseur de produits à écouler. Les marchés implantés sur les axes principaux connaissent une intense activité commerciale et ils polarisent les autres marchés mineurs de la région. On notera que le marché périodique de Taveta est le plus dynamique des zones frontalières du Kenya.

Le rôle des villes frontalières est essentiel dans le bon fonctionnement des espaces transfrontaliers dynamiques car « *par leur position et leur population, elles contribuent à la survie de ces espaces* » (*ibid.*, p.62). Comme les marchés frontaliers, les villes frontalières ont leur jumelle : Taveta et Himo, Migori et Tarime, Busia-Kenya et Busia-Ouganda, Bungoma et Tororo. Ces agglomérations distantes de quelques kilomètres de la frontière (sauf Busia) sont des villes administratives qui dès lors, ne dépendent pas exclusivement du commerce transfrontalier. Ces villes, lieux d'approvisionnement et de consommation, constituent des relais importants dans les échanges internationaux.

Le phénomène de villes jumelles se manifeste également sur les principaux points de passage. Il s'agit de Taveta⁶¹ et Holili, Isebania et Sirare, Malaba-Kenya et Malaba-Ouganda. Elles se sont développées à partir de l'aménagement des points de franchissement qui n'accueillaient à l'origine que le poste de douane. Ces villes s'accroissent très vite car elles accueillent de nombreuses migrations de populations qui cherchent à exploiter les avantages économiques du pays voisin. Hormis les commerçants, d'autres personnes profitent de cette situation en ouvrant des bars, des

restaurants ou des hôtels puisque ces villes sont des étapes dans le commerce transfrontalier. Tout comme les villes frontalières, elles connaissent une dissymétrie en faveur des villes kenyanes.

Entre les villes et les marchés se trouvent des localités-entrepôts, c'est à dire des lieux qui servent à stocker de gros volumes de marchandises, destinées à franchir illégalement la frontière. Ces entrepôts frontaliers sont consacrés à la revente pour les grands commerçants qui opèrent de part et d'autre de la ligne politique. Certains se situent dans les zones de productions agricoles frontalières et ils sont utilisés comme des centres de collecte et de distribution.

3 – Fonctionnement des espaces transfrontaliers dynamiques.

L'intensité et la complexité des relations, la variété des produits échangés, l'importance des flux pendulaires des populations entre les pays limitrophes, lesquels sont insérés dans des réseaux à la fois socioculturels et commerciaux, rendent difficile une analyse claire et fine de l'organisation d'un tel espace. Si l'on étudie les échanges transfrontaliers en observant la filière d'un produit, on s'aperçoit qu'ils structurent plus ou moins fortement l'espace transfrontalier en fonction de la mobilisation des personnes et des capitaux, de l'origine du produit, de l'étendue et de l'ampleur des réseaux utilisés. Dans ce capharnaüm des échanges transfrontaliers, nous pouvons analyser le fonctionnement de ce type d'espace à travers le commerce de produits manufacturés en provenance du Kenya.

Ces produits manufacturés qui sont des produits de première nécessité sont très demandés dans les pays voisins. De grands commerçants ougandais ou tanzaniens se rendent directement dans les grandes villes (Nakuru, Kisumu, Mombasa) et essentiellement à Nairobi. Ils achètent en grosse quantité les marchandises sur les lieux de production et les confient à des convoyeurs qui se chargent de les transporter en camions. Ces convoyeurs ont généralement des liens solides avec la police kenyane pour faciliter le déplacement vers la frontière. Ils peuvent franchir la frontière en fraude avec l'utilisation de faux documents et la complicité des douaniers ou en stockant les

⁶¹ Bien que situé à 3km de la frontière, Taveta constitue un point de passage car la ville accueille la douane.

marchandises dans les entrepôts frontaliers pour que des passeurs clandestins prennent le relais.

Pour les petits commerçants la stratégie diffère. Ils se rendent rarement dans les grandes villes, ils préfèrent s'approvisionner dans les villes frontalières et ils s'occupent d'acheminer eux-mêmes leur marchandise. Pour franchir illégalement la frontière, ils utilisent le système des *border-border taxi* qui consiste à payer plusieurs personnes qui transportent les produits sur leur vélo ; ainsi divisée, la marchandise est difficilement repérable pour les gardes-frontière car elle se dilue dans la nature.

Les autres Ougandais ou Tanzaniens se procurent ces produits directement sur les marchés frontaliers, très nombreux, ou dans les villes frontalières du Kenya. Les produits manufacturés vendus dans ces lieux s'intègrent dans des circuits dirigés par des hommes d'affaire kenyans.

J.O. Igue souligne qu'il est difficile de comptabiliser ces flux car « *le caractère atomisé de l'offre de ces produits ne favorise pas toujours leur appréciation quantitative* » (*ibid.*, p.68). Toutefois, il suffit d'observer dans les zones transfrontalières le nombre important de commerçants qui vendent en petite ou en grosse quantité ces produits manufacturés pour en déduire qu'ils ont un réel impact dans la structuration des espaces transfrontaliers dynamiques.

De par ce fonctionnement, J.O. Igue qualifie ces espaces transfrontaliers de « *périphéries nationales* », c'est à dire des espaces autonomes à l'écart des lois qui régissent les Etats, car elles sont de « *véritable enclaves qui s'imposent par leur rôle économique et social aux Etats- Nations limitrophes* » (*ibid.*, p.58). Cette autonomie est caractérisée par un marché parallèle de changes, par un contrôle douanier inefficace et une solidarité ethnique des populations séparées par la frontière qui met à l'épreuve le développement d'une conscience nationale. Nous ne sommes pas d'accord avec cette terminologie car, comme nous le verrons dans la partie suivante, nous n'avons pas à faire à des enclaves autonomes et nous préférons attribuer à ce type d'espace le terme d'espace transfrontalier dynamique.

En résumé, nous constatons que les frontières du Kenya ont des effets de contact plus ou moins significatifs qui traduisent les disparités géographiques, économiques, sociales, politiques et historiques entre les zones transfrontalières. Ces frontières produisent à divers degrés des relations qui structurent des espaces transfrontaliers

variés et que l'on regroupe sous trois catégories : *espaces transfrontaliers à faible dynamisme*, *espaces transfrontaliers transitionnels* et *espaces transfrontaliers dynamiques*.

DEUXIEME CHAPITRE :

ESPACES TRANSFRONTALIERS ET PARTICULARITES DES FRONTIERES.

Jusqu'ici, nous avons analysé les espaces transfrontaliers dans des zones transfrontalières terrestres ayant sensiblement les mêmes configurations géographiques de part et d'autre de la frontière. Certains espaces transfrontaliers du Kenya trouvent leur originalité dans les particularités des frontières. En effet, nous distinguons différents espaces transfrontaliers en fonction des frontières maritimes, lacustres ou des frontières qui jouxtent des Parcs Nationaux.

A – Espaces transfrontaliers et frontière maritime.

Comme tous les Etats côtiers, le Kenya dispose d'une frontière maritime et depuis la convention de Montego Bay en 1982, exerce une souveraineté sur la zone économique exclusive de 200 milles nautiques.

Il peut sembler incongru d'avancer que des espaces transfrontaliers se construisent, non seulement sur des frontières terrestres qui mettent en contact deux Etats contigus, mais aussi sur des frontières maritimes. Cette approche signifierait que cette frontière crée un système de relations qui pourrait s'étendre à l'ensemble de la planète. Pourtant, si l'on s'appuie sur notre définition du concept d'espace transfrontalier, nous vérifions qu'elle s'applique aux relations établies depuis la côte océane du Kenya. A travers cette vision, l'espace transfrontalier prend toute sa dimension d'espace structuré par des réseaux.

Les échanges transfrontaliers ne sont pas l'apanage des frontières terrestres, nous devons changer nos représentations de ces délimitations linéaires pour apprécier davantage la frontière comme une discontinuité qui produit des systèmes relationnels. Lorsque nous parlons de frontière maritime créatrice de continuité c'est un abus de

langage pour exprimer les échanges marins conduits par des acteurs, essentiellement localisés sur la côte, qui cherchent à tirer parti des disparités territoriales entre le Kenya et d'autres Etats côtiers. Ici, la proximité métrique, qui pouvait être prise en considération auparavant, ne joue plus. Elle est remplacée par une proximité liée aux moyens rapides de transport et de communication. Ces échanges transfrontaliers s'intègrent pleinement dans les relations entre l'Afrique orientale et le système-monde. Si nous poussons notre réflexion jusqu'au bout, nous pouvons envisager que la ville de Nairobi fasse partie d'un espace transfrontalier, dans la mesure où son aéroport international, qui possède une douane parmi les plus actives du pays, constitue une frontière avec les pays qui ont des lignes aériennes avec la capitale kenyane.

Quoiqu'il en soit, si la nature des échanges, l'échelle des relations, la configuration géographique, les modes de transport diffèrent, leur organisation et la structure de l'espace transfrontalier sont semblables à ceux analysés précédemment. Les échanges s'organisent en réseaux et se structurent autour de lieux-échanges situés sur les côtes reliées par des liaisons maritimes.

Ces échanges sont difficiles à identifier qualitativement et quantitativement en raison de leur volume important, de leur variété, de leur origine diverse et de leur caractère formel et/ou informel. Ils s'appuient sur des relations développées depuis plus de mille ans entre les côtes orientales africaines et la péninsule arabique, puis l'Inde et l'Europe ; ils « *pérennisent l'héritage en s'adaptant fort bien aux données politiques nouvelles telles que le découpage de l'espace en Etats qualifiés de souverains* » (CONSTANTIN, 1988, p.8). Les marchandises, acheminées en fret par containers, se caractérisent essentiellement par des exportations vers le Kenya de produits en provenance d'Europe et des Etats du Golfe. Les réseaux commerciaux sont surtout dominés par des acteurs kenyans allogènes aux sociétés africaines ; les Indiens ont des liens importants avec la Grande Bretagne et les Arabes avec les Emirats. Les types de produits exportés vers le Kenya ont déjà été mentionnés dans la première partie ; cependant, nous pouvons rappeler que le pays importe des céréales (riz), des produits manufacturés (audiovisuel, informatique, pièces détachées, etc.), des voitures d'occasion, des tissus, des cigarettes, des cosmétiques et des fripes (*mitumba*). Les échanges considérables entre Dubaï et Mombasa sont ceux qui structurent principalement l'espace transfrontalier maritime.

Dubaï constitue une destination privilégiée pour les Kenyans, car les produits vendus, surtout originaires d'Asie, sont peu taxés. Depuis longtemps conduit par les arabo-swahili, ce circuit commercial compte désormais des entrepreneurs d'origine africaine (essentiellement des Kikuyu dont un nombre important de femmes) de plus en plus nombreux qui « *tentent l'aventure* » (*ibid.*, p.10). Certains se sont installés à Dubaï et dirigent leurs affaires avec des associés qui résident au Kenya. D'autres, qui ont une petite société d'import-export à Nairobi ou à Mombasa, se rendent en avion à Dubaï⁶² quand leur carnet de commandes est suffisamment rempli et une fois sur place, ils livrent leurs marchandises par cargo jusqu'à Mombasa. Arrivés à la douane du port de la ville, ils négocient leur passage avec les agents de l'Etat. En raison du volume et de la valeur des produits qui franchissent les postes de contrôles du port de Mombasa, y travailler devient une sorte d'eldorado pour les douaniers qui veulent tirer leur rémunération prédatrice. Dubaï et Mombasa sont les deux principaux points d'ancrages de ce réseau qui structure cet espace transfrontalier.

Le port de Mombasa a un hinterland⁶³ qui s'étend du Kenya « utile » au nord de la Tanzanie, à l'Ouganda, au Rwanda, au Burundi et à la partie orientale de la RDC. Ces exportations sont fondamentales dans le dynamisme des espaces transfrontaliers vus préalablement. Ils développent des activités de transit à partir des postes frontaliers continentaux, ce qui a pour conséquence de dynamiser les espaces transfrontaliers et de renforcer la fonction du Kenya comme pays de réexportation vers les autres pays d'Afrique orientale.

B – Espaces transfrontaliers et frontière lacustre.

Le Kenya dispose de frontières qui divisent des lacs qui comme les frontières maritimes connaissent des relations établies entre la rive kenyane et l'autre rive du pays limitrophe.

Les frontières lacustres que possède le Kenya ont été tracées sur les lacs : Jipe, Chala, Natron, Victoria, Turkana et Chew Bahir. Ce dernier ainsi que le lac Natron sont

⁶² Les compagnies aériennes sont nombreuses et assurent des liaisons régulières entre Dubaï et Nairobi ou Mombasa.

⁶³ HOYLE B.S. ; *East African Seaports*, 1979
Institute of British Geographer, Londres, 22p.

des lacs endoréiques et durant des périodes sèches ou de sécheresse le niveau de leurs eaux diminue, ce qui a pour conséquence de découvrir le tracé de la frontière sur une base terrestre. Sur le lac Chala, situé dans un profond cratère, les franchissements de la limite politique sont le fait uniquement des pêcheurs qui mènent leur activité sur l'ensemble du lac, avec l'accord des autorités kenyanes et tanzaniennes. Il n'existe donc pas sur ces trois lacs, d'échanges qui peuvent structurer un espace transfrontalier lacustre. En ce qui concerne le lac Turkana, nous ne disposons pas d'informations qui s'intéressent aux relations entre les rives kenyanes et les rives éthiopiennes ; étant donné que la frontière divise une infime partie du lac et que la rive éthiopienne n'accueille pas d'agglomérations, nous supposons que les échanges transfrontaliers, s'ils existent, doivent être tout à fait minimes. Les seuls échanges transfrontaliers que nous connaissons, s'opèrent sur le lac Victoria et Jipe. Sur ce dernier, partagé entre le Kenya et la Tanzanie, les échanges sont faibles ; ils s'effectuent sur des pirogues, essentiellement par des pêcheurs tanzaniens, qui achètent en petite quantité des produits kenyans dans les quelques échoppes implantées sur la rive kenyane. Néanmoins, ces échanges transfrontaliers lacustres semblent suffisamment conséquents pour que les autorités de la Tanzanie aient décidé de construire un poste de douane sur le bord du lac.

Les exemples d'espaces transfrontaliers lacustres les plus significatifs et les plus particuliers se situent sur le lac Victoria, d'une part parce qu'il est le plus grand lac d'Afrique et d'autre part parce qu'il est partagé entre trois Etats : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Tout comme le lac Turkana, les études qui s'intéressent au commerce sur le lac Victoria sont rares, mais nous présumons que les échanges transfrontaliers sont substantiels car les côtes sont relativement urbanisées. Nous savons que la contrebande existe, qu'elle s'opère sur des bateaux de différentes tailles, à moteur ou non, mais nous ne possédons aucune informations sur les proportions dans lesquelles elle se réalise. Nous pensons que les villes côtières kenyane de Kisumu, Homa Bay et Usenge entretiennent d'importantes relations avec les villes ougandaises d'Entebbe et Jinja, ainsi qu'avec les villes tanzaniennes de Mwanza et de Musoma. Ces villes sont considérées comme des villes frontalières telles que nous les avons analysées avec les espaces transfrontaliers dynamiques, c'est à dire des centres urbains d'approvisionnement et de consommation. Un rapport de l'*office of sustainable development bureau for Africa* répertorie les villes qui participent activement aux échanges transfrontaliers lacustres entre le Kenya et l'Ouganda et il distingue : Usenge,

Uhanya, Nambo, Osieko, Goe, Nyenye, Marenga, Mulukoba et Mogoye. Les produits échangés sont sensiblement identiques à ceux qui traversent la frontière par la route, en privilégiant toutefois les poissons pêchés dans le lac et qui sont destinés aux marchés kenyans.

Par conséquent, l'originalité des espaces transfrontaliers lacustres tient au fait que les échanges s'opèrent sur des modes de transport différents et que les acteurs ne prennent pas appui directement sur la frontière, mais mènent leurs stratégies à partir des lieux-échanges situés sur les rives du lac.

C – Espaces transfrontaliers et Parcs Nationaux frontaliers.

Dans le milieu du tourisme, le Kenya est réputé pour ces parcs animaliers ; certains de ces Parcs Nationaux, parmi les plus fréquentés par les touristes, sont juxtaposés à la frontière tanzanienne. Il s'agit des parcs Tsavo-ouest, Amboseli et Massai Mara et nous ajoutons le Parc National tanzanien du Serengeti qui jouxte lui aussi la frontière. Bien que nous soyons dépourvus d'informations puisque aucune enquête n'a été faite sur ce sujet, il semble opportun de nous interroger sur les incidences de la présence de ces aires protégées sur les échanges transfrontaliers.

Il n'existe *a priori* pas d'échanges car les Parcs Nationaux sont supposés être fermés à toute installation humaine. Cependant, si l'on se réfère au travail de N. Robert⁶⁴ nous pouvons imaginer en Afrique de l'Est que les parcs ne sont pas « *des espaces vides mais ont servi au contraire de point d'appui et « d'hinterland souterrain » à des réseaux marchands constitués et au développement de lieux officiels d'échanges transfrontaliers* » (ROBERT, 1998, p.62). Des marchés auraient émergé en marge des aires protégées, et nous pouvons nous demander si les contrebandiers n'utilisent pas les routes des parcs, destinées au tourisme, afin de franchir la frontière sans être contrôlés, comme celle qui lie le parc Massai Mara au parc Serengeti.

Le braconnage peut éventuellement s'insérer dans les échanges transfrontaliers. Aujourd'hui les braconniers sont intégrés dans des réseaux internationaux de trafic d'ivoire ou de corne de rhinocéros. Le Kenya a interdit le commerce de produits

⁶⁴ ROBERT N. ; *La structuration des espaces frontaliers dans les pays du Golfe du Bénin, logiques croisées des réseaux sociaux et des Etats, Organisations et Enjeux*, 1998

animaux en 1978 et nous supposons que ce différentiel avec la Tanzanie qui autorise la chasse a pu entraîner, entre les deux pays, des flux transfrontaliers issus du braconnage.

La question du rôle des Parcs Nationaux frontaliers dans la structuration des échanges n'est pas évidente, nous supposons que s'ils ont un impact, celui-ci doit être minime.

En conclusion de cette troisième partie, nous constatons que cette typologie, loin d'être exhaustive, nous informe sur la multitude de facteurs qui entrent dans la structuration d'un espace transfrontaliers. Sur les frontières d'un pays, les espaces transfrontaliers diffèrent selon le degré de relations, le type de frontière, les pays limitrophes, l'infrastructure et la superstructure des formations socio-spatiales sur lesquelles ils reposent. Nous ajoutons qu'en raison de leur organisation en réseaux, les espaces transfrontaliers sont interdépendants, ^{le}quel que soit leur classification.

QUATRIÈME PARTIE

RÉFLEXIONS SUR LES IMPACTS DES ESPACES TRANSFRONTALIERS

Lorsque l'on observe ces échanges transfrontaliers, on peut se réjouir de leur dynamisme, de leurs impacts « positifs » sur les populations frontalières et penser qu'ils constituent une formidable réponse aux dysfonctionnements des Etats qui sont supposés redistribuer les ressources du pays à la nation. Certains jugent qu'ils ont aussi des conséquences négatives car ils concourent à la déstructuration des Etats. Cependant, si l'on s'y penche de plus près, on constate qu'ils structurent des espaces transfrontaliers fragiles, qu'ils ne sont donc pas des espaces de développement « alternatif » et qu'ils peuvent au contraire consolider les territoires nationaux.

PREMIER CHAPITRE :

LES EFFETS DES ECHANGES

TRANSFRONTALIERS.

A – Les retombées des échanges transfrontaliers vues positivement.

Les échanges transfrontaliers, que nous avons qualifiés d’informels parce qu’ils ne correspondaient pas aux présupposés formels de l’économie politique ou de l’« économie fondamentale », sont considérés comme des stratégies intrinsèques d’ajustement des populations qui font face à la crise, au délitement, à l’inefficience des Etats africains. Les Etats connaissent depuis des décennies des difficultés qui sont liées aux crises politiques, économiques et financières ; les « lavements » des Plans d’Ajustement Structurels des différentes institutions internationales ont parfois réussi à infléchir vers le haut des indicateurs de développement et certaines, comme la Banque Mondiale et le FMI, ont pu délivrer des *satisfecit*⁶⁵, mais ils ont davantage saigné les « conjurés » et aggravé les crises sociales. Alors que les revenus tirés de l’agriculture et de la fonction publique baissent, les échanges transfrontaliers informels garantissent une redistribution économique sous des formes diverses.

1 – Espaces transfrontaliers : pôles de développement « alternatif »?

Pour certains auteurs, comme J.O. Igue⁶⁶ ou B. Stary⁶⁷, les espaces transfrontaliers, structurés par des échanges dynamiques, constituent des pôles de développement.

Les relations transfrontalières ont des retombés économiques et sociales sur les populations locales. Les échanges commerciaux sont source de créations d’emplois dans les villes et les villages frontaliers. Le commerce de gros nécessite une main d’œuvre

⁶⁵ A l’Ouganda en 1997.

⁶⁶ IGUE J.O. ; *op. cit.*, 1995

importante et des jeunes sans diplôme ouvrent de nombreux *kiosks* qui vendent au détail. Le commerce transfrontalier fait aussi appel à d'autres intervenants comme les pisteurs, les passeurs et les transporteurs. Il a des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie car il attire des personnes qui investissent dans des activités liées au commerce: bars, restaurants, hôtels, discothèques, banques, stations services, etc. Les conséquences de ces migrations sont une croissance urbaine importante dans les zones transfrontalières. Les villes, où les activités agricoles et commerciales se complètent, connaissent une croissance démographique qui peut doubler en quelques années. Ainsi, les importations informelles de produits, qui, certes, concurrencent les productions nationales (produits manufacturés kenyans qui concurrencent les industries ougandaises ou tanzaniennes, ou les *mitumba* qui concurrencent l'industrie textile du Kenya), développent d'autres secteurs d'activité économique. Ce phénomène ne serait pas possible avec l'importation de marchandises de façon officielle.

Ces échanges transfrontaliers participent donc à une meilleure redistribution des ressources dans ces zones. Les populations locales ne connaissent pas de problèmes alimentaires en raison de la circulation importante des produits agricoles et agroalimentaires. Il émane de ces échanges une circulation monétaire grâce à la présence de banques commerciales dont une bonne partie des fonds proviennent des commerçants du secteur informel.

Dans les pratiques de corruption et de concussion, les agents de l'Etat trouvent une rémunération complémentaire à leurs revenus formels qui sont devenus insuffisants en raison du gel des salaires décidé dans un contexte de contraction des budgets de la fonction publique. Ces usages sont considérés selon certains comme « *une sorte de caution à la paix sociale, ce qui n'empêche pas, pour autant, le fait que ce sont les populations locales qui doivent supporter ces « plus-values illégales »* » (STARY, 1998, p.253).

Véritables moyens de survie face aux problèmes des Etats, les organisations des divers réseaux font preuve d'une efficace flexibilité et ces échanges transfrontaliers apparaissent « *comme une forme d'adaptation des populations à une conjoncture économique qui les incite à maximaliser la moindre source de profit* » (*ibid.*). Comme S. Latouche⁶⁸ nous pouvons discerner dans ces échanges informels une réaction sociale

⁶⁷ STARY B. ; Rentes et ressources frontalières : le cas des échanges Ghana-Côte-d'Ivoire, 1998
In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*

⁶⁸ LATOUCHE S., *op. cit.*, 1998

créatrice et innovatrice devant l'échec du développement et du mimétisme économique et politique de l'Occident. Ils auraient pour effets de créer un tissu social qui banaliserait les découpages nationaux et les découpages ethniques opérés par les colonisateurs. Ces nouveaux réseaux sociaux ne conduiraient-ils pas un processus de *transnationalité* et de *transethnicité* ? Devant leur dynamisme, leur vitalité, leur créativité endogène à « promouvoir » les productions locales, les échanges informels devraient, selon certains, recevoir une prise en charge « *par les pouvoirs publics dans la gestion de l'économie nationale* » (IGUE, 1999, p.231). En tout cas, il semblerait, pour d'autres, que ces échanges transfrontaliers soient le résultat d'une « *synthèse assez réussie par la « société civile » entre la tradition perdue et la modernité inaccessible* » (LATOUCHE, 1998, p.120).

Par conséquent, les échanges informels, par leurs effets dynamiques et leurs résistances aux préceptes des commanditaires du développement, structurent des espaces transfrontaliers qui apparaissent comme des pôles de développement « alternatif ».

2 – Vers une intégration régionale « par le bas »?

Les réseaux transfrontaliers qui participent à une meilleure redistribution des richesses constitueraient une forme d'intégration régionale « par le bas » en réalisant ce que les autorités n'arrivent pas à faire dans le cadre institutionnel.

Après l'échec de trente années d'aide au développement et de deux décennies d'ajustement structurel, les institutions internationales ont trouvé avec l'intégration régionale une raison de continuer à exister. Nouvelle solution néo-libérale, « *le régionalisme est sensé résoudre le problème de la politisation outrancière des économies africaines et promouvoir enfin leur insertion dans un grand marché mondial où elles pourront faire valoir leurs avantages comparatifs atrophés par tant d'années de protectionnisme* » (GRIGNON, 1999b, p.3). Le Kenya participe aujourd'hui à deux organisations régionales. La première est la COMESA (*Common Market for Eastern and Southern Africa*) qui comprend une vingtaine de membres (du Zimbabwe au Soudan en passant par Maurice et le Burundi) et qui a remplacé le 8 décembre 1994 la ZEP (Zone d'Echanges Préférentiels) ; elle est supposée concurrencer la SADC

(*Southern African Development Community*) dominée par l'Afrique du Sud mais elle se révèle inefficace, car trop large. L'autre, davantage porteuse d'espoirs, est l'*East African Community* (Kenya, Tanzanie, Ouganda) qui, suite à son échec en 1977, a été officiellement relancée en mai 1996. L'une comme l'autre ont pour objectif, d'une part de promouvoir la paix et la sécurité, de gérer au mieux les ressources naturelles et les problèmes environnementaux et d'autre part, de constituer un marché commun qui se traduirait par la disparition des barrières douanières et tarifaires et la mise en circulation d'une monnaie unique. Le processus de régionalisme de l'*EAC* se heurte à des blocages qui sont avant tout liés à la dépendance des trois pays vis-à-vis des recettes du commerce extérieur, aux refus de la moindre perte de souveraineté nationale et à la persistance des rivalités régionales. Les blocages sont dus également à une prise de conscience des Etats est-africains des risques d'une libéralisation des échanges, car « *loin d'être de simples contraintes à la libre circulation des personnes, des marchandises, des services ou des flux financiers, les frontières africaines cristallisent et matérialisent des possibilités d'accumulation et de régulation sociales devenues essentielles dans le contexte du déclin des conditions de vie des populations et du durcissement des conditionnalités imposées de l'extérieur aux dirigeants en place* » (BACH, 1998, p.20).

Ainsi, les échanges transfrontaliers informels se révèlent être une forme d'intégration régionale alternative qui supprime les organisations intergouvernementales incapables de se former. Ils permettent le développement des avantages comparatifs des différentes régions d'Afrique de l'Est, des complémentarités entre produits agricoles ou une redistribution des biens de consommation courante. Ces formes de complémentarité se traduisent par des échanges entre des régions productrices de céréales et des régions productrices de tubercules, des régions d'élevage et des régions d'agriculture, etc. De ces échanges informels, « *il en résulte l'existence d'un marché commun naturel qui s'est formé « clandestinement » en raison du mauvais fonctionnement des différentes structures officielles d'intégration* » (IGUE, 1995, p.234).

Les échanges transfrontaliers ont ainsi des répercussions spatiales qui introduisent de nouvelles dimensions régionales. Si nous extrapolons l'analyse de J.O. Igue⁶⁹ sur le rôle des échanges informels dans la structuration spatiale d'une sous-région

⁶⁹ IGUE, *op. cit.*, p.250

en Afrique de l'Ouest, nous constatons des rapprochements possibles avec l'Afrique de l'Est. Dans la structuration spatiale régionale des réseaux marchands nous distinguerions plusieurs mécanismes.

A l'extrémité de cet espace réticulaire et digité interviennent les villes administratives et industrielles qui constituent les pôles économiques de consommation et d'approvisionnement que l'on classe sous trois catégories. Tout d'abord, les métropoles internationales qui couvrent la sous-région par leur rayonnement, liées à l'importance de leur population (au delà du million d'habitants), à leurs fonctions économiques et politiques. Nous trouvons dans ces métropoles régionales : Nairobi, Mombasa, Kampala, Dar Es Salaam. Le niveau de vie élevé d'une partie de la population, notamment en raison des revenus élevés des fonctionnaires et des acteurs privé internationaux, provoque une très forte demande en biens de consommation courante et de luxe qui dépasse le plus souvent la capacité de production du pays concerné. En conséquence, leur marché est largement ouvert sur l'espace est-africain et sur le marché international. Ensuite, nous apercevons le rôle des métropoles nationales qui ont un rayonnement plus réduit. Leur population est généralement comprise entre 500000 et un million d'habitants ; dans cette catégorie, nous distinguons : Nakuru, Kisumu, Entebbe, Jinja, Tanga, Arusha, Mwanza, Kigali, Bujumbura. Ne disposant pas de fonctions internationales (sauf Arusha, Kigali et Bujumbura), elles reçoivent avant tout des migrations originaires des milieux ruraux. Enfin, il faut noter le rôle des métropoles régionales qui exercent des fonctions administratives de niveau inférieur et nous retiendrons d'elles l'impact important des villes kenyanes en raison de leur demande et de leur offre relativement élevées par rapport à celles des autres pays. En s'appuyant sur ces différentes catégories de villes, « *la sous-région peut asseoir un réseau urbain fonctionnel et capable d'offrir à la campagne une véritable dynamique de production et de développement* » (IGUE, 1995, p.253).

Dans cette organisation en réseaux, les espaces transfrontaliers dynamiques joueraient le rôle de charnières dans l'articulation de notre espace régional. Les espaces transfrontaliers de Himo/Taveta et de Sirare/Isebania connecteraient le Kenya à la Tanzanie et ceux de Malaba et de Busia reliaient le Kenya à l'Ouganda et indirectement le Kenya au Rwanda et au Burundi. Ainsi, en tant que pôle de développement, les espaces transfrontaliers seraient de véritables maillons d'intégration économique.

Par conséquent, les espaces transfrontaliers favoriseraient la réalisation d'une forme d'intégration régionale qui s'organiserait au travers des échanges transfrontaliers en dehors du cadre institutionnel. Nous pourrions alors parler de ce fait comme une intégration régionale opérée « par le bas ».



B – Les échanges transfrontaliers et leurs effets déstructurants sur les Etats.

Dans un contexte de « *privatisation* » des Etats⁷⁰ des auteurs, comme J.O. Igue⁷¹, D. Bach⁷² ou J.P. Raison⁷³, ont orienté leurs analyses sur les effets des échanges informels sur les Etats et ils craignent qu'ils soient une forme de négation, voire de contestation des territoires nationaux.

1 – « Privatisation » des Etats et absence de contrôle des réseaux transfrontaliers.

Avec l'affaiblissement politique et économique des pays d'Afrique de l'Est, les réseaux transfrontaliers qui s'appuient sur les structures territoriales des Etats s'organisent aux dépens de la maîtrise des territoires nationaux.

Ce thème a été remarquablement étudié par B. Badie⁷⁴ qui a montré les nouvelles formes de territorialités qui se développent dans le monde. Il souligne le dépérissement relatif des Etats dans leur rôle territorial et le déclin des économies nationales. Ils sont concurrencés par d'autres acteurs et d'autres règles qui traduisent les crispations ethniques ou identitaires, la montée des réseaux économiques transnationaux et les créations de constructions économiques régionales. Avec l'internationalisation des

⁷⁰ HIBOU B. ; *L'Afrique est-elle protectionniste ?*, 1996
Karthala, Paris, 334p.

⁷¹ IGUE J.O. ; *op. cit.*, 1995

⁷² BACH D.C. ; *Afrique de l'ouest : organisation régionale, espaces nationaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe*, 1994

L'Afrique Politique, n°1994, pp.93-118

⁷³ RAISON J. P. ; *Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine*, 1993

Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°83-84, pp.5-18.

DUBRESSON A., RAISON J.P. ; *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, 1998
Armand Colin, Paris, 248p.

⁷⁴ BADIE B. ; *La fin des territoires*, 1995

échanges et la modernisation des techniques de communication, les territoires nationaux vivent une véritable crise et ils sont remis en question comme support d'une identité politique citoyenne. « *Si cette dépolitisation des territoires ne concerne pas exclusivement l'Afrique noire, elle demeure toutefois plus menaçante dans cette région du monde du fait de la genèse récente de l'Etat et du difficile enracinement des concepts importés de nation et de citoyenneté* » (BENNAFLA, 1998, p.27).

Le déclin relatif des Etats d'Afrique de l'Est se manifeste par une « privatisation » d'une grande partie de leurs structures qui traduit un assainissement (libéral) politique et économique imposé par les institutions internationales, sous la forme des PAS. Lorsque l'on y ajoute les programmes de coopération économique, les Etats disposent de moins en moins de moyens d'intervention sur leur territoire. Cette « privatisation » des Etats pose aujourd'hui le problème de leur capacité à exercer une souveraineté territoriale et de maîtriser la planification et l'aménagement du territoire. Ce désengagement et le faible encadrement laissent croire que les zones frontalières, en position périphérique, sont quelque peu laissées à l'abandon. On assiste à une distension des liens entre les Etats et leurs agents et à une expansion de l'économie délictueuse. Les acteurs de la frontière profitent de cette situation favorable pour développer les échanges commerciaux transfrontaliers illégaux. Les Etats participent peu au développement des activités commerciales, qui restent l'affaire de commerçants privés, détournant les circuits officiels. De plus, « *les agents de l'Etat ont autre chose à faire, pour survivre* » (RAISON, 1993, p.7), que de faire régner l'ordre.

Ainsi, il ressort de l'analyse de ces auteurs qu'avec l'affaiblissement et le désengagement des Etats, les réseaux commerciaux transfrontaliers ont pu se développer et imposer leurs nouvelles règles. Leur vivacité poserait alors le problème d'une déstructuration des territoires nationaux.

2 – Les échanges transfrontaliers : éléments de déstructuration des territoires nationaux.

En plus de la désétatisation des Etats, les logiques des réseaux transfrontaliers contribueraient à leur déterritorialisation, voire aboutiraient même à des formes de

reterritorialisation. Ces effets déstructurants sur les territoires nationaux se manifestent d'un point de vue économique et politique.

Tout d'abord, les échanges transfrontaliers dits informels ont des effets pervers sur l'économie du pays. Ils seraient responsables d'importantes pertes fiscales, ce qui est dommageable quand on sait que les services douaniers assurent en grande partie les recettes du budget de l'Etat. De plus, les échanges commerciaux transfrontaliers concurrencent les entreprises nationales et certaines productions agricoles locales, et ils renforcent la nature rentière des Etats. Toutefois, ces effets négatifs sur l'économie ont des portées différentes selon le niveau de développement du pays. Le Kenya qui dispose d'une économie relativement diversifiée serait moins atteint que ces voisins qui dépendent davantage des produits kenyans et des produits de réexportation qui transitent par le Kenya.

Le commerce transfrontalier est également considéré comme une menace à l'intégrité des Etats ; il serait une forme de négation et de contestation des territoires nationaux qui sont d'ailleurs jugés peu viables car hérités de la colonisation et du tracé arbitraire des frontières. J.O. Igwe devine à travers les échanges transfrontaliers une revanche des groupes ethniques victimes du partage colonial et le fonctionnement transfrontalier traduirait « *la volonté des populations de créer d'autres types de relations pour se protéger contre les conséquences négatives de la partition* » (IGUE, 1995, p.46). Pour lui, les « *périphéries nationales* », dont nous avons déjà vu le fonctionnement, sont des espaces économiques autonomes qui se greffent sur deux ou plusieurs Etat-nations. Leur dynamisme les érige en zones franches qui se détachent par leur organisation de l'espace national, apparaissant de ce fait comme des enclaves. Ainsi, les espaces transfrontaliers qui doivent leur dynamisme aux solidarités revanchardes des populations locales seraient aux Etats ce que le cancer est au corps humain⁷⁵.

De son côté, D. Bach voit dans les réseaux personnels une forme de « *régionalisme transétatique prédateur* ». Le développement des échanges informels en bordure des territoires nationaux a pour effet d'accélérer la désintégration et le délitement des espaces étatiques existants. Toutes les irrégularités ne peuvent satisfaire un Etat-nation moderne qui se doit de contrôler et maîtriser son territoire. La forte mobilité ainsi que les nombreuses transgressions dans les espaces transfrontaliers

⁷⁵ RAISON J.P. ; *op. cit.*, p.18

nuisent à sa fonction d'encadrement. Cette régression de l'encadrement territorial dérive vers le repli des Etats sur les zones intérieures « utiles ». Ainsi, « conforté par le discrédit jeté sur la prétention des régimes autoritaires à construire la nation, la montée du régionalisme transétatique semble en passe de sceller la fin d'une époque de l'histoire africaine, celle des frontières linéaires héritées de la colonisation » (BACH, 1994, p.93).

Par conséquent, si les échanges transfrontaliers structurent des espaces qui remettent en cause l'intégrité et la souveraineté des Etats, on note positivement leur dimension régulatrice au niveau social et économique car ils compensent l'effondrement des structures étatiques et ils réduisent les effets négatifs des PAS.

Cependant, les impacts des espaces transfrontaliers que nous venons d'analyser comportent certaines limites.

DEUXIÈME CHAPITRE :

DES EFFETS LIMITÉS

Les effets des échanges transfrontaliers et des espaces qu'ils structurent ne doivent pas être surestimés car ils demeurent limités et ils ne correspondent pas forcément aux réalités est-africaines. A trop les « déifier » comme une forme de *développement alternatif*, on abouti au paradoxe de la reformalisation de l'informel et c'est omettre qu'ils se construisent sur les inégalités sociales. Ils sont d'ailleurs trop dépendants de la conjoncture et des systèmes territoriaux sur lesquelles ils reposent pour être envisagés comme des pôles de développement durable. Et, loin de constituer des enclaves autonomes et de nuire aux Etats, les espaces transfrontaliers peuvent contribuer à les consolider, quand ce n'est pas les Etats eux-mêmes qui participent à leur promotion.

A – Les limites d'une appréciation trop idéaliste des espaces transfrontaliers.

1 – Le paradoxe de la normalisation des échanges transfrontaliers.

A l'instar de S. Latouche⁷⁶, nous pensons que considérer les échanges transfrontaliers dits informels comme une forme de « développement alternatif » et préconiser l'essor et la protection de leurs éléments positifs apparaissent comme un paradoxe.

Nous avons vu que certains auteurs souhaitent des politiques de soutien à l'économie informelle en participant à la promotion de la partie « saine », quitte à changer sa terminologie sous le nom, par exemple, d'« *économie populaire* » (IGUE, 1999, p.231), afin de mieux coller à la réalité de l'ambiguïté formel/informel. Ainsi,

⁷⁶ - LATOUCHE S. ; *op. cit.*, 1998

- LATOUCHE S. ; Les paradoxes de la "normalisation" de l'économie informelle, 1989
Revue Tiers Monde, n°117, pp.227-233

considérés comme des espaces de « développement alternatif », les espaces transfrontaliers sont réduits à leurs aspects purement économiques (emplois, revenus, production), c'est-à-dire évalués par des critères de développement qui se veulent rationnels.

De ce fait, on oublie que les échanges transfrontaliers sont une réponse aux échecs du développement, de la modernité, du mimétisme occidental et que la « réussite » de l'informel « *tient profondément à son irrationalité, c'est-à-dire au fait qu'on a affaire à une réalité qui n'entre pas dans le schéma du paradigme occidental* » (LATOUCHE, 1989, p.230). Apprécier les échanges transfrontaliers comme une « économie populaire alternative », c'est les couper de leur souche « sociétale » qui assure leur vitalité. Cette « récupération » économiste, développementaliste mais aussi nationaliste des échanges transfrontaliers est dès lors contradictoire.

En désignant ce qui est « sain » à l'intérieur des échanges transfrontaliers et en prônant leur reconnaissance, par un soutien technique et financier, cette « récupération » conduit à une leur normalisation, à une reformatisation de l'informel⁷⁷. Elle caresse « *l'espoir d'une modernisation réussie à partir des réactions de son échec* » (*ibid.*). Cette insertion des échanges transfrontaliers « *dans les normes universelles, c'est-à-dire occidentales, peut déjà constituer une agression contre la résistance des exclus* » (LATOUCHE, 1998, p.181).

2 – L'autre nature des échanges transfrontaliers.

Les espaces transfrontaliers sont loin d'être des formes socio-spatiales où règne l'équité ; les échanges traduisent des rapport sociaux entre dominants et dominés aux dépens des frontaliers et ils tendent de plus en plus à se criminaliser.

L'utilisation du terme « intégration par le bas » semble inadéquat au regard des modes de fonctionnement et de contrôle des échanges transfrontaliers. Certes, il exprime l'opposition à l'intégration par les institutions, mais il véhicule une fausse image des échanges dans la mesure où ceux-ci sont en majorité contrôlés par des puissants hommes d'affaires en relation, plus ou moins directe, avec les gouvernements. A travers les échanges transfrontaliers, certains ont vu une manière de renouer avec la

⁷⁷ Le terme d'« informel » est déjà une définition formelle.

convivialité des rapports sociaux dans les sociétés pré-coloniales. Cette vision est très éloignée de la réalité car ces échanges « *impliquent une exploitation des plus faibles, ces « petits » que l'on repère aisément à proximité des frontières et qui s'intègrent dans des circuits dominés in fine par de grands commerçants, des hauts fonctionnaires et hommes politiques, voire des acteurs internationaux* » (BACH, 1998, p.21). Certains de ces réseaux, comme ceux des Somali, sont d'ailleurs très fermés. Dans les échanges transfrontaliers, on assiste à une exploitation des plus faibles au profit des plus forts, des plus pauvres au profit des plus riches.

Depuis quelques années, avec le renforcement des plans d'ajustement structurel et la mise en place de programmes de libéralisation des échanges, on assiste en Afrique de l'Est à un ajustement dans la nature des échanges transfrontaliers. Tous ces différents programmes portent préjudice au commerce transfrontalier de produits de consommation courante dominé par les Kenyans. Cette adaptation dans l'orientation et la composition des flux, due à la contraction des opportunités liées à l'exploitation de la frontière, aboutit à une internationalisation des stratégies transfrontalières. Ainsi, le Kenya connaît un accroissement et un développement des trafics d'ivoire, de drogue et d'armes. Nous avons vu précédemment que le Kenya⁷⁸ est un pays producteur de cannabis et de cocaïne, mais il surtout devenu une importante plaque tournante maritime du trafic de drogue entre l'Asie, l'Europe et les Etats-Unis. Le commerce des armes semble s'être également répandu en raison de la montée du banditisme et des conflits de basse intensité, essentiellement situés dans le nord du Kenya et de l'Ouganda, ainsi que dans les pays de la corne africaine. Par conséquent, les changements dans les fonctions des frontières et l'affaiblissement des moyens de contrôle des territoires nationaux, suscitent au Kenya une criminalisation croissante des échanges transfrontaliers.

3 – Les espaces transfrontaliers : des espaces fragiles.

Si certains espaces transfrontaliers paraissent dynamiques, ils sont néanmoins fragiles car ils sont dépendants d'une activité économique sensible aux modifications des frontières et des territoires qu'elles enveloppent.

⁷⁸ Parfois appelé la « Colombie d'Afrique de l'Est ».

La fragilité des espaces transfrontaliers vient du fait qu'ils dépendent presque exclusivement du commerce. Nous avons déjà souligné que les directives des institutions internationales sur l'abaissement des barrières tarifaires et douanières ont des conséquences préjudiciables pour le commerce transfrontalier, surtout pour la contrebande. Un avènement de l'EAC ferait disparaître quasiment le commerce transfrontalier tel que nous le connaissons ; la frontière n'étant plus fonctionnalisée elle ne peut plus produire de relations. Les villes et les villages qui vivent uniquement des relations marchandes transfrontalières, surtout ceux qui se sont développés aux points de passage, risquent d'éprouver des difficultés. Déjà Namanga connaît une véritable crise, des maisons sont détruites car la ville est désertée et les commerçants, dont certains sont présents depuis trois générations, entrevoient un avenir⁷⁹ peu réjouissant. Les villes frontalières qui sont dotées de fonctions administratives sont moins susceptibles de déperir. Les espaces transfrontaliers sont également dépendants de la qualité des voies d'accès qui relient les marchés frontaliers aux centres urbains d'approvisionnement et de consommation. Les fortes pluies de 1998 ont rendu impraticable le seul cordon routier qui lie Taveta à Nairobi et Mombasa, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement les flux.

Les villes qui sont nées grâce aux échanges transfrontaliers ne présentent pas un faciès d'agglomérations prospères. Elles sont peu aménagées, la rue principale est souvent la seule goudronnée, et elles sont régulièrement confrontées à des problèmes d'électricité et d'adduction d'eau. Mis à part quelques immeubles et certains magasins de gros, les seules constructions en dur sont en général les infrastructures socio-éducatives (écoles, dispensaires) ou religieuses (églises, mosquée). Cela tient au fait que les grands commerçants qui sont capables d'investir sont rarement enracinés dans les localités frontalières. Certains partagent deux résidences : une petite dans la zone frontalière et une autre plus spacieuse et confortable dans les villes intérieures. L'accumulation a lieu dans les villes qui reçoivent la résidence principale et les banques les plus importantes.

Pour toutes ces raisons, et surtout parce que les espaces transfrontaliers tirent leur dynamisme d'une seule activité, le commerce, ils ne peuvent pas être envisagés comme des pôles de développement.

⁷⁹ *Daily Nation* du 13 novembre 1998

B – Les limites de la déstructuration des territoires nationaux.

1 – Les échanges transfrontaliers concourent au maintien des frontières.

Les échanges transfrontaliers ne sont en aucun cas une forme d'*ethnicisme marchand* de la part des groupes séparés par la frontière, ils tendent davantage à faire obstacle à la « production » de territoires politiques alternatifs.

Bien qu'ils n'intègrent pas les logiques de l'encadrement territorial de l'Etat, les réseaux marchands n'ont aucun intérêt à remettre en cause les lignes politiques. Nous avons maintes fois rappelé qu'un déplacement de la limite territoriale ou de sa dissolution dans le cadre d'un programme de libéralisation des échanges, feraient perdre aux acteurs de la frontière toute possibilité de profits. Les marchands privés, tout comme les agents de l'Etat, « *sont en conséquence tout aussi soucieux de prévenir une détérioration des rapports entre Etats voisins qui pourrait engendrer une militarisation de la frontière, que désireux d'éviter la mise en œuvre de programmes de démantèlement tarifaires qui viendraient œuvrer dans le sens de sa disparition* » (BACH, 1998, p.22).

Les espaces transfrontaliers ne sont pas non plus des enclaves car les échanges sont imbriqués dans différentes échelles ; les frontaliers intègrent des logiques à dimensions nationales, régionales et internationales. Les échanges transfrontaliers n'expriment pas un repli des populations locales puisqu'elles s'insèrent dans des réseaux qui « arriment » les espaces transfrontaliers aux centres fournisseurs et consommateur intérieurs.

Par conséquent, les échanges transfrontaliers ne traduisent pas la construction d'un espace autonome ou d'une enclave car les populations ouvertes sur l'extérieure souhaitent le maintien des frontières dans la mesure où celles-ci sont la source d'activités lucratives et garantissent des bénéfices.

2 – Les échanges transfrontaliers contribuent à l'intériorisation des frontières.

N'étant pas vécue comme une déchirure douloureuse par les populations, la frontière est au contraire intériorisée par les acteurs qui composent avec elle.

La surimposition des frontières sur des territoires ethniques, communautaires, religieux ou familiaux ouvre de multiples possibilités de profits pour ceux qui mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance, selon leurs besoins et selon la conjoncture. Nous avons vu que les habitants entretiennent un rapport utilitaire et manipulateur avec la grille territoriale, avec laquelle ils ont vite su composer, l'entérinant du même coup. Ainsi, « *les acteurs sociaux et économiques ont le sentiments d'être membres d'une nation, mais ils s'inscrivent en même temps, à travers leur groupe de parenté, leurs confréries religieuses, leurs communautés marchandes, leurs appartenances ethniques ou régionales, dans des espaces qui dépassent le cadre des Etats* » (LAMBERT, 1998, p.36).

De plus, « *le territoire national linéairement circonscrit est devenu avec le temps un espace d'appartenance* » (BENNAFLA, 1999, p.37), et ce d'autant plus que les Etats d'Afrique de l'Est ont mis en place, dès les indépendances, des politiques nationales divergentes. Les choix politiques et idéologiques différents entre le Kenya et ses pays voisins, notamment entre un Kenya capitaliste et une Tanzanie socialiste, ont conduit le régime kenyan à mener une sorte de propagande nationale dans les journaux et la radio contre le frère ennemi tanzanien. L'important brassage de populations cosmopolites dans les marchés frontaliers peut attiser les sentiments nationaux. Les producteurs locaux de bananes de la région de Taveta se plaignent de la présence, dans le marché kenyan, des Chagga tanzaniens qui vendent leurs bananes moins cher que les leurs ; dans ce cas, la frontière constitue un marqueur d'identité nationale.

Par conséquent, la frontière étant admise et intériorisée, les déplacements transfrontaliers peuvent être difficilement perçus comme une expression de refus, de négation ou de contestation des territoires nationaux.

3 – Les Etats participent aux échanges transfrontaliers.

Les Etats jouent un rôle non négligeable dans la construction de la rente de situation des espaces transfrontaliers.

Les échanges transfrontaliers ne signifient pas une absence de leur organisation par les agents de l'Etat et encore moins de prélèvements. Si dans les postes de douane les fraudes sont nombreuses, les marchandises connaissent tout de même des ponctions,

certes moindre qu'elles ne sont supposées l'être. D'ailleurs, les douaniers reçoivent mensuellement du ministère une note contenant les quotas fiscaux à remplir. A ceux qui prétendent que les échanges transfrontaliers sont responsables des pertes fiscales, on répond qu'ils ont des retombées indirectes positives sur les finances des Etats, du fait d'un commerce dynamique. L'Etat contrôle et organise les marchés frontaliers et il reçoit des revenus de la part des marchands qui payent les taxes sur l'entrée et l'emplacement, ainsi qu'avec les taxes phytosanitaires.

L'Etat participe également, de manière calculée ou non, à la promotion des échanges transfrontaliers. L'intervention la plus remarquable est l'amélioration des infrastructures routières, paradoxalement réalisée souvent dans le cadre de la coopération régionale, et qui permet le désenclavement des zones transfrontalières et de favoriser leur essor. La réfection de la route principale de l'espace transfrontalier de Isebania et Sirare a dynamisé les échanges, il en est de même avec l'achèvement de 110km de route entre Lodwar et Juba au Soudan. De plus, l'Etat contribue parfois directement au dynamisme des marchés frontaliers, en améliorant leurs structures d'accueil ou en modernisant leurs équipements.

En raison du rôle équivoque de l'Etat dans les échanges transfrontaliers, on ne peut pas affirmer que les espaces transfrontaliers se construisent à l'insu et aux dépens des territoires nationaux.

Au terme de cette partie, nous pensons que les impacts des espaces transfrontaliers sont complexes et parfois difficiles à analyser convenablement. Il ne s'agit pas pour nous de dire qui a tort et qui a raison car le long des frontières d'un même pays, les effets sont différents et parfois inverses d'un espace transfrontalier à l'autre. Nous avons voulu présenter les opinions variées qui enrichissent la recherche scientifique dans l'étude des échanges transfrontaliers.

CONCLUSION GENERALE

Au cours de ce mémoire, nous avons cherché à conceptualiser le terme d'espace transfrontalier.

L'espace transfrontalier est une formation socio-spatiale qui est à cheval sur une frontière. Cette limite territoriale a des effets ambivalents, elle sépare en même temps qu'elle rapproche. Les contraintes de la frontière créent des contacts car les populations tissent des relations en cherchant à tirer parti des disparités territoriales. L'agrégation de ces relations forme un système dont l'empreinte spatiale s'interprète, en même temps, au travers d'un espace physique, absolu, relatif, social et vécu. De façon plus fine, les territorialités individuelles et collectives traduisent les rapports spatiaux des échanges transfrontaliers. Ceux-ci expriment essentiellement des rapports commerciaux qui ont un mode d'organisation et de coordination en réseaux. La structuration de ces territorialités montre alors qu'un espace transfrontalier est organisé en réseau et les lieux-échanges constituent les points de connexions. De forme réticulaire, la structure de l'espace transfrontalier s'appuie sur des systèmes d'échanges préexistants à la mise en place de la frontière et sur des systèmes territoriaux, avant tout les territoires nationaux.

L'espace transfrontalier est une formation socio-spatiale souple et dynamique puisqu'une frontière n'est jamais immuable. La structure se modifie en fonction des changements opérés sur la frontière, suivant qu'elle s'ouvre ou se ferme. Les acteurs de la frontière ont la capacité de s'adapter aux évolutions de la limite territoriale en substituant la nature des biens échangés. L'espace transfrontalier peut se mouvoir selon un temps cyclique des relations car les échanges évoluent d'une saison à l'autre, d'un jour à l'autre. Les territorialités sont de nature à changer parce qu'elles sont sensibles aux représentations que les individus ont de la frontière.

Nous différencions plusieurs types d'espace transfrontalier. En fonction de leur structure à la fois matérielle et idéelle, nous distinguons des espaces transfrontaliers à faible dynamisme, où les échanges sont limités et peu structurants, et des espaces transfrontaliers dynamiques, où des relations multiples et denses structurent un espace complexe. Un espace transfrontalier transitionnel se situe entre les deux, il est actif mais il a un pouvoir structurant limité. D'autres types d'espaces transfrontaliers trouvent leur originalité dans les particularités de la frontière. Un espace transfrontalier marin est structuré par des relations créées par une frontière maritime, entre deux Etats côtiers. Il en est de même pour un espace transfrontalier lacustre qui s'appuie sur les rives d'un lac

divisé par une frontière. Un espace transfrontalier peut avoir une forme singulière s'il repose sur des espaces particuliers qui jouxtent la frontière, des aires protégées par exemple.

Les limites d'un espace transfrontalier sont difficiles à préciser en raison de sa configuration. Il n'est pas une étendue homogène strictement circonscrite par des contours linéaires. Il s'insère dans des espaces d'échanges réticulaires beaucoup plus larges qui sont structurés par des axes, eux-mêmes connectés à des lieux d'approvisionnement et de consommation. Dans ces espaces en réseau, l'espace transfrontalier en est un sous-ensemble dans lequel se ressentent les effets-frontière. La proximité par rapport à la frontière joue un rôle certain dans l'intensité des échanges. A mesure que l'on s'éloigne de la limite territoriale, les activités liées à la frontière décroissent pour laisser la place à d'autres logiques.

En nous aidant de divers travaux réalisés sur les échanges transfrontaliers, dits informels, nous avons réfléchi sur les impacts des espaces transfrontaliers en Afrique de l'Est. Nous voyons favorablement ces échanges qui créent des activités et accroissent les ressources des régions en marge des territoires nationaux. Celles-ci sont rarement l'objet de politiques d'aménagement de la part des Etats, car elles ne sont pas « utiles » ou ne sont pas des régions d'origine des grands leaders politiques. Les populations ont su trouver là des formes d'adaptation et de régulation face aux difficultés des Etats. Devant les problèmes de la construction de l'EAC, les échanges transfrontaliers semblent traduire une forme d'intégration régionale réalisée « par le bas ». Cependant, il faut corriger ce tableau idéal. Les espaces transfrontaliers sont fragiles car ils dépendent d'une seule activité, le commerce. La majorité des échanges expriment une exploitation des plus faibles qui sont dominés par des hommes d'affaires implantés à l'extérieur de l'espace transfrontalier. Les échanges sont sensibles à toutes les modifications de la frontière et le mouvement de libéralisation économique a pour conséquence une « criminalisation » accrue des échanges dans cette partie du continent.

Nous nous sommes interrogés sur les possibilités de déstructuration des territoires nationaux de la part des échanges transfrontaliers. Nous ne concevons pas que les espaces transfrontaliers soient des enclaves autonomes qui refusent la frontière comme il a été évoqué. Les populations locales qui composent avec elle souhaitent au contraire son maintien et l'intériorisent du même coup. Les Etats est-africains sont

conscients des bénéfices que lui apporte ce type de commerce et ils participent à sa promotion. Malgré le vent de libéralisation économique qui veut faire tomber les frontières, il semblerait en Afrique de l'Est, au regard des blocages de l'EAC, que les échanges transfrontaliers aient encore de beaux jours devant eux. De toutes les manières, les acteurs de la frontière s'adaptent à toutes les situations. Si la coopération régionale se réalise, ils échangeront avec d'autres pays des produits qui sont fortement taxés, comme ceux du concurrent direct des pays d'Afrique de l'Est : l'Afrique du Sud.

Notre travail d'élaboration d'un concept comporte des limites. Notre construction d'un espace transfrontalier repose presque exclusivement sur des échanges commerciaux. Nous avons volontairement omis de considérer les échanges culturels ou politiques qui peuvent exister de part et d'autre de la frontière. Nous avons pris le parti de traiter du Kenya et les conclusions établies sont difficilement transposables à toutes les frontières. L'étude des échanges transfrontaliers est-africains nous a dévoilé qu'ils s'opèrent dans l'informel, très prégnant dans cette région d'Afrique. Nous notons aussi, de la part des agents de l'Etat, des liens implicites avec ce système frauduleux, quand ce n'est pas les hommes politiques eux-mêmes qui sont à la tête de ces organisations. Notre modèle étant réalisé à partir de ces types d'échanges, nous nous demandons si nous pouvons l'appliquer à l'ensemble des frontières, surtout celles de l'Europe occidentale. Nous avons également montré que ces échanges commerciaux sont enchâssés dans des réseaux de relations. Devant les problèmes des Etats africains, les rapports marchands s'effectuent en partie dans le cadre des systèmes d'appartenance, qu'ils soient ethniques, territoriaux, religieux, etc. Est-ce qu'il en est de même en dehors du continent africain où les Etats-nation sont plus forts ?

Si d'un pays à l'autre, d'une frontière à l'autre, d'une région à l'autre, les échanges transfrontaliers diffèrent, nous supposons qu'ils structurent, de façon identique, un espace transfrontalier de forme réticulaire.

SOURCES
BIBLIOGRAPHIQUES ET
DOCUMENTAIRES

Ouvrages et périodiques

BACH D.C. ; L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles, 1990
Politique Africaine, n°39, pp.68-79

BACH D.C. ; Afrique de l'ouest : organisation régionale, espaces nationaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe, 1994
L'Afrique Politique, n°1994, pp.93-118

BACH D.C. ; Régionalisme et mondialisation en Afrique subsaharienne : le retournement d'un paradigme, 1998
In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*,
Karthala, Paris, pp.13-24

BADIE B. ; *La fin des territoires*, 1995
Fayard, Paris, 276 p.

BAILLY A. et al. ; *Les concepts de la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 333p.

BAILLY A., BEGUIN H ; *Introduction à la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 216 p.

BARKAN J.D. ; *Beyond Capitalism vs. Socialism in Kenya and Tanzania*, 1994
Boulder and London, Lynne Rienner, London, 293 p.

BAYART J.F. (Ed.) ; *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, 1989
Karthala, Paris, 439p.

BEACHEY R.W. ; "A History of East Africa 1592-1902", 1996
I.B. Tauris Publishers, London, 464p.

BENEZRA R. ; La Communauté de l'Afrique de l'Est : qu'en reste-t-il aujourd'hui ?,
1997
Afrique contemporaine, n°71, pp. 8-13.

BENMESSAOUD TREDANO A. ; *Intangibilité des frontières coloniales et espace étatique en Afrique*, 1989
Bibliothèque africaine et malgache, tome 47,1989, 145p.

BENNAFLA K. ; Mbaiboum : un marché au carrefour de frontières multiples, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*,
Autrepart, éd. de l'Aube, pp. 53-72.

BENNAFLA K. ; La fin des territoires nationaux ?, 1999
Politique Africaine, n°73, mars 1999, pp. 24-49.

BERTRAND J., NABUGUZI E. ; Paysans face à la crise : la culture du riz au Busoga
(Ouganda), 1991
Afrique Contemporaine, n°160, pp.65-74

- BOURMAUD D.** ; *Histoire politique du Kenya*, 1988
 CREDU-Karthala, Paris, 326p.
- BROWLIE I.** ; *African Boundaries : a legal and diplomatic encyclopaedia*, 1979
 University of California, Berkeley & Los Angeles, 1355p.
- CODO L.C.** ; Incidences économiques des flux transfrontaliers clandestins : le cas du Nigeria et du Bénin, 1986
Afrique Contemporaine, n°140, pp. 11-23
- CONSTANTIN F.** ; Dubaï Street, Zanzibar..., 1988
Politique Africaine, n°30, pp.7-21
- DARBON D.** ; L'Etat prédateur, 1990
Politique Africaine, n°39, pp.37-45
- Département d'Histoire de l'université du Burundi**; *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX°-XX° siècle)*,1991
 Karthala, Paris, 527p.
- DI MEO G.** ; *L'Homme, la Société, l'Espace*, 1991
 Anthropos, Paris, 319p.
- DI MEO G.** ; *Les territoires du quotidien*, 1996
 L'Harmattan, Paris, 207p.
- DI MEO G.** ; *Géographie sociale et territoires*, 1998
 Nathan Université, Paris, 320 p.
- DOLLFUS O.** ; *L'espace Monde*, 1994
 Economica, Paris, 111p.
- DOLLFUS O.** ; *La Mondialisation*, 1997
 Presses de Sciences Po, Paris, 167p.
- DUBRESSON A., RAISON J.P.** ; *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, 1998
 Armand Colin, Paris, 248p.
- EGG J., IGUE J.O.** ; *L'intégration par le marché dans le sous-espace est : l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, 1993
 Paris, Club du Sahel, CILSS, INRA, IRAM-UNB, Montpellier, 150 p.
- FORREST T.**; Le retour des indiens en Ouganda, 1999
Politique Africaine, n°75, pp.76-89
- FOUCHER M.** ; *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, 1991
 Fayard, Paris, 527p.

- GALLAIS J.** ; Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine, 1982
Les Cahiers d'Outre-Mer, n°138, avril-juin 1982, pp. 103-122
- GAUD M.**; Nouveaux regards sur l'économie informelle, 1991
Afrique contemporaine, n°157, pp.23-32
- GAY J.C.** ; *Les discontinuités spatiales*, 1995
Economica, Paris, 112p.
- GHAI D.P., GHAI Y.P.**; Asians in East Africa: Problems and Prospects, 1965
The Journal of Modern African Studies, n°3, pp35-51
- GODELIER M.** ; *L'idéal et le matériel*, 1984
Fayard, Paris, 348p.
- GOOD C.M.** ; Periodic markets and Traveling traden in Uganda, 1975
Geographical Review, vol. 65, n°1, pp.49-72
- GREGOIRE E.** ; Les chemins de la contrebande : étude des réseaux commerciaux en pays hausa, 1991
Cahiers d'Etudes africaines, n°124, pp.509-532
- GREGOIRE E., LABAZEE P. (Dir.)**; *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, 1993
Karthala-ORSTOM, Paris, 262p.
- GRIFFON M. (Ed.), MAEGHER K.** ; *Economie des filières en régions chaudes. Formation des prix et échanges agricoles/ The hidden economy : informal and parallele trade*, 1990
MONTPELLIER : CIRAD.MES, pp.503-518
- GRIGNON F.** ; Touche pas à mon khat, 1999a
Politique Africaine, n°73, pp.75-83
- GRIGNON F.**; *La renaissance de la coopération est africaine: une illusion technocratique ?*, 1999b
Contribution à la Table Ronde n°3: "Les intégrations régionales", Sixième Congrès de l'Association de science politique, 28 septembre-1er octobre, Institut d'Etudes Politique de Rennes, 29p.
- GRIGNON F., PRUNIER G. (Dir.)** ; *Le Kenya contemporain*, 1998
Karthala-IFRA, Paris, 394p.
- GUICHONNET P., RAFFESTIN C.** ; *Géographie des frontières*, 1974
Presses Universitaires de France, Paris, 223p.
- HASHIM Y., MEAGHER K.** ; Cross-Border Trade and the Parallel Currency Market-Trade and Finance in the Context of Structural Adjustment, 1999
Nordiska Afrikainstitutet, n°113, 118p.

- HOYLE B.S.** ; *East African Seaports*, 1979
Institute of British Geographer, Londres, 22p.
- HIBOU B.** ; *L'Afrique est-elle protectionniste ?*, 1996
Karthala, Paris, 334p.
- HIGOTT R.** ; Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional, 1997
Politique Etrangère, Institut Français de Relations Internationales, LXIIème année, n°2,
pp. 277- 292
- HUGON P.**; Régionalisation en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, 1995a
Afrique contemporaine, n°176, pp.87-105
- HUGON P.** ; Les entrepreneurs africains et l'analyse économique, 1995b
In: *Entreprises et entrepreneurs africains*,
Karthala-ORSTOM, Paris, pp.375-394
- HUGON P.**; L'Afrique du Sud et l'intégration régionale, 1997
Afrique contemporaine, n°184, pp.116-125
- IGUE O. J.** ; Echanges et espaces de développement : cas de l'Afrique de l'Ouest, 1993
Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°83-84, pp. 19-39.
- IGUE O. J.** ; *Le territoire et l'Etat en Afrique*, 1995
Karthala, Paris, 277 p
- IGUE J.O.** ; *Le Bénin et la mondialisation de l'économie. Les limites de l'intégrisme du marché*, 1999
Karthala, Paris, 310p.
- IGUE J.O., SOULE B.G.** ; *Etats, frontières et dynamique d'aménagements du territoire en Afrique de l'ouest*, 1994
OCDE, Club du Sahel, Paris, 79 p.
- KABACOFF P.**; *Frontière et espace (trans)frontalier: La frontière commune du Kenya et de la Tanzanie dans la zone d'Himo/Taveta*, 1999
TER, Université de Bordeaux-III, 148p.
- LABAZEE P.** ; Présentation à : l'entreprise africaine, 1991
Cahiers d'Etudes Africaines, n°124, pp.533-553
- LABROUSSE A.** ; Productions illicites et trafics de drogues, 1998
In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*,
Karthala, Paris, pp.271-285
- LAMBERT A.** ; Espaces d'échanges, territoires d'Etat en Afrique de l'Ouest, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*,
Autrepart, éd. de l'Aube, pp. 27-38.

LAMBERT A., EGG J. ; Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais, 1994
Cahiers des Sciences Humaines, vol 30, n°1-2, pp.229-254

LATOUCHE S. ; La transnationalisation, la crise du développement et la fin du Tiers Monde, 1988
Revue du Tiers Monde, n°114, pp.253-269

LATOUCHE S.; Les paradoxes de la "normalisation" de l'économie informelle, 1989
Revue Tiers Monde, n°117, pp.227-233

LATOUCHE S. ; *L'autre Afrique. Entre don et marché*, 1998
Albin Michel, Paris, 246p.

LESTER J. ; Le corridor Nord, 1985
Le Courrier ACPCE, n°91, pp.37-39

LITTLE P.D.; The Traders, brokers a Market crisis in Southern Somalia, 1992
Africa, n°62, pp.94-124

LITTLE P.D. ; Conflictive Trade, Contested Identity : The Effects of Export Markets on Pastoralists of Southern Somalia, 1996
African Studies Review, vol. 39, n°1, pp.25-53

McEWAN A.C. ; *International boundaries of East Africa*, 1997
Oxford University Press, London, 1971, 321 p.

MACGAFFEY J., BAZENGUISSA R. ; Réseaux personnels et commerce transfrontalier : les migrants Zaïrois et Congolais, 1998
In : *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Karthala, Paris, pp.257-269

MALAIZE V., SINDZINGRE A. ; Politique économique, secteurs privé et réseaux en Asie du sud-est et en Afrique de l'ouest, 1998
Revue Tiers Monde, n°155, pp.647-671

MARTIN D., MARTIN M.C. ; *Le Kenya*, 1983
Q.S.J. ?, P.U.F., Paris, 127 p.

MEDARD C. ; *Territoires de l'ethnicité*, 1999
Thèse pour le doctorat de géographie, Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne, 523p.

MEDARD J.F. ; *Etats d'Afrique Noire. Formations, mécanismes, crises*, 1991
Karthala, Paris, 405p.

MIRACLE M. ; The Kikuyu economy at the beginning of the colonial period, 1977
Cultures et Développement, vol 9, n°1, pp.3-31

MORGAN W.T.W.; *East Africa*, 1973
Longman, London, 410p.

MULLER M.S. ; The self-employed in Kitale : no easy road to success, 1982
African Urban Studies, n°12, pp.1-15

MUSAMBAYI K. ; 0,4° au nord de l'équateur : une souveraineté à l'abandon, 1998
Politique Africaine, n°70, pp.22-31

NABUGUZI E.; *Le magendo: marchés parallèles et processus politiques*, 1994
In: *L'Ouganda contemporain*,
Karthala-IFRA, Paris, pp.241-259

NSENGIYUMVA M.J. ; *Secteur informel et politiques publiques en Afrique : acteurs et conceptions*, 1996
IUED, Genève, 72p.

NUGENT P., ASIWAJUA A.I. (Ed.) ; *African Boundaries : Barriers, Conduits and Opportunities*, 1990
Pinter, London, 276p.

OCHIENG' W.R.; Kenya's Internal and International Trade, 1992
In: *An Economic History of Kenya*,
EAEP, Nairobi, pp.35-48

OFFNER J.M., PUMAIN D. (Dir.) ; *Réseaux et territoires : significations croisées*, 1996
Edition de l'Aube, Paris, 280p.

OLIVIER DE SARDAN J.P. ; L'économie morale de la corruption en Afrique, 1990
Politique Africaine, n°63, pp.97-116.

PEDERSEN P.O., McCORMICK D.; African business systems in a globalising world, 1999
The Journal of Modern African Studies, n°37, pp.109-135

PENOUIL M.; Secteur informel et crises africaines, 1992
Afrique contemporaine, numéro spécial, pp.70-80

PITT M. ; Smuggling and the Black Market for Foreign Exchange, 1984
Journal of International Economics, vol.6, pp.243-257

POWELL W.W. ; Neither market nor Hierarchy ; Network Forms of Organization, 1990
research in organizational behavior, n°12, pp.295-236

PRADEAU C. ; *Jeux et enjeux des frontières*, 1994
Presses Universitaires de Bordeaux, Talence, 362 p.

PRADEAU C. ; *Lexique de la géographie humaine*, 1998
Armand Colin, Paris, 95p.

- RAFFESTIN C.** ; Espace, temps et frontière, 1974a
Cahiers de géographie de Québec, vol. 18, no. 43, pp. 23-33.
- RAFFESTIN C.** ; Eléments pour une problématique des régions frontalières, 1974b
L'Espace Géographique, n°1, pp.12-18.
- RAISON J.P.** ; *L'Afrique des Hautes Terres*, 1974
A. COLIN, Paris, 232p.
- RAISON J. P.** ; Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine, 1993
Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°83-84, pp.5-18.
- RATTI R.** ; Problématique de la frontière et du développement des régions-frontières, 1996
Sciences de la Société, n°37, février 1996, pp. 37-48
- RENARD J.P.(Dir.)**; *Le géographe et les frontières*, 1997
L'Harmattan, Paris, 299p.
- RETAILLE D.** ; Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicit . Les probl mes d'int gration des Etats sahel-sahariens, 1991
In : *L'Etat et les strat gies du territoire* ;
Ed. du CNRS, pp. 89-100
- RETAILLE D.** ; Afrique : le besoin d'en parler autrement qu'en surface, 1993
Espace Temps. Les Cahiers, n  51-52, pp. 52-62
- RETAILLE D.** ; *Le monde du g ographe*, 1997
Presses de Sciences Po, Paris, 283 p.
- ROBERT N.** ; *La structuration des espaces frontaliers dans les pays du Golfe du B nin, logiques crois es des r seaux sociaux et des Etats, Organisations et Enjeux*, 1998
Universit  Michel de Montaigne – Bordeaux III, DEA, 95 p.
- RODRIGUEZ-TORRES D.** ; Entre informel et ill gal. Survivre   Nairobi, 1998
Politique Africaine, n 70, pp.54-60
- SINDZINGRE A.** ; *R seaux, organisations et march s : exemple du B nin*, 1998
In : *Echanges transfrontaliers et int gration r gionale en Afrique subsaharienne*,
Autrepart,  d. de l'Aube, pp. 73-90.
- STARY B.**; R seaux marchands et espaces transfrontaliers en Afrique de l'ouest, 1996.
Afrique contemporaine, n 177, pp.45-53
- STARY B.** ; Rentes et ressources frontali res : le cas des  changes Ghana-C te-d'Ivoire, 1998
In : *R gionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*,
Karthala, Paris, pp. 243-255

STEEN S.; *Small town entrepreneurs and their networks in Kenya*, 1994
CDR working papers, Denmark, 24p.

TERRAY E. ; *L'Etat contemporain en Afrique*, 1987
L'Harmattan, Paris, 418p.

TRIPP A.M. ; Gender, Political Participation and the Transformation of Associational Life in Uganda and Tanzania, 1994
African Studies Review, vol. 37, n°1, pp.107-131

VELTZ P. ; *Mondialisation, villes et territoires. Une économie d'archipel*, 1996
Presses Universitaires de France, Paris

VOUIN-BIGOT I. ; Le khat en Somalie : réseaux et enjeux, 1995
Politique Africaine, n°60, pp.135-140

Articles de journaux

Daily Nation.

East African Standard.

Table des figures

Figure n° 1: Frontières du Kenya et mise en valeur du territoire - 6

Figure n° 2: L'espace transfrontalier : un espace qui mesure la distance des effets-frontière et qui prend en compte les variables temporelles - 17

Figure n° 3: La zone Himo/Taveta au sud-est du Kilimandjaro - 52

Figure n° 4: Espaces transfrontaliers à faible dynamisme - 58

Figure n° 5: Espace transfrontalier à faible dynamisme entre Garissa et Afmadow - 60

Figure n° 6: Espace transfrontalier transitionnel au nord-est du mont Elgon - 64

Figure n° 7: Espaces transfrontaliers dynamiques - 67

Table des matières

Remerciements - 1

Introduction - 2

Première partie : approche théorique de l'espace transfrontalier - 11

Premier chapitre : Analyse conceptuelle de la notion d'espace transfrontalier - 12

A - L'ambivalence de la frontière - 12

1 - La frontière limite - 12

2 - La frontière créatrice d'espace ou l'espace transfrontalier - 13

B - Quel espace pour un espace transfrontalier ? - 14

1 - Un espace physique - 15

2 - Un espace absolu - 15

3 - Un espace relatif - 16

4 - Un espace social - 18

5 - Un espace de vie, un espace vécu - 19

Deuxième chapitre: Les spécificités des échanges transfrontaliers : autour de l'informel et des réseaux - 21

A - Des échanges qui se caractérisent par leur « informalité » - 22

1 - Les échanges transfrontaliers dans la problématique de l'informel - 23

2 - Les pratiques de la contrebande et de la fraude dans les échanges transfrontaliers - 24

3 - Les échanges transfrontaliers dans le « complexe de la corruption » - 25

B - Des échanges organisés autour de réseaux - 28

1 - Des échanges transfrontaliers insérés dans les réseaux - 29

2 - L'analyse des échanges transfrontaliers : un problème d'emboîtement d'échelle, ... - 31

3 - ... de diversité des systèmes de référence et de complémentarité des différentes formes de coordination - 32

Deuxième Partie : organisation et structuration de l'espace transfrontalier : la formation socio-spatiale des échanges - 35

Premier chapitre: L'analyse de l'espace transfrontalier : l'apport de l'outil formation socio-spatiale - 36

A - L'outil formation socio-spatiale dans l'analyse de l'espace transfrontalier - 36

1 - L'intérêt de l'outil formation socio-spatiale - 36

2 - Des territorialités à la formation socio-spatiale - 37

B - Les fondements de la formation socio-spatiale : la structure de l'espace Transfrontalier - 38

1 - L'infrastructure - 39

2 - La superstructure - 40

Deuxième chapitre: La structure socio-spatiale de l'espace transfrontalier - 42

A - L'influence des systèmes socio-spatiaux dans la structure de l'espace transfrontalier - 42

1 - Un espace qui s'appuie sur des structures d'échanges pré-coloniales - 42

2 - Un espace structuré par les systèmes territoriaux - 43

- B – Les lieux-échanges dans la structure de l'espace transfrontalier - 44
- C – Un espace essentiellement de forme réticulaire - 46
 - 1 – Un espace en réseau : la mise en correspondance du réseau social et de l'espace - 46
 - 2 – L'organisation spatiale en réseau de l'espace transfrontalier - 47

Troisième chapitre: La dimension spatio-temporelle de l'espace transfrontalier - 49

- A – Temps historique et frontière : une formation socio-spatiale qui s'adapte aux changements de la frontière - 49
- B – Le temps cyclique des relations - 51
- C – Espace transfrontalier et représentations de la frontière - 53

Troisième partie : Essai de typologie d'espaces transfrontaliers - 55

Premier Chapitre : Espaces transfrontaliers et degrés de relations - 56

- A – Espaces transfrontaliers à faible dynamisme - 56
 - 1 – La corrélation entre frontière floue, espaces « vides » et faiblesse des échanges - 56
 - 2 – Des espaces transfrontaliers « distendus » - 57
 - 3 – Exemple d'espace transfrontalier à faible dynamisme sur la frontière de la Somalie au niveau de l'équateur - 59
- B – Espaces transfrontaliers transitionnels - 62
 - 1 – Caractéristiques de ce type d'espace transfrontalier - 62
 - 2 – Exemple d'espace transfrontalier transitionnel au nord-est du mont Elgon - 63
- C – Espaces transfrontaliers dynamiques - 65
 - 1 – Les conditions du dynamisme des échanges transfrontaliers - 65
 - 2 – La structure des espaces transfrontalier dynamiques - 68
 - 3 – Fonctionnement des espaces transfrontaliers dynamique - 69

Deuxième chapitre : Espaces transfrontaliers et particularités des frontières - 72

- A – Espaces transfrontaliers et frontière maritime - 72
- B – Espaces transfrontaliers et frontière lacustre - 74
- C – Espaces transfrontaliers et Parcs Nationaux frontaliers - 76

Quatrième partie : Réflexions sur les impacts des espaces transfrontaliers - 78

Premier chapitre : les effets des échanges transfrontaliers - 79

- A – Les retombées des échanges transfrontaliers vues positivement - 79
 - 1 – Espaces transfrontaliers : pôles de développement « alternatif »? - 79
 - 2 – Vers une intégration régionale « par le bas »? - 81
- B – Les échanges transfrontaliers et leurs effets déstructurants sur les Etats - 84
 - 1 – « Privatisation » des Etats et absence de contrôle des réseaux transfrontaliers - 84
 - 2 – Les échanges transfrontaliers : éléments de déstructuration des territoires nationaux - 85

Deuxième chapitre : Des effets limités - 88

- A – Les limites d'une appréciation trop idéaliste des espaces transfrontaliers - 88
 - 1 – Le paradoxe de la normalisation des échanges transfrontaliers - 88
 - 2 – L'autre nature des échanges transfrontaliers - 89
 - 3 – Les espaces transfrontaliers : des espaces fragiles - 90

- B – Les limites de la déstructuration des territoires nationaux - 92
 - 1 – Les échanges transfrontaliers concourent au maintien des frontières - 92
 - 2 – Les échanges transfrontaliers contribuent à l'intériorisation des frontières - 92
 - 3 – Les Etats participent aux échanges transfrontaliers - 93

Conclusion générale - 95

Sources bibliographiques et documentaires - 99

Table des figures - 108